

Cigarettes GRADS "Le comble du bon goût" CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE" L. O. Gauthier Limitée, Milan Canadienne et indépendante

Le Canada

VIEUX CIGARE PEG-TOP

VOL XXXIII — No 160 Temps probable: ciel couvert; plus frais. (v. détails p. 13) MONTREAL, VENDREDI 11 OCTOBRE 1935 Maximum, hier: 60 — Minimum, hier: 44 PRIX: DEUX SOUS

\$8,000,000 POUR ACHETER DES VOTES

"Si, comme il en a l'intention, M. Bennett fait envoyer \$8,000,000 en chèques aux cultivateurs de l'Ouest, il aura commis une tentative d'escroquerie et de corruption électorale", déclare l'honorable M. King, à Brockville

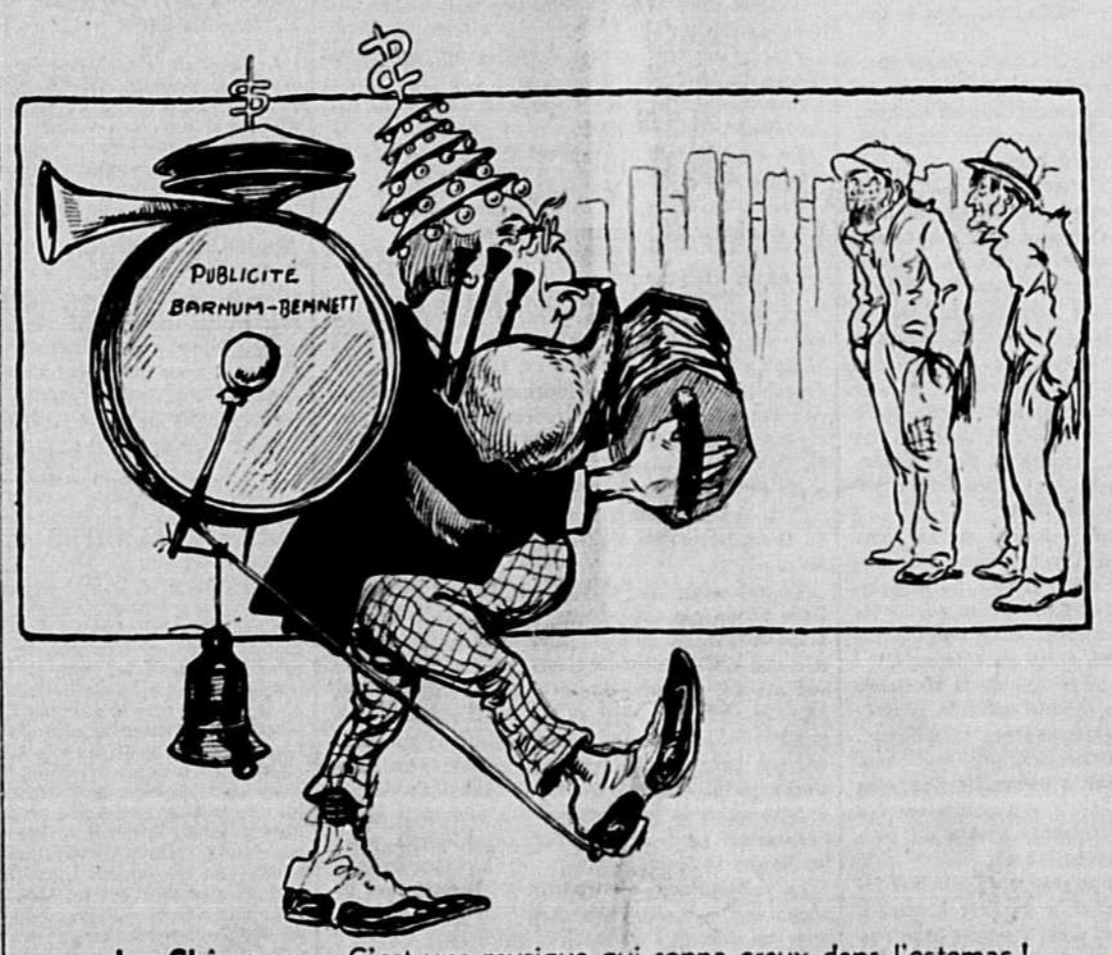
SUPPOSES PROFITS SUR LA VENTE DU BLE M. King déclare que c'est M. Bennett qui a lancé le mouvement favorable au gouvernement d'union dite nationale et répète qu'après l'élection le parti libéral ne se prêterait à aucune alliance

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX PUBLICS

Brockville (Ontario), 10. (P.C.) — Si l'Office du Blé envoie lundi matin leurs premiers chèques aux cultivateurs de l'Ouest, ceux-ci verront bien qu'on veut les acheter avec leur propre argent, si tant est qu'ils ont droit aux \$8,000,000 que le gouvernement veut leur distribuer ce jour-là. Telle est la déclaration qu'a faite ce soir à Brockville, le chef du parti libéral, l'honorable M. Mackenzie King, après avoir appris d'Ottawa que l'Office du Blé distribuerait lundi, aux cultivateurs membres des cartels du blé, \$8,000,000 censés représenter le profit réalisé sur leurs récoltes d'il y a quelques années. Pour M. King, cette "manoeuvre" est conforme à la politique mise en oeuvre, il y a quelque temps, par le gouvernement de M. Bennett. "C'est, dit-il, une tentative d'escroquerie et de corruption électorale." Le programme libéral, dit M. King, doit produire une distribution plus juste et plus équitable de la richesse, et cela non par la révolution, mais par une société où les richesses dans une abondance n'empêchent pas des milliers de gens de souffrir de la faim, où la plus grande fortune côtoie la plus affreuse misère. Il ne faut pas juger le gouvernement Bennett à ses promesses, mais à ses actes. "Vous remarquez dit-il, que je dis "le gouvernement Bennett". Je tiens à le faire observer aux conservateurs: leur parti s'est effacé, depuis 1930, devant son chef, ou l'homme en qui il voyait son chef." A Ottawa, M. Bennett a relégué ses ministres dans l'ombre; il est allé jusqu'à les humilier en public. "Il a même humilié votre député, M. Hugh Stewart, le ministre des travaux publics."

Attaque éthiopienne sur les deux flancs

LE CIRQUE QUI PASSE



Les Chômeurs — C'est une musique qui sonne creux dans l'estomac!

Stratégie des lignes extérieures opposée à celle des lignes intérieures des Italiens. — Les colonnes du Négus marchent sur l'Erythrée, à gauche le long du Soudan, à droite vers la Mer Rouge

Le chef d'Etat-Major italien s'embarque précipitamment pour l'Afrique

Londres arrête la transmission par radio, d'un discours du Baron Aloisi à l'Amérique du Nord. — Certains y voient une première application de sanction. — Rome en est indigné

Mussolini continue, avec, sans ou contre la SDN

Pendant que les Italiens préparent une autre avance dans le Tigré, au centre du secteur Nord, les Ethiopiens ont lancé deux attaques de flanc contre l'Erythrée, à ses points extrêmes, l'une près du Soudan, l'autre en direction d'Assab, sur la mer Rouge, aux confins de la Somalie française. Cette nouvelle a motivé le départ immédiat, ce soir, pour l'Afrique, du chef d'Etat-Major et du sous-ministre des colonies italiennes. On parle d'un reniement dans le haut commandement des troupes coloniales. Le ministre des postes à Londres a interdit la transmission par radio, d'un discours du baron Aloisi qui voulait parler de Genève à l'Amérique du Nord. Mussolini dit que si la flotte anglaise met le blocus devant la côte italienne, c'est la guerre. Un comité des sanctions composé de tous les membres de la SDN excepté l'Italie et l'Ethi-

Poussé à bout, M. Bennett fera table rase des droits des provinces

Un coup d'état restaure la monarchie en Grèce

Le ministre de la guerre devient président du Conseil et régent Retour du roi Athènes, 10 (U.A.) — Ce soir, un coup d'état rapide a mis fin à la république et un vote de l'Assemblée nationale a restauré la monarchie. Au milieu d'un enthousiasme indescriptible, les représentants du peuple, réunis dans l'édifice qui fut jadis le palais royal, ont décrété le retour du roi Georges II. Ensuite, en dépit du vote restaurant le régime monarchiste, l'Assemblée nationale a décidé que le plébiscite prévu aurait lieu quand même le 3 novembre. On veut donner au peuple l'occasion d'exprimer son opinion. Le général Kondylis, ancien ministre de la guerre, s'est emparé du pouvoir par un coup d'état rapide qui n'a pas fait verser une goutte de sang. D'ici au retour du roi, il remplira les fonctions de régent et en portera le titre. En approuvant le décret du gouvernement pour la restauration de la monarchie, l'Assemblée nationale a, automatiquement, rétabli la constitution de 1911. La foule, massée dans les galeries, a uni son enthousiasme à celle de l'Assemblée. L'archevêque d'Athènes qui avait accordé sa bénédiction au coup d'état, servait à tous d'exemple de satisfaction et d'enthousiasme. Le général Kondylis a forcé le président du conseil, M. Taldaris, à démissionner, proclamé la loi martiale et entouré de troupes les édifices publics. Le président de la république, M. Zaimis, devra bientôt présenter sa démission. Le général Kondylis, que ses admirateurs appellent "le petit caporal", s'est emparé du titre de président du conseil des ministres et du portefeuille de ministre des finances. Il a confié à des monarchistes les autres ministères. Il présente, ensuite, le nouveau ministre à l'Assemblée et ob-

Appel désespéré avant la défaite: "Donnez-moi un mandat pour amender la constitution" — Une annonce officielle du parti conservateur

M. Bennett solidaire d'un candidat conservateur qui en promet de belles

Ottawa, 10 (Du correspondant parlementaire du Canada) — Comme un fauve qui se sent traqué, M. Bennett s'en prend à tout et à tous. C'est le signe de sa fin. L'autre soir, à Toronto, outre de n'avoir pu attirer une foule comparable à celle qui, la veille, acclamait son adversaire — il y avait au bas mot 6,000 personnes de moins — M. Bennett s'en prit à M. King avec une violence inouïe et alla même jusqu'à l'accuser de malhonnêteté. Il s'en prit encore à M. Hepburn, le premier-ministre d'Ontario, et à M. Massey, président de la Fédération libérale nationale. Tous trois, comme par hasard, sont parmi les principaux artisans de sa défaite. C'est pourquoi il écume et rugit. Mais voici que M. Bennett s'en prend maintenant à la Constitution. Dans une annonce qui paraît aujourd'hui dans un journal conservateur d'Ottawa, sous sa signature, M. Bennett promet de tout chambarder. "Donnez-moi un mandat, dit-il, pour amender la constitution". Et il parle de pousser plus loin ses réformes sans s'embarrasser des formalités. L'annonce est contresignée par M. H. P. Hill, candidat conservateur dans Ottawa-Ouest, qui s'engage à appuyer M. Bennett dans cette sinistre besogne "jusqu'à l'extrême limite". Or, M. Hill est précisément le même qui prononça récemment un discours, à un déjeuner du club Kiwanis à Ottawa, dans lequel il proposait de supprimer sans façon la section 92 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. M. Hill n'hésite pas à faire litière des droits des provinces, tels que définis par cette clause de notre constitution. Il dit, textuellement: "Il n'y a ni besoin, ni raison pour les droits provinciaux dans ce pays..." C'est ainsi que si M. Bennett et M. Hill avaient la faculté de le faire, après le 14 octobre prochain, les provinces se verraient enlever les droits que voici: — La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un des bois et des forêts qui s'y trouvent; — L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de correction dans la province; — L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine; — Les institutions municipales dans la province; — Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'enseigneurs et autres licences, dans le but de pré-

En 1945, Moscou sera la ville la plus moderne de l'univers

M. Jean Chauvin, a appris en Russie la création d'un nouveau plan décennal d'urbanisme Le peuple le plus grave de la terre Ce qu'on pouvait rapporter de plus neuf d'un voyage de Russie, cette année, c'est une explication détaillée de ce plan décennal d'urbanisme qui fera de la Moscou de 1945 la ville la plus moderne du monde. Ce plan n'est pas encore connu à l'étranger et la majorité des Russes en savent très peu de choses. Mais il appartenait à l'excellent reporter qu'est M. Jean Chauvin, directeur de La Revue Populaire, de Montréal, de faire l'écart nécessaire en dehors des sentiers touristiques d'U.R.S.S. et pénétrer les mystères dont s'entoure le monde officiel libéral. C'est dans un entretien de quelques heures avec Delukhine, l'architecte en chef de la ville de Moscou que M. Chauvin a vu les modifications profondes qu'on préparait pour cette grande capitale eurasienne sur laquelle les yeux du monde ont été longtemps fixés. M. Chauvin a vu les maquettes de la Moscou projetée et il a palpé une architecture futuriste. On lui a annoncé que la moitié du fameux Kremlin serait démolie, de sorte que la Place Rouge sera une fois plus grande qu'elle ne l'est présentement. En plus donc de rapporter comme d'autres spécialistes du grand reportage le "ce que j'ai vu à Moscou", notre compatriote tire de ses bagages le "ce que je verrai à Moscou", car, comme tout voyageur de Russie, il compte retourner en ce pays. Il est rentré au Canada hier par le paquebot "Empress-of-Britain" et avec l'impression de revenir d'une autre planète que la Terre, tellement le contraste de cette nouvelle civilisation est grand.

Défi de M. Hepburn à l'hon. M. Bennett

"La dénonciation des contrats de l'Hydro a été loin d'affecter le crédit national" Une amélioration Sarnia, 10. (P.C.) — L'honorable M. Hepburn met M. Bennett au défi de prouver son assertion que la dénonciation des contrats de l'Hydro a affecté le crédit du Canada à l'étranger. "Comme trésorier de la province d'Ontario, je suis prêt, dit-il, à racheter au pair tous les bons de cette province que le gouvernement fédéral pourra acheter au pair." Pour lui, la déclaration de M. Bennett est "des plus nuisibles", parce qu'elle vient du premier ministre du Canada. Il fait observer que les bons de la province d'Ontario se vendent aujourd'hui au-dessus du pair, ce qui réfute assez bien les allégations de M. Bennett. M. Hepburn explique qu'il a voulu la dénonciation de certains contrats de l'Hydro, parce que celle-ci, en vertu de ces engagements, devait acheter beaucoup plus d'électricité que l'Ontario n'en consommait et qu'elle devait compenser cette perte par un tarif d'éclairage et de chauffage beaucoup trop élevé. "Je me demande, dit M. Hepburn, si Toronto acclamerait M. Bennett le jour où il rétablirait les contrats de l'Hydro, faisant par là remonter de 50 p. c. le prix de l'électricité. Si c'est ce que M. Bennett veut faire, mes amis, je vous dis qu'il est grand temps pour nous d'acheter de l'hydro." "Si nous n'avions pas dénoncé les contrats de l'Hydro, nous aurions dû ou bien faire faillite, ou bien augmenter le prix de l'électricité. Nous avions à choisir entre l'intérêt public et celui des détenteurs de coupons de l'Hydro. Nous avons fait pour le mieux, et si c'était à recommencer, je dénoncerais encore les contrats de l'Hydro."

On invente un appareil téléphonique qui "voit" les voleurs et appelle la police

Chicago, 10. (P.A.) — On a inventé un appareil téléphonique qui "voit" les voleurs, signale la police et appelle au secours. Sans qu'aucune main ne touche au cadran ou ne soulevé le récepteur, l'appareil se met en communication avec la police. L'agent qui répond à l'appel, entend une voix lui dire: "Ceci est un appel d'urgence. Il y a des voleurs à la maison de M. X." De peur que l'agent n'ait pas bien compris, la voix répète le nom et l'adresse du monsieur cambriolé. Le fonctionnement de l'appareil a été exposé, aujourd'hui, à la réunion annuelle de l'U.S. Independent Telephone Association par M. Henry Ho-

La police capture trois cambrioleurs

A la suite d'un vol de \$1,200 de chaussures, boulevard Saint-Laurent Poursuivant leur enquête sur un vol de \$1,200 de chaussures, commis à la manufacture American Footwear Limited, 974, boulevard Saint-Laurent, les sergents détectives Ludger Blanchette, Bertrand et Casavant ont appréhendé trois individus, hier soir, sous l'accusation d'avoir perpétré le cambriolage. Les suspects sont: Lorenzo Wright, âgé de 32 ans, 1921 est, rue Ontario; René Desrosiers, âgé de 26 ans, 2046, rue Saint-Christophe et Sylvain Lesage, âgé de 26 ans, 1150, rue Saint-Hubert. Tous trois comparaitront, ce matin, en Cour de police. Un autre individu, Frank Mandelino, âgé de 45 ans, domicilié à 805 est, rue Ontario, fut aussi arrêté à la suite de ce vol, mercredi soir, ayant été trouvé en possession des \$1,200 de chaussures volées.

M. Roebuck demande des excuses à M. Bennett

Cornwall, 10. (P.C.) — M. Roebuck, procureur général d'Ontario, exige que B. Bennett lui fasse des excuses pour avoir dit qu'il ne voulait pas mettre en vigueur l'article 98 du Code pénal. "Je ne refuse pas de le mettre en vigueur, dit-il: je le trouve futile et je demande à ce qu'il soit rayé du Code."

Londres ne sera plus qu'à 24 heures de New-York

(De la Presse Canadienne) — Dans quelques jours, on choisira le long de la côte de Cap-Breton un site pour l'aménagement d'une base aérienne pour la ligne de navigation aérienne que l'on a décidé d'établir entre l'Angleterre et l'Amérique et qui mettra Londres à 24 heures de New-York. On aménagera en même temps une base aérienne à Londonderry pour les mêmes fins, au coût approximatif de \$1,500,000. La route Londonderry-Nouvelle-Ecosse serait la plus courte.

EN PAGE 12 Liste des prochaines assemblées libérales

La vérité sur l'épouvantail de l'Article 98

L'abolition de cet article du Code Criminel a été votée quatre fois par la Chambre des Communes

Pourquoi le parti libéral, à la demande des ouvriers, a voulu la suppression de ce vestige des prescriptions décrétées en vertu de la Loi des Mesures de Guerre

Une arme dangereuse aux mains d'un gouvernement arbitraire. — M. Bennett disait publiquement à Vancouver, ces jours derniers, qu'on devrait employer l'Article 98 contre ses interrupteurs. — Question secondaire, honteusement exploitée dans la présente campagne

L'ATTITUDE DU PARTI LIBERAL

Pendant la présente campagne électorale l'on parle beaucoup dans le camp conservateur du rappel de l'article 98 du code criminel demandé par les libéraux, et l'on tente de faire croire à une certaine partie de l'électorat que cette demande de rappel est équivalente à une manifestation de sympathie communiste, et que l'abrogation de cet article entraînerait de véritables désastres dans le domaine religieux, national et social.

Toutefois, les annonces et les discours des conservateurs ne donnent jamais le texte de l'article 98, ne remontent jamais à l'origine de cette demande de rappel et répandent l'impression erronée qu'il s'agit d'une question tout à fait nouvelle.

Nous croyons qu'il serait intéressant et instructif: 1.—de faire connaître l'article tel qu'il se lit aujourd'hui dans le code criminel; 2.—de savoir ce que les libéraux veulent lui substituer, car il ne s'agit pas d'un rappel pur et simple, mais d'un certain nombre d'amendements au code criminel; 3.—de faire un court historique des débats parlementaires à ce sujet, débats qui démontrent que ces amendements projetés soulevaient fort peu d'émotion même parmi les députés conservateurs dans les années où aucune élection n'était en vue; 4.—de constater quels motifs ont amené l'adoption par la Chambre des Communes de ces amendements sous le régime libéral, quelle est la raison de l'attitude des conservateurs et quelle est l'importance réelle de cette question dans la présente élection.

I — Texte de l'Article 98

Avant de citer le texte de l'article nous attirons spécialement l'attention sur le paragraphe 2. Nous sommes d'opinion que ce paragraphe crée une véritable "loi des Suspects" comme aux plus belles années de la "Grande Révolution" et donne au Commissaire de la "Royale Gendarmerie à cheval du Canada", dans le moment le Général MacBrien, des pouvoirs équivalents à ceux d'un "Comité du Salut Public" ou de la "Sûreté Générale"; substitue ce Commissaire aux tribunaux ordinaires et remplace ce que l'on appelle communément "British Justice" et qui constitue l'armature de notre droit pénal par l'opinion, le sentiment, la volonté d'un seul homme, dans l'espèce encore: le Général MacBrien, Militaire imbu d'un tourisme fanatique et possédant toute la largeur de vues d'un simple soldat devenu Général.

Voici l'article:— "Est une association illégale toute association, organisation, société ou corporation, dont l'un des objets ou le but avoué est de produire un changement ministériel, industriel ou économique au Canada, par force, violence, blessures corporelles contre la personne ou dégâts matériels à la propriété, ou par la menace de ces blessures ou dégâts, ou qui enseigne, préconise, conseille ou défend l'emploi de force, violence, terrorisme, blessures corporelles contre la personne ou dégâts dans le but d'accomplir ce changement, ou pour toute autre fin ou qui, par un moyen quelconque pour suit cet objet ou ce but avoué, ou enseigne, préconise, conseille ou défend, comme susdit.

2. Tout bien, réel ou personnel appartenant ou soupçonné d'appartenir à une association illégale, ou détenu ou soupçonné d'être retenu par une personne pour le compte de cette association, ou en son nom, peut, sans mandat, être saisi ou pris par une personne autorisée à cet effet par le commissaire de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et être alors confisqué au profit de Sa Majesté.

3. Est coupable d'infraction et passible d'un emprisonnement d'au plus vingt ans quiconque agit ou professe agir en qualité d'officier de cette association illégale, et vend, dit, écrit ou publie quoi que ce soit à titre de représentant ou de représentant accrédité de cette association illégale, ou devient et continue d'être membre de cette association, ou porte, ou fait porter sur soi ou ailleurs, une marque, un insigne, un emblème,

une bannière, une devise, un pennon, une carte, un bouton ou un autre objet quelconque, indiquant ou destiné à indiquer ou à suggérer qu'il est membre de cette association illégale ou de quelque façon affilié à cette association, ou paye des cotisations ou autres contributions à cette association ou à qui que ce soit pour le compte de cette association, ou qui sollicite des souscriptions ou des contributions au profit de cette association.

4. Dans toute poursuite instituée en vertu du présent article, s'il est prouvé que l'accusé a) assisté à des assemblées d'une association illégale; ou b) parlé publiquement en faveur d'une association illégale; ou c) distribué des écrits d'une association illégale par l'entremise des postes du Canada, ou d'autre manière; l'inculpé est, à défaut de preuve du contraire, supposé membre de cette association illégale.

5. Est coupable d'une infraction prévue au présent article, et passible d'une amende d'au plus cinq mille dollars ou d'un emprisonnement d'au plus cinq ans, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement, tout propriétaire, locataire, agent ou surintendant d'un édifice, d'une salle, d'un local ou d'un lieu, qui permet sciemment d'y tenir une assemblée d'une association illégale ou d'une association subsidiaire, ou de toute filiale ou de tout comité de cette association, ou une réunion de personnes qui enseignent, préconisent, conseillent ou défendent, sans l'autorité de la loi, d'employer la force ou la violence contre la personne ou de lui infliger des blessures corporelles ou de causer des dégâts matériels contre la propriété, ou de menacer de ces blessures ou dégâts.

L'article ne se termine pas encore là, il contient six autres paragraphes, mais ces derniers paragraphes concernent surtout la procédure, la publication et l'importation de livres séditieux, et ceux que nous avons cités suffisent à donner le sens et la portée de l'article.

L'on voit que cet article 98 est un peu plus long et un peu moins simple que ne nous le font paraître les commentaires fantaisistes des orateurs à la radio, dont la plupart, nous en sommes sûrs, n'ont jamais ouvert un code criminel pour lire l'article dont ils prétendent parler.

Cet article a été adopté en 1919, sous l'administration Borden. Il a alors été inséré dans le Code Criminel comme sections 97a et 97b et est devenu l'article 98 lors de la refonte de 1927.

II — Dispositions du Code criminel autre que l'Article 98 se rapportant à la sédition et aux menées séditieuses

Pour bien comprendre l'attitude du parti libéral, il faut savoir quelle était, avant 1919 la législation criminelle en matière de sédition ou de menées séditieuses. Les dispositions principales sur ce sujet étaient les articles 87, 132, 133 et 134 qui se lisent comme suit:

Art. 87.—Un attroupement illégal est la réunion de trois personnes ou de plus qui, dans l'intention d'atteindre un but commun, se réunissent ou se conduisent, une fois réunies, de manière à faire craindre aux personnes qui se trouvent dans le voisinage de cet attroupement pour des motifs plausibles, que les personnes ainsi réunies vont troubler la paix publique tumultueusement, ou provoquer inutilement et sans motif raisonnable, par le fait même de cet attroupement, d'autres personnes à troubler la paix tumultueusement.

1.—Une assemblée légitime peut devenir un attroupement illégal si les personnes réunies se conduisent, dans un but commun, de telle manière que leur assemblée aurait été illégale si elles se fussent réunies de cette manière dans le même but.

2.—Une réunion de trois personnes ou plus dans le but de protéger le domicile de l'une d'entre elles contre des personnes qui menacent d'y faire effraction et d'y entrer dans le but d'y commettre un acte criminel, n'est pas illégale. 55-56 V., c. 29, art. 79.

Art. 132.—Des paroles séditieuses sont des paroles qui expriment une intention séditieuse.

2.—Un libelle séditieux est un libelle qui exprime une intention séditieuse.

une intention séditieuse simplement parce qu'il a de bonne foi l'intention: a) de faire voir que Sa Majesté a

III — Résumé de débats parlementaire sur l'adoption et le rappel de l'Article 98

Session 1919

Nous avons dit que c'est en 1919 que furent adoptés, sur rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes les articles 97a et 97b. Dès cette date les partis prirent position. Citons d'abord M. Guthrie, Solliciteur-Général dans le cabinet Borden et qui était chargé de présenter le projet de loi. Mais pourquoi M. Guthrie? Pourquoi le Solliciteur-Général et non pas le ministre de la Justice, M. Doherty, irlandais et catholique? M. Doherty était absent, mais, même présent, nous doutons fort qu'il eût consenti à présenter ce projet de loi. — L'article 2 lui eût rappelé trop vivement les incidents d'un an auparavant. — C'est en effet le 7 juin 1918, et ceci apparaît à la page 1272 du vol. 2 du Hansard de 1919 par une lettre du R.P. Bourque, Recteur du Noviciat des Jésuites de Guelph, lui par l'hon. M. Desjardins, le 7 juin 1918 que la police militaire Royale avait envahi la nuit le noviciat des Jésuites de Guelph où se trouvait le fils de M. Doherty; avait trois heures durant fouillé les dortoirs et les cellules et tenu le noviciat sous la garde d'une troupe en armes pour enlever des jeunes gens que les pasteurs orangistes d'Ontario affirmaient s'y être réfugiés pour éviter la Loi du Service Militaire. — Cette insulte qui avait soulevé toute la presse était trop fraîche dans la mémoire de M. Doherty pour qu'il consentit à forger de ses propres mains un gouvernement qu'il devait bientôt quitter une arme semblable à celle que le traité de paix et la fin de l'état de guerre allaient lui enlever.

C'est donc M. Guthrie qui présente le projet: (Débats de la Chambre des Communes, 1919, 2ème Session, Vol. 4, page 3418 et suivantes): "Monsieur l'Orateur, il est notoire qu'il existe de nos jours au Canada plusieurs associations et sociétés, créées et organisées dans le but de faire une propagande séditieuse qui pourraient mettre en péril nos libres institutions et l'autorité du gouvernement de ce pays, si nous leur laissons la bride sur le cou. Heureusement, le Canada n'a pas beaucoup souffert jusqu'à présent de révoltes ni d'actes ou de menaces de violence qui puissent être attribués à ces associations ou être considérés comme la conséquence de leur propagande (...)

"... Le temps est donc venu où il faut que le Parlement prenne des mesures afin d'enrayer d'abord cette pernicieuse propagande. D'un autre côté, il devra se garder de le plus grand soin d'entraver ou de restreindre inutilement la liberté de parole..."

M. Lapointe (Kamouraska): Bravo! Bravo!

L'hon. M. Guthrie:... la liberté de la presse ou la liberté de pensée, de parole ou d'action politique.

Quelques voix: Très bien!

L'hon. M. Guthrie: Dans ces circonstances, il sera peut-être fort difficile de savoir où s'arrêter. Toutefois, la Chambre admettra avec moi qu'on ne peut s'arrêter sans danger à la liberté de la presse pour autant qu'elle ne compromet pas la diffusion de doctrines néfastes."

Au nom de l'opposition libérale, l'honorable M. Murphy se contenta de rappeler certains principes et de mettre le gouvernement en garde contre le mécontentement que pourrait créer les articles en question.

Voici ses paroles: "Il a surgi au comité une divergence d'opinion fort accentuée touchant la nécessité de modifier le Code Criminel, et en outre sur la question de savoir si, au cas où le comité serait d'avis qu'il faut modifier le Code Criminel relativement aux menées séditieuses, en vue des nombreuses grèves qui ont eu lieu et du malaise général qui règne au pays, c'est bien le moment de présenter ce rapport à la Chambre et de provoquer la discussion et le vote de ce projet de loi."

En résumé, le Gouvernement exprimant l'opinion que la situation du pays l'exigeait, proposait ces mesures tout en admettant qu'elles étaient une dérogation à nos principes ordinaires

été induite en erreur ou s'est trompée dans ses mesures; ou b) de signaler des erreurs ou déficiences dans le gouvernement ou dans la constitution du Royaume-Uni, ou de quelqu'une de ses parties, ou du Canada, ou de quelqu'une de ses provinces qui le composent, ou dans l'une ou dans l'autre chambre du parlement du Royaume-Uni ou du Canada, ou dans une législation, ou dans l'administration de la Justice; ou d'engager les sujets de Sa Majesté à chercher à obtenir, par des moyens légaux, le changement de quelque chose dans l'Etat; ou c) de signaler, afin de les faire disparaître, des choses qui produisent ou tendent à se produire des sentiments de haine et d'animosité entre les différentes classes des sujets de Sa Majesté. 55-56 V., c. 29, art. 123.

Art. 134.—Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui prononce des paroles séditieuses, ou publie un livre séditieux, ou prend part à une conspiration séditieuse. 55-56 V., c. 29, art. 124.

Evidemment, l'article 132 pour avoir un sens doit être lu avec l'article 133.

En même temps que le gouvernement Borden fit adopter les sections 97a et 97b, il abrogea l'article 133, qui dans l'opinion du Solliciteur-général d'alors, devenait inutile.

Session 1926

En 1921, le Gouvernement Meighen, qui avait succédé sans consultation populaire à celui de M. Borden, subit aux élections générales une défaite écrasante. Les libéraux prirent le rênes du pouvoir. Les grèves, le malaise, le mécontentement disparurent et comme conséquence, en 1926, l'honorable M. Lapointe, devenu ministre de la Justice, proposa pour la première fois l'abrogation des articles 97a et 97b et la réinsertion de l'article 133. Voici comment M. Lapointe expliquait alors cette mesure. (Débats de la Chambre des Communes, 1926, Vol. 4, page 4100.)

"L'hon. M. Lapointe: Les deux articles que nous voulons abroger ont été insérés au Code criminel en 1919. Je ne dis pas qu'ils aient été insérés à cause des incidents survenus à Winnipeg, bien que cette insertion ait suivi les événements en question. Mais à cette époque il a été expliqué que, vu le profond malaise qui existait par tout le globe, il était opportun d'incorporer au Code des articles qui, sans rien ajouter aux pouvoirs déjà conférés aux autorités en vertu des dispositions existantes, établiraient ces pouvoirs d'une façon plus claire à certains points de vue. Il a été expliqué aussi que les nouveaux articles devaient remplacer, dans une grande mesure, certaines prescriptions adoptées par décret du Conseil sous l'empire de la loi des mesures de guerre. Depuis ce temps, les ouvriers en général, et les syndicats en particulier, n'ont cessé de protester vigoureusement contre ces deux articles. Tous les ans depuis que je fais partie du ministère, les délégués du Congrès des métiers et du travail, lors de leur visite annuelle au Gouvernement, ont demandé l'abrogation de ces deux articles et le rétablissement de l'état de choses antérieur à 1919. Ils ont toujours craint que les articles en question ne fussent invoqués contre les activités des unions ouvrières, bien que ceux responsables de leur insertion au Code désavouent cette intention. Quoi qu'il en soit, le Code nous offre déjà assez de protection contre toute activité séditieuse. Il y a les sauvegardes adoptées à l'article 87 et encore les dispositions relatives aux réunions illégales. L'article 130 traite de la sédition, des serments ou des engagements de sociétés; l'article 132, de paroles séditieuses, de libelle séditieux, de conspiration séditieuse; l'article 135, de tout libelle contre un souverain étranger; et l'article 136, de la publication de nouvelles fausses."

Sir Henry Drayton, au nom de l'opposition conservatrice, posa quelques questions qui permirent à l'honorable M. Lapointe de préciser encore la position du Gouvernement.

L'hon. M. Lapointe: Je ne vois pas pourquoi nous ne nous rendrions pas aux demandes de ces unions ouvrières, qui ont l'appui de la fraternité des employés de chemins de fer. Leurs représentants sont venus ici chaque année, cette année surtout, et ont insisté sur leurs requêtes. Ils ont l'impression que ces articles visent le travail organisé. Ce n'est pas là, je crois, l'intention, mais puisque nous sommes amplement protégés par les articles du Code Criminel actuels et anciens, nous demandons l'abrogation de ces deux articles.

L'hon. Sir Henry Drayton:—Si je comprends bien l'honorable ministre il ne s'oppose aucunement à la loi qui défend l'emploi de la force, de la violence, du terrorisme ou qui défend l'attaque contre la propriété relative à la personne, ni aux dispositions relatives au renversement des gouvernements, mais il veut simplement faire disparaître les dispositions inutiles de la loi.

L'hon. M. Lapointe:—Oui.

L'hon. Sir Henry Drayton:—Le premier article abrogé est contre l'emploi de la force, de la violence, ou contre les dommages à la propriété ou à la personne. Quel article du Code a trait à ces cas?

L'hon. M. Lapointe:—Les articles 133 et 134.

L'hon. Sir Henry Drayton:—Non, le ministre abroge l'article 97a.

L'hon. M. Lapointe:—Oui.

L'hon. Sir Henry Drayton:—Quel est l'article actuel qui a trait à ces cas?

L'hon. M. Lapointe:—Les articles 133 et 134. D'après la loi commune, les prescriptions du code con-

tre les discours susceptibles de susciter les haines ou la jalousie entre les classes de la société sont toujours tombées sous le coup de l'article concernant les séditions.

Notons que la discussion se faisait alors sur la deuxième lecture du bill et l'on sait qu'en pratique parlementaire c'est à ce moment que l'on se prononce pour ou contre le principe d'un bill. Or, les débats démontrent que les explications du ministre de la Justice furent apparemment si convaincantes que les conservateurs ne demandèrent même pas un vote. Voici ce que dit Sir Henry Drayton pour terminer le débat:

L'hon. Sir Henry Drayton:—Fini! Finissons-en avec le projet de loi et allons nous coucher.

Evidemment les menées communales n'empêchèrent pas ce "tory" de dormir; le Hansard continue: L'article est adopté, de même que les articles 3 et 4 et quelques lignes plus loin: (Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

Ainsi adopté unanimement par la Chambre, le bill fut néanmoins rejeté par le Sénat en majorité oppositionniste.

Session 1926-27

À la session de 1926-27, sur motion de l'honorable M. Cannon, solliciteur-général, le bill ramené devant la Chambre fut voté en deuxième lecture, cette fois sans aucune discussion.

L'hon. M. Cannon (solliciteur général).—Je propose que le projet de loi (bill No 239) tendant à modifier le Code criminel soit lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée.)

La Chambre se forme en comité général et passe à la discussion des articles.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2 (article 133 re-édifié).

L'hon. M. Guthrie:—Quel est cet article?

L'hon. M. Cannon:—Il s'agit de réinsérer dans le Code criminel l'article 133, qui a été abrogé.

L'hon. M. Guthrie:—Il s'agit du même article?

L'hon. M. Cannon:—Oui.

Adopté encore une fois à l'unanimité par la Chambre, de nouveau le bill fut rejeté par le Sénat.

Session 1928

En 1928 lorsque pour la troisième fois le ministre King proposa l'abrogation de l'article 98, les seules remarques que suscita la deuxième lecture furent faites par M. Bennett. Elles sont intéressantes et amusantes à relire, car elles constituent deux ans à l'avance une prophétie exacte de ce qui se passerait lorsque M. Bennett serait devenu à son tour chef du gouvernement Canadien.

(Débats de la Chambre des Communes, 1928, page 2451.)

"L'article en délibération fut inséré dans le but de faire face à une situation extraordinaire, qui ne se répètera plus au pays, nous l'espérons; cependant, il peut se faire qu'il surgisse encore et, advenant ce cas, nous aurions recours à cet article du Code criminel. Et s'il existe quelque doute touchant cette disposition, je suggère au ministre qu'on revise le texte et qu'on décrète expressément que l'article ne s'applique pas aux unions ouvrières. Il est bon qu'il y ait dans le Code criminel un article auquel nous pourrions avoir recours s'il survenait jamais UNE ÈRE DE MALAISE, D'INQUIÉTUDE et D'INCERTITUDE AU CANADA."

Après ces quelques remarques de M. Bennett aucun autre député ne jugea à propos d'ajouter quoi que ce soit à l'article fut adopté. Non seulement le vote ne fut pas demandé, mais il n'est pas même mentionné que le bill ait été adopté sur division, ce qui veut dire l'unanimité pour la troisième fois.

Incidemment il est intéressant de noter que les paroles de M. Bennett constituent une admission formelle qu'en 1928, après sept ans de régime libéral, il ne restait plus trace au pays "de malaise, d'incertitude et d'inquiétude", toutes choses qui étaient tellement apparentes à la fin des administrations Borden et Meighen.

Ajoutons que le sort du bill au Sénat fut le même en 1928 que les années précédentes. Présenté par l'hon. M. Dandurand, leader du Sénat, Débats du Sénat, session 1928, page 510, dont le discours est à lire en entier pour quelqu'un qui veut réellement comprendre la signification des amendements proposés par le gouvernement libéral, il fut accueilli par l'opposition des sénateurs conservateurs et rejeté par un vote de 32 à 22. L'honorable M. Chapais est un de ceux qui votèrent contre la

mesure, mais chose étrange, elle ne lui parvint pas, sans doute, en 1928, aussi terriblement dangereuse que pendant les élections de 1935, car il ne crut pas nécessaire d'expliquer les raisons de son vote, et le Sénat fut privé du plaisir de l'entendre annoncer éloquentement les désastres que l'adoption de ce bill pourrait causer dans le pays.

Session 1929

La session de 1929 fut une répétition des précédentes. M. Lapointe exposa la mesure pour le gouvernement. M. Bennett s'y opposa mollement au nom de l'opposition et aucun autre député ne trouva la mesure subversive au point de s'y opposer par un discours. Toutefois, la date des élections se rapprochant, M. Bennett fit déclarer le bill adopté sur division sans cependant demander l'enregistrement des votes.

Cette fois la mesure ne fut repoussée au Sénat que par un vote de 16 à 13, et le petit nombre de sénateurs qui votèrent pour ou contre la mesure indique qu'à cette date encore elle n'était pas considérée, même par les conservateurs, comme un danger national.

Session 1930

En 1930, enfin, à cause de la dissolution des Chambres, le 30 mai, le bill fut adopté le jour même de la prorogation avec les modifications proposées par le Sénat, c'est-à-dire sans l'abrogation de l'article 98, qui demeurerait dans nos statuts malgré l'attaque renouvelée pendant cinq ans du parti libéral contre ses dispositions.

En terminant cette revue des débats.

(Suite page 9)

INSISTEZ
pour avoir les véritables
RADIOTRONS
MARCONI
RVC

ELECTRIFIEZ VOTRE MAISON POUR VOTRE SANTE



"Comment faites-vous, grand-maman, pour lire sans vous fatiguer, tandis qu'auparavant... Avez-vous des lunettes neuves?"

"Non, mon chéri, mais l'éclairage est tellement meilleur maintenant qu'il me semble avoir des yeux neufs!"

NOUVEAUX TARIFS PAR KILOWATT-HEURE
13-70 2.52¢ 71-200 1.8¢ 201-kw-hrs (0.9¢ et au-delà)

Les efforts constants des compagnies d'utilité publique et des fabricants d'appareils électriques pour assurer un éclairage adéquat à vil prix ont fortement contribué à prévenir plusieurs des maux ordinairement imputables au surmenage de la vue, à donner meilleure santé et plus de confort aux jeunes comme aux vieux. Aujourd'hui, on considère un bon éclairage comme une forme pratique d'assurance sanitaire à la portée de tous. Tout marchand d'appareils électriques se fera un plaisir de vous fournir les plans requis pour améliorer votre éclairage et protéger vos yeux.

Montreal Light Heat & Power
CONSOLIDATED

LA FEMME À LA PAGE

CHRONIQUE

Noms et surnoms

UN des défauts capitaux de notre peuple est ce goût extraordinaire et difficile à expliquer qu'il témoigne pour les prénoms abracadabrants et les surnoms plus baroques encore.

Les noms de baptême bizarres se voient moins fréquemment, et plus nombreux sont les enfants qui reçoivent ceux de Jean, de Pierre, d'André, de Marie, de Jeanne ou d'Yvonne que ceux de Clodomir, de Zabulon et d'Erithème ou de Belzémire, Sophronie ou Aglaé.

Un reviste parisien, et des plus spirituels, donnait ce conseil: — Si tu veux avoir l'air américain mets beaucoup de lettres avant ton nom, et n'oublie pas un W...

Mais je m'éloigne un peu de mon sujet. Nous disions donc que les prénoms, moins baroques, mieux choisis que ceux dont on décorait autrefois les enfants, cèdent pourtant la place à des diminutifs qui ne diminuent pas toujours, tant s'en faut, et à des surnoms qui font dresser les cheveux.

D'une petite fille brune, avec de grands yeux sombres, comme on en rencontre tant par ici, invariablement, on fera "La Noire". Prononcez "La Noire". Imaginez s'il est raisonnable de décorer d'un pareil surnom une petite, presque toujours jolie et qui cela assombrir du coup.

Une autre s'appellera "La Tonne", si elle est un peu "baquaise". Ou bien "La Quine" sans qu'on puisse bien dire pourquoi.

Les petits gars aussi en ont de beaux surnoms. Il est impossible à Jean de s'appeler Jean "Ti-Jean" fait tellement mieux! Cela donne un petit cachet intime, ne trouvez-vous pas?

Il y a un nombre incalculable de "Tit-Pit", aussi. A quoi ce surnom peut-il ressembler, je vous le demande.

Dans toutes les langues, on cherche à adoucir, à rendre plus personnels, les prénoms. On y réussit quelquefois. C'est ainsi qu'en Russe Sacha est moins rugueux qu'Alexandre, Fedja que Feodor, Vala que Valentine. En anglais, de James on fait Jim, de Charles Charlie, de John Johnny; en français, on en trouve de bien jolis: Adi, pour Adrienne, Rinette, pour Marie-Antoinette, Maryse pour Marie-Louise, de bon enfant comme Dédé, pour André, ou Riquet pour Henri. J'aime moins Totot ou Julot, cela fait vulgaire.

De toutes façons, avec de pareils surnoms ou diminutifs, on peut, sans être ridicules passer partout, tandis que quand on s'appelle... Ah! non, pensez-y, petites mamans, et demandez-vous si vous avez raison de permettre qu'on dégrade ainsi le nom, choisi par vous avec amour et que vous avez donné à votre enfant.

Ne dites pas que c'est une habitude. C'en est une mauvaise et qui doit être soigneusement déracinée. C'est surtout "La Noire" qui m'attriste. Donner à un petit enfant un surnom aussi sombre, ne trouvez-vous pas que c'est l'envelopper dans un crêpe? Brune ou blonde, est-ce qu'une petite fille ne doit pas être comme une rose?

Donnez-lui des surnoms, si vous voulez, à vos chers petits, mais choisissez les beaux, frais, veloutés, pour que ce soit, de votre part, une autre preuve d'affection.

Odetta OLIGNY

Mondanités

Le comte et la comtesse René de Chambrun née José Laval, qui ont fait leur voyage de noces au Canada et aux Etats-Unis, se sont embarqués mercredi, à New-York, à bord de "Normandie". Avant leur départ ils ont donné un dîner, au Ritz-Carlton.

M. et Mme L. G. Beaubien recevront à dîner samedi le 19 octobre, en l'honneur du Lieutenant Gouverneur et de Mme E. L. Patenaude, qu'ils accompagneront plus tard au Bal de la Ligue de la Jeunesse Féminine.

Mlle Fernande et Cécile Rolland donneront à déjeuner le 15 octobre, à l'hôtel Windsor, en l'honneur de leur cousine Mlle Françoise Rolland, à l'occasion de son prochain mariage.

Mlle Lucie Leduc recevra à déjeuner, aujourd'hui, en l'honneur de Mlle Rachel Létourneau, à l'occasion de son prochain mariage.

Mlle Françoise Rolland sera l'hôte d'honneur à plusieurs réceptions intimes, à l'occasion de son prochain mariage. Lundi, un déjeuner sera offert chez Mme Jules Dupré et un bridge sera donné, dans l'après-midi, chez Mlle Yvette Picard. Mlle Fernande et Cécile Rolland recevront à déjeuner, le lendemain, à l'hôtel Windsor, et Mlle Yolande Benoit donnera un bridge. Mlle Marie-Paule Wilson réunira à déjeuner quelques invités, mercredi et Mlle Fernande Bonin offrira un thé, le même jour.

Le jeudi 17 octobre, Mlle Gisèle Desbois recevra à déjeuner au Mont-Royal. Il y aura shower de toile, le même après-midi, chez Mlle Simone Bélangier.

Mlle Jacqueline Demers recevra à l'heure du thé, le mercredi, 13 novembre, en l'honneur de Mlle Charlotte Rolland, débutante.

Mme J. C. A. Hériot donnera un shower de toiles et recevra à l'heure du thé, le mardi, 15 octobre, en l'honneur de Mlle Edith Ritchie, dont le mariage avec M. B. H. Charles sera célébré prochainement.

Le mariage de Mlle Françoise Rolland, fille de M. Léon Rolland, décédé et de Mme Rolland, avec M. Emile Gélinas, fils de M. Léon Gélinas, d'Outremont, sera célébré le samedi 19 octobre à neuf heures et demie en l'église de Notre-Dame-de-Grâce. Pas de faire-part.

Mme Benoît Brouillette et sa fille, Nicole, sont revenues d'Europe à bord de l'"Empress-of-Britain", après avoir passé l'été à Paris et à la Côte d'Azur les invitées du professeur Alfred Ernout, père de Mme Brouillette.

Mme Eugène Viau est à Québec pour quelques jours, invitée de M. et de Mme Armand Viau.

Mme L. P. Dorval est revenue de New-York et d'Atlantic-City où elle a passé quelques semaines l'invitée de Mme Michael W. Hackett.

L'hon. J.-P.-A. Cardin, de Sorel est de passage à Québec, au Château Frontenac.

Mlle Gilberte Martin est partie pour Québec où elle passera quelques jours.

Le Dr et Mme A. E. Bazin accompagnés de Mlle Hersey sont de retour d'un voyage dans les Provinces Maritimes.

Mme St-Denis Lemoine et sa fille, Mme Noulan Cauchon sont retournées à Ottawa, après avoir fait un séjour à Québec.

Mlle Marguerite Casgrain, de Québec, fait un court séjour à Québec.

M. J. A. Lafontaine d'Ottawa, M. et Mme A. B. Wallace, d'Orillia, (Ont.), de passage à Québec, sont descendus au Château Frontenac.

RETRAITE FERMEE La retraite fermée pour la fraternité de Villery, au Foyer Sainte-Claire D'Assise, 5045, rue Saint-Dominique, commencera lundi le 14 octobre, à 7 h. 30 du soir pour se terminer vendredi le 18 au matin.

DES COSTUMES DU MATIN



L'élégance matinale doit-être très sobre. A droite, vous voyez un ensemble suggestif bleu marine et écossais, et à gauche, un charmant trotteur de tricot de laine gris dont l'écharpe est vert vif.

Les Bessborough de retour dans leur domaine

Stansted-Park, Hampshire, Angleterre, 10. (P.C.) — Le comte et la comtesse de Bessborough étaient de retour ce soir à leur château de Stansted-Park. Leurs serviteurs leur ont fait un accueil cordial. Un arc portant le mot "Bienvenu" avait été dressé à l'entrée du domaine. Le comte et la comtesse ont réuni un très grand nombre de leurs employés et à leurs enfants, et la fête se termina par un feu de joie.

Il gagne \$1,250 par semaine et n'a que 11 ans

Hollywood, 10. (P.A.) — Freddie Bartholomew, jeune anglais de 11 ans, que le film de "David Copperfield" a rendu célèbre dans le monde du cinéma, a eu une augmentation de salaire. Il gagnait \$100 par semaine, ce qui n'est pas à dédaigner par les temps qui courent; il gagne maintenant \$1,250 par semaine, ce qui est beaucoup mieux.

CERCLE PEDAGOGIQUE DESROSIERS

A l'Ecole normale Jacques-Cartier, vendredi le 11 octobre, à 8 h. 15, se continuera la série de causeries sous la direction du Cercle Pédagogique Desrosiers. Le docteur Ad. Groulx traitera de l'inspection médicale des écoles. L'entrée est libre.

RETRAITE FERMEE

Retraite fermée à la maison du Christ-Roi Châteauguay-Bassin pour hommes et jeunes commençant jeudi soir 17 au 20 octobre, s'adresser aux organisateurs: Thomas Bérubé 329 3ème Avenue, Verdun, YO 6689, Adrien Leduc 4044, rue Gertrude, à Verdun.

RETRAITE FERMEE

Il y aura au Foyer Sainte-Claire D'Assise, 5045, St-Dominique, Montréal, tél. Dollard 8026, une retraite fermée pour la Fraternité de Villery, du 14 au 18 octobre. Pour les dames du 21 au 25 octobre. Pour les jeunes filles, du 8 au 12 novembre. Pour les demoiselles âgées, du 18 au 22 novembre. Prière de se faire inscrire pour chaque retraite au plus tôt vu le nombre restreint de places.

Les petits abandonnés

"Les placements sont beaucoup plus nombreux, maintenant" me disait, hier, avec consolation et joie, la Directrice du Bureau d'Adoption. Emue, mais non surprise de constater tant d'abnégation et de dévouement chez nos valeureux canadiens, elle me faisait part de son admiration et de sa reconnaissance envers les familles qui, malgré la gêne forcée où les a mises la dépression actuelle, ont bien voulu se charger d'un petit enfant pour lui procurer l'inappréciable bonheur d'avoir un papa et une maman.

Heureux de coopérer à cette oeuvre de miséricorde si digne de sympathie et d'activer, s'il se peut, ce mouvement charitable, je me sens pressé de le publier, à l'honneur de nos généreux foyers, et pour l'encouragement des personnes qui hésiteraient à suivre un si bel exemple.

Craintes et appréhensions seraient vite dissipées, si elles se rendaient à la Crèche d'Yveline, Côte de Liesse, près Montréal, ou à la Maison-Saint des Soeurs Grises, 1185 rue-Saint-Mathieu, pour y recevoir les indications nécessaires. Le voyage présente-t-il quelques difficultés? Elles peuvent être écartées par l'envoi d'une réponse pressée, cordiale, leur sera sûrement donnée. Mieux encore si elles le désirent, les Visiteuses du Bureau iront elles-mêmes les renseigner.

Le placement de ces pauvrets sans défense est d'une importance capitale et oblige à de sages précautions. L'expérience séculaire de l'oeuvre des enfants Abandonnés l'a démontré: la prudence prévient quantité d'ennuis, tels que déceptions et frais occasionnés aux parents adoptifs, sans compter les préjudices causés aux pupilles par les changements multipliés. Et je ne cite que les dommages d'ordre matériel...

Une fois l'adoption résolue, les religieuses continuent leurs visites aux nouvelles mamans, afin de leur faciliter l'art d'alimenter et d'élever les tout-petits. Elles s'assurent en même temps de la satisfaction de l'adoption et du bonheur de l'adopté.

Le sacrifice de l'adoption porte avec lui ses bénédictions, sa récompense. Pourquoi un plus grand nombre des nôtres n'accomplirait-il pas cet acte de charité, pour en goûter les joies ici-bas et durant l'éternité? Foyers chrétiens et sans enfant, songez-y!...

B. R.

Au couvent de Sherbrooke

La Mère Supérieure et les religieuses du Mont-Notre-Dame de Sherbrooke invitent cordialement leurs anciennes élèves à assister à la fête de retour qui aura lieu dimanche le 20 octobre de deux heures à six heures. Le même jour l'Amicale tiendra son assemblée annuelle.

Lundi matin, le 21 octobre, une messe de Requiem sera chantée à huit heures, dans la chapelle du Couvent, pour le repos de l'âme des religieuses et anciennes élèves décédées.

RETRAITE FERMEE DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

La retraite fermée de la Société Saint-Jean-Baptiste aura lieu du jeudi soir 17 octobre au dimanche soir suivant, à la Villa Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe. Il y a encore quelques chambres libres.

Pour faire partie de ce groupe, prière de téléphoner le jour au secrétaire de la Société, Plateau 1151 et le soir à l'organisateur, M. T.-Auguste Poupard, Dollard 9681.

Un groupe de retraitants de Saint-Octave de Montréal-Est prendra part à cette retraite.

BUREAU d'INFORMATION du Club Libéral Central des FEMMES de Montréal. Tél.: L'Ancester 3368. Chambres 10 et 24. HOTEL WINDSOR. Ouvert tous les jours de 9 à 6 heures.

COMITE de la Fédération Provinciale des FEMMES LIBERALES. Téléphone: Plateau 3342. 30 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL.

L'OEUVRE DE LA FEMME INVALIDE



Hier après-midi, à l'hôpital de la femme invalide, 101 rue Laguchetière ouest, eut lieu une assemblée générale des dames patronesses de l'oeuvre, sous la présidence de Mme Olivier Asselin. Notre vignette, prise avant cette assemblée, fait voir, au premier rang, les gardes de l'hôpital: Mlles Yvonne Payen, Marie-Jeanne Lévesque, Olivino Lacombe, Bella Guillemette, Germaine Lauzière, Fernande Boucher. 2e rang, entre les gardes E. Theriault et A. Fradette, Mme Olivier Asselin, présidente. Dans le groupe, l'on remarque: Mmes H. Dorcy, C.-A. Beaudette, A. Necker, Léonce Plante, F. de Martigny, W. Goyau, C. Starnes, J.-A. Quimet, A. Desrosiers, C. Doyon, L. Lavigne, G. Bernier, A. Des Trois Maisons, A. Pélouquin, H. Bradley, A. A. Hudon, D. Poitras, R. Daigle, Mlles M. Jackson, Idola St-Jean, F. Corbeil, F. Quimet, I. Desrosiers, et C. Le Testu. (Photo CANADA)

La Mode

Il y a deux bibelots modernes, bibelots, bijoux et imprévus qui vont faire

née; le premier est un pendentif en lui, qui a la forme d'une grosse bille dont la face est évidée et contient une gentille bousole. On suspend ce pendentif au cou par un lacet de soie, tout bonnement, c'est un bijou de fantaisie.

Le second bibelot bijou, plus imprévu encore, est un thermosport; c'est un pyromètre à cadran et à aiguille, qui a la forme d'une montre et se porte au bras comme une broche ou une régence. Avec lui, on connaît la température de l'air. On le portera sans doute aussi pour toutes les saisons, de manière à toujours connaître le degré de chaleur ou de froid de l'atmosphère.

Bijoux modernes, bijoux sportifs!

Au lieu des nappes blanches tra- Sur votre table verries au riche- de toilette ou à l'anglaise que ne disposez-vous des napperons en toile de Jouy ou en crêpe? Et pour ranger vos broasses et vos peignes, que ne confectionnez-vous des

INSISTEZ pour avoir les véritables RADIOTRONS MARCONI RVC

Feuilleton du "Canada" Le Détective Fantôme par Maurice Boué

No 19 (Suite) 11 octobre 1935 Cette fois là, c'était le défunt qui tuait. Lautrec avait débrouillé l'écheveau de ce mystère, comme on sait, de la façon la plus inattendue. N'y avait-il pas entre ce drame et celui qui nous occupait quelque analogie? Sur cent attentats, il y en a quatre-vingt-dix qui se ressemblent. Je fis part de mon idée à Lautrec. —Peut-être, lui dis-je, le vicomte de Montaigne a-t-il un sosie. Peut-être un personnage inconnu l'imita-t-il? Lautrec secoua la tête. —Non, me dit-il, cela n'est pas, j'en ai la certitude. L'homme que nous avons vu est le vicomte Bertrand. Dans l'affaire du "Cadavre qui tue" j'ai identifié le criminel grâce aux empreintes digitales. Mais si le bertillonage est une science exacte; si, comme il a été prouvé, on n'imita pas les lignes d'un pouce, il est plus difficile encore de changer un regard et de transformer un œil. Or, le vicomte de Montaigne a des yeux très caractéristiques, qu'il suffit d'avoir vus une fois pour les reconnaître. Rappelez-vous sa photo. —C'est vrai. Au surplus, on ne voit pas pourquoi quelqu'un imiterait ici le vicomte mort. —Je me demande aussi, continua Lautrec, qui pourrait avoir intérêt à voler les papiers de famille que j'ai vainement cherchés sans trouver la moindre trace du vol. —Comme dans l'affaire de "L'Antidérapant", ici aussi tout est mystère. —Et ici aussi je vais employer un subterfuge, me confia à voix basse le détective. Je vais simuler un départ et observer, dans l'ombre le château et ses alentours. C'est, je crois, le seul moyen de savoir ce qui se passe ici et de découvrir la clé de l'énigme. Je vais prétexter un voyage à Paris pour m'absenter. Et Lautrec élaborait tout un plan de campagne, dont il ne me confia qu'une partie. Il était entendu que je resterais seul au château, où je ne m'inquié-

terais de rien jusqu'au moment où — si c'était nécessaire — mon ami me prierait d'intervenir. Ainsi fut fait. L'après-midi, le détective prenait congé de ses hôtes. Ce n'est que plusieurs jours après que j'appris ce qui s'était passé. Je vais donc relater les aventures de Lautrec telles qu'il me les conta lui-même. Craignant qu'un être inconnu ne l'épiât, le détective prit, à Bric, le train pour Paris. A la première gare, il descendit, après s'être déguisé, afin que sa piste fût perdue. Il vint à Bric et, sous sa forme nouvelle, notre détective reprit le chemin du ranior de Montaigne, où il arriva à la nuit tombante. Il erra autour du parc, observant les alentours du château, sans rien remarquer d'insolite. Ce ne fut que vers dix heures qu'il se décida à escalader un mur de clôture. S'engagea prudemment dans les allées du parc. La nuit était très sombre. Des nuages orageux voilaient le ciel. Il s'approcha du manoir en se dissimulant derrière les murs. S'étant assuré que le calme régnait dans l'habitation, il entra par une porte de service en se servant de son passe-partout. Réellement, ce fut comme un voleur qu'il inspecta toutes les places du rez-de-chaussée. Tout le monde était couché. Il monta au premier étage. Il s'assura que le vicomte Henri et la vicomtesse Suzanne reposaient paisiblement dans leurs chambres respectives. Il se dirigea vers la porte de la douairière. Le trou de la serrure laissait filtrer un pâle réseau de lumière. Lautrec y appliqua un oeil et, soudain, il sursauta de surprise. Dans la chambre il venait de distinguer deux personnages. La douairière, en toilette de nuit, était accoudée à son lit et lui tournait le dos. Devant la table, un homme était assis et, comme il était tourné vers la porte, Lautrec reconnut le vicomte défunt. Bertrand de Montaigne! —Etais-ce possible?... Les deux personnages semblaient parler à voix basse; aucun son de voix ne parvenait au détective. Lautrec resta ainsi à l'affût pendant près d'une heure, sans parvenir à saisir un mot. Enfin, le "fantôme" se leva. Présument qu'il allait sortir, Lautrec se retira à l'écart et se dissimula dans une encoignure du couloir. Ses prévisions étaient exactes. Quelques instants après, le léger bruit d'une clef tournant dans la serrure lui parvint et il vit une silhouette humaine se découper en noir sur le réseau lumineux que laissait filtrer la porte entr'ouverte. L'ombre referma la porte avec précaution et

s'engagea, à pas de loup, dans le corridor. A un certain moment, elle passa si près du détective que celui-ci fut presque effleuré. L'ombre — homme ou fantôme — descendit l'escalier sans faire le moindre bruit. Lautrec la suivit, à une distance respectueuse. Le détective vit l'étrange personnage gagner une des vastes pièces du rez-de-chaussée, dite "salle des chevaliers", comme on en voit dans la plupart des vieux châteaux. Une porte s'ouvrit et se referma aussitôt. Redoublant de prudence, Lautrec ouvrit à son tour la porte et la referma. Il entra dans la salle juste à temps pour voir l'inconnu qui suivait disparaître dans l'encadrement du haut foyer médiéval qui s'élevait au fond de la salle. D'un bond, il fut devant l'antique cheminée. Mais l'ombre avait disparu!... Par où donc avait-elle fui? Lautrec se demanda un instant s'il avait vraiment affaire à un fantôme possédant le pouvoir surnaturel de passer à travers les murs. Il examina le haut du foyer qui se dressait devant lui; il tâtaït toutes ses parties, faites de pierre, de fer et de cuivre. Il saisit sa lampe électrique. Un réseau de lumière éclaira la cheminée. L'encadrement était de cuivre massif, il attira le regard de Lautrec qui s'attarda à contempler un écusson en relief surmonté d'une banderole sur laquelle on lisait cette devise énigmatique: LA TROISIEME TE SAUVERA —Quelle "troisième"?... se demanda Lautrec. Ah! J'y suis. Le flanc senestre de l'écu porte trois fleurs de lys. Je pousse sur la troisième fleur qui, je vois, est légèrement mobile et... c'est parfait! Un déclanchement venait, en effet, de se produire sous la poussée de Lautrec et, à un détour de la cheminée se souleva et un passage secret apparut dans la muraille. Lautrec s'y engagea sans hésitation. Grâce à sa lampe électrique, il découvrit le mécanisme qui permettait de refermer la porte dissimulée dans la cheminée. —Maintenant, se dit-il, il s'agit de retrouver mon fantôme. Un escalier en spirale s'offrait à ses pieds; il le descendit et il se trouva bientôt dans un couloir souterrain. Il écouta: un écho de pas lointains résonnait assez distinctement dans le silence. Lautrec se dirigea en hâte vers l'endroit d'où venait le bruit. Il aperçut une vague lueur dans l'ombre. —Le spectre s'est mué, comme moi d'une lanterne, se dit-il.

Et il sourit en pensant. "Un fantôme en suit un autre". Des lors, la chasse commença. Le détective avançait prudemment, sans bruit, en évitant les anfractuosités du roc. Craignant que sa présence ne fût décelée, il avait remis en poche sa lampe électrique. Cette marche, dans les ténèbres, dura une dizaine de minutes environ. Comme la plupart des vieux châteaux, le manoir de Montaigne possédait des souterrains secrets. Lautrec se réjouissait de les avoir découverts d'une façon aussi imprévue. Enfin, l'ombre mystérieuse atteignit l'issue opposée du couloir. Le détective la vit, au loin, monter un escalier et disparaître. Il hâta le pas et, à son tour, il gravit l'escalier. Quelques instants plus tard, il se trouvait devant une porte qu'il encore il parvint à ouvrir en faisant manoeuvrer un mécanisme très simple. Il passa la tête dans l'entrebâillement et, comme il bruit des pas de l'inconnu retentissait au loin, il sortit. Tout de suite, il constata qu'il se trouvait dans une chapelle très ancienne. La porte qu'il venait de franchir s'ouvrait sous le maître-autel. Il traversa le chœur et se dirigea vers le porche, au moment où le portail se refermait, après avoir livré passage au "fantôme". Il fallut quelque temps à Lautrec pour ouvrir à son tour cet énorme portail, dont la serrure n'obéit pas tout de suite aux injonctions de la pince monseigneur. Quand il fut au dehors, Lautrec examina l'endroit où il se trouvait. La chapelle s'élevait en pleine campagne. Tout autour, c'étaient des landes incultes. Le détective aperçut, au loin, une ombre qui se détachait vaguement sur le fond sombre du ciel et se fit la terre. —Voilà mon homme, se dit-il. Cette fois-ci, je le tiens! Silencieusement, il hâta le pas. L'ombre qu'il poursuivait marchait d'un pas confiant, sans se retourner. Bientôt il ne fut plus qu'à une cinquantaine de mètres du personnage. Il allait l'atteindre, lorsque celui-ci, à un détour du chemin, se dirigea vers une ferme. Il fit le geste de chercher une clef dans sa poche et entendit la main vers la serrure. A ce moment, il entendit le bruit des pas de Lautrec, il se retourna à demi. Ce mouvement permit au détective de voir le visage de l'homme qu'il suivait. Il sursauta de surprise en reconnaissant dans cet homme, non point — comme il le présumait — le vicomte Bertrand de Montaigne, mais tout simplement l'intendant du château: Jean Laoudec! Y avait-il eu méprise? Lautrec se rappela qu'il

avait été retardé assez longtemps devant le portail fermé de la chapelle. Enfin dehors, il avait distingué une silhouette, celle qu'il avait suivie, c'est-à-dire celle de Laoudec. S'était-il trompé? Pendant ce temps, le "fantôme" du vicomte de Montaigne avait-il pris un autre chemin, pour disparaître? Mais par où? Le sol inculte des landes ne permettait guère à un être vivant de se dissimuler, même la nuit. Quo! qu'il en soit, l'insaisissable fantôme avait disparu une fois de plus. Jean Laoudec, après avoir jeté un regard indifférent sur le détective qui, comme je l'ai dit, avait pris un déguisement, entra dans la ferme et referma la porte. Lautrec continua son chemin et gagna Bric, où il passa la fin de la nuit dans un hôtel. —IX— "Ils ressusciteront d'entre les morts" Le lendemain, Lautrec se rendit à la mairie de Bric, où il prit de nouveaux renseignements sur la famille de Montaigne; puis il partit pour Paris, où, me raconta-t-il dans la suite, il était allé compléter son enquête. Mais il se montra très discret au sujet du résultat de cette enquête. Comme je le questionnais, il se borna à me répondre: —Patience, cher ami, vous aurez bientôt la clef de l'énigme. —Mais... —Vous ne verrez mon oeuvre que lorsqu'elle sera complètement terminée. Lautrec aimait, en effet, à préparer ses "effets", tout comme les acteurs, et il affectionnait particulièrement les coups de théâtre, où sa maîtrise se révélait en coup de foudre. Le détective était officiellement revenu chez ses hôtes. Le calme régnait au château lorsque, un matin, un télégramme apprit à la douairière la mort de son beau-frère, le vicomte Maxime de Montaigne. Celui-ci habitait Morlaix, où il vivait en célibataire. La veuve de Bertrand parut très affectée. —C'est la troisième fois depuis deux ans que la mort frappe un membre de notre famille, dit-elle. —Le vicomte Maxime était le frère puîné de votre époux, Madame? demanda Lautrec. —Oui, Monsieur. Feu mon mari était le cadet. Son frère aîné, Gontran de Montaigne, mourut il y a deux ans. Aujourd'hui, c'est, hélas! le tour du dernier de ses frères, Maxime. (A suivre)

RADIO-COURRIER

Vendredi 11 octobre

Articles d'intérêt

- 5 h. 00 Improvisations au piano.
7 h. 10 Dramas Vécus.
7 h. 15 Causerie en faveur de Hon. E. C. Cabana.
7 h. 20 Lady Dan-The Minstrel Man. C.B.S.
8 h. 00 L'Heure Provinciale. Conférence et musique.
9 h. 00 L'Heure "Bulova".
9 h. 00 Hollywood Hotel, C.B.S.
10 h. 00 L'Heure Amateur Woodhouse au théâtre Orphéum.
10 h. 20 Commentaires de la guerre. Mary Zimmerman, soprano et un orchestre de concert, C.B.S.
11 h. 00 L'Heure "Bulova".
11 h. 00 Singers Sportif Moisson.
11 h. 05 La Presse-News.
11 h. 15 Orchestre Vin St-George.
12 h. 00 L'Heure "Bulova".
12 h. 30 Orch. Freddie Bergin, C.B.S.
1 h. 00 L'Heure "Bulova" — Fin des émissions.
Nouveaux recommandons
10 h. 00 L'Heure Amateur de Woodhouse.
A CFCF
8 h. 00 Dévotions du matin.
8 h. 15 Twenty Fingers of Harmony.
8 h. 20 Cheerio.
8 h. 30 Club du déjeuner.
8 h. 45 Solistes.
9 h. 05 Sizzlers.
10 h. 15 Ed. McHugh — Gospel Singers.
10 h. 30 Sweethearts of the Air.
10 h. 45 Morning Melodies.
11 h. 00 Morning Appreciation Hour.
11 h. 05 Popular Bits.
11 h. 15 Merry Macs.
11 h. 20 The Beehive.
11 h. 45 La House and le Marché.
12 h. 15 Motif. Royal Hotel Concert.
12 h. 20 Lotus.
12 h. 30 Garden Orchestra.
12 h. 40 Airbrake Speech.
12 h. 50 Redway Vio's Orchestra.
12 h. 55 Solistes.
1 h. 05 The King's Jesters.
1 h. 10 Women's Radio Review.
1 h. 20 Ward and Muzzy.
1 h. 30 Reconciliation and Orch.
1 h. 40 Don Rodolfo's Orchestra.
1 h. 55 Peggy Lloyd.
2 h. 00 The Young People.
2 h. 05 Little Orphan Annie.
2 h. 10 Musical Selections.
2 h. 15 Today's Varieties.
2 h. 20 Musical Bits.
2 h. 25 Lost and Found Column.
2 h. 30 The "Troy".
2 h. 35 The "Troy".
2 h. 40 Cartier Communist Party.
2 h. 45 The Ballad Singer.
2 h. 50 The "Troy".
2 h. 55 Princess Theatre.
3 h. 00 Concert Trio.
3 h. 05 Beauty Boy's Theatre.
3 h. 10 Meeting House.
3 h. 15 Highlights in Harmony.
3 h. 20 L'Association de la Jeunesse conservatrice de Montréal.
3 h. 25 L'Orchestre de Rex Battle, de l'Hotel Royal York.
3 h. 30 Mademoiselle d'Armentières.
3 h. 35 Service de nouvelles, en français et en anglais, pour les neuf heures, les centres ruraux.
3 h. 40 "Paddy Fantasy".
3 h. 45 "Rhythm Fantasy" — Relais du M. R. S.
3 h. 50 Discours de l'honorable Mackenzie King.
B CHCM
5 h. 00 Chansons françaises.
5 h. 15 Cote des Bourses de Montréal et de Toronto.
6 h. 00 Chansonnets françaises (Discs phonographiques).
6 h. 15 "By Candlelight".
6 h. 30 Conférence sous les auspices de l'Association de la Jeunesse conservatrice de Montréal.
7 h. 00 L'Orchestre de Rex Battle, de l'Hotel Royal York.
7 h. 15 Mademoiselle d'Armentières.
7 h. 20 Service de nouvelles, en français et en anglais, pour les neuf heures, les centres ruraux.
7 h. 30 "Paddy Fantasy".
7 h. 45 "Rhythm Fantasy" — Relais du M. R. S.
9 h. 00 Discours de l'honorable Mackenzie King.

- 5 h. 00 Revue du diner.
6 h. 15 Pour être annoncé.
6 h. 30 Nouvelles parées.
6 h. 35 Ray Jones.
6 h. 40 Peter Schuyler Sports Briefs.
6 h. 45 Lower Thomsen.
7 h. 00 Joe Riley's Orchestra.
7 h. 15 Tim Hely's Stamp Club.
7 h. 30 Lum n' Abner.
7 h. 45 Dan's Paradise.
8 h. 00 Irene Rich.
8 h. 15 Lucille Manners, soprano.
8 h. 20 Collège.
8 h. 30 Palmolive Beauty Box Theatre.
8 h. 40 Meelin House.
8 h. 50 Sinfonietta.
9 h. 00 Heure température.
9 h. 05 Ranny Week's Orchestra.
9 h. 10 Eric Madrignera's Orchestra.
9 h. 15 Shandy's Orchestra.
9 h. 20 Teddy Hill's Orchestra.
9 h. 30 Orchestre de Billy Bissett.
Concert et causerie
Au poste W.L.W. ce soir, à 8 heures.
2 h. 00 à 3 h. 00 "THE QUIET HOUR" Rev. Paul Ward, C. S. P. — Lectures: William Henningsen, Louis Brachmann, Francis Flanagan, violoniste; Edward Slattery, organiste.
4 h. 00 Kay Watkins — Chant.
6 h. 15 Orchestre.
6 h. 30 William Henningsen, basse-baryton.
6 h. 45 "Fidelity Evidence Guild" — Causerie.
7 h. 00 Lithuanian Choir — Lietuvas Dainas — Direction de Violet Tamkus.
7 h. 15 Danca Music.
7 h. 30 "Current Events" Patrick F. Scanlon — "Tablet".
7 h. 45 Jeannette Comoroda, soprano.
Détails de la journée
A CHLP
8 h. 35 Sommaire.
9 h. 00 L'Heure exacte.
9 h. 00 Chansons françaises.
9 h. 15 Variétés.
9 h. 20 Tango.
9 h. 45 Mason's 49.
9 h. 50 Poèmes Symphoniques.
10 h. 15 Le Laboratoire.
11 h. 15 Musique de Danse.
11 h. 30 Comédie Musicale.
11 h. 45 On.
11 h. 50 L'Heure exacte.
12 h. 00 CHLP présente: "L'Heure Féminine".
12 h. 45 Programme Valda.
1 h. 00 L'Heure Féminine.
1 h. 30 Rex Battle and his Royal York Hotel Orchestra.
4 h. 55 Sommaire.
5 h. 00 L'Heure exacte.
5 h. 15 Danca Music.
5 h. 20 Mel-Melo.
5 h. 30 Les bourses et les marchés.
5 h. 40 L'Information commerciale.
7 h. 00 Programme Valda.
7 h. 15 Variétés.
7 h. 20 L'Heure exacte.
7 h. 30 M. J. C. Hancock. (Candidat de l'Hon. H. H. Stevens).
7 h. 45 O. O. Martin (Hannah).
7 h. 50 Les Artistes en Herbe.
8 h. 15 Jimmy and Jack.
8 h. 40 Discours Politique. (Parti Conservateur).
9 h. 30 L'Orchestre du Casino de Paris.
10 h. 00 Evening Serenades.
11 h. 30 Wally Short et son orchestre de danse du Stadium.
11 h. 00 L'Heure exacte et fin de l'émission.
A CKAC
7 h. 40 Cheerful Earfull.
7 h. 45 Charlie Chappell et Cie.
8 h. 15 Nouvelles La Presse.
8 h. 20 Sommaire.
8 h. 25 Chansons françaises.
8 h. 30 Dear Collette (CBS).
8 h. 35 La magie culinaire — Borden.
8 h. 40 Quatorze des cadets (CBS).
8 h. 45 Nouvelles Press-Radio.
9 h. 00 L'Heure exacte.
9 h. 05 The Continentals (CBS).
9 h. 15 Entre vous et moi.
9 h. 45 Cours d'ouverture de la bourse.
11 h. 00 Service rapide.
11 h. 05 Programme Mus-kee-kee.
11 h. 10 Odetta O'Brien.
11 h. 15 L'Heure de gain.
11 h. 20 Boutons du Finck.
11 h. 25 Cours du marché à la bourse.
11 h. 30 Marchés des produits laitiers.
1 h. 15 Causerie sur la Beauté Clauette De Sève.
1 h. 20 Matinée Memories (CBS).
2 h. 00 Variétés Mus-kee-kee.
2 h. 30 Between the Bookends (CBS).
2 h. 45 Happy Hollow.
2 h. 50 Dunsford vous divertit CBS.
2 h. 55 Causerie par Ruhl Afnan CBS.
3 h. 00 Down By Here (CBS).
4 h. 00 Discours politique.
4 h. 15 Grab Bag (CBS).
4 h. 30 La Peptonite — Programme pour les enfants.
5 h. 00 L'Heure exacte.
5 h. 05 Les événements sociaux.
5 h. 10 Odetta O'Brien.
5 h. 15 Programme du Foyer.
5 h. 20 Nouveautés instrumentales.
5 h. 25 L'Heure récréative.
7 h. 00 L'Heure "Bulova".
7 h. 00 Nouvelles La Presse.

Ce qui s'est produit en 1911 et 1925 doit nous éclairer sur la duplicité du parti conservateur

Si l'on veut que le prochain gouvernement libéral soit fort, il faut se méfier des tiers partis, des nouvelles factions, des hypocrites professions de foi

Mise en garde du sénateur Dandurand

Voici le texte du discours que l'hon. sénateur Raoul Dandurand, leader du parti libéral au Sénat, a prononcé hier soir à la radio: Mesdames, Messieurs, Les débats que se poursuivent depuis l'ouverture de la campagne électorale, sur les tréteaux et par la radio, couvrent un si vaste champ que je ne traiterais ce soir que deux questions, qui me paraissent d'actualité majeure: les finances de l'Etat et la présence d'un tiers parti dans la présente lutte. M. Bennett nous a dit, dans ses discours à la radio en janvier dernier, que la situation financière et commerciale du pays était grave et que nous nous rélevisions trop lentement de la dépression générale dont souffrait le pays depuis quatre ans. Cette situation s'est apparemment aggravée, car le Premier ministre, dans un discours prononcé à Calgary, a tellement ébranlé la confiance publique que le cours des obligations du Dominion, des Provinces et des Municipalités s'est sensiblement déprécié. C'est la première fois qu'un Premier ministre se permet d'effrayer la population par des déclarations aussi pessimistes. En un tournemain il a détruit tout l'édifice que son département des Finances avait si laborieusement érigé. C'est ainsi la première fois que le Canada proclame son impuissance à tenir ses engagements. Il n'y a aucun doute que le crédit de l'Etat n'est pas illimité et que l'heure est proche où le contribuable ne pourra répondre aux exigences toujours croissantes du fisc. Notre population a le droit de s'attendre à ce que ses gouvernants fassent les plus grands efforts pour lui alléger le fardeau. Je n'énumérerai pas les causes multiples qui ont produit ce déplorable état de choses; elles vous ont été fréquemment exposées. Je ne vous en indiquerai qu'une seule, dont je tiens le gouvernement Bennett responsable: c'est celle qui provient de l'administration de notre Chemin de fer National, dont les déficits annuels durant les quatre dernières années ont dépassé 70 millions. Durant 1934, cependant, le déficit n'a été que de 59 millions, mais dans l'ensemble le Chemin de fer National, ont absorbé tout le montant perçu durant ces quatre années au moyen de l'impôt sur le revenu, au-delà de 60 millions par année. Sous l'administration du gouvernement King, après la réorganisation de notre système ferroviaire, nous avons pu opérer en 1928 et en 1929 établir l'équilibre entre les dépenses et le revenu, mais le déficit réapparaissait en 1930, et allait s'accroissant par la suite, d'année en année. Quelle fut l'attitude du gouvernement Bennett devant cette formidable saignée que subissait le Trésor? Averti par l'inquiétude générale, il nomma une Commission Royale, chargée d'étudier les réformes à accomplir. Cette Commission fit un rapport dont les conclusions servirent de texte à une loi qui fut adoptée en mai, 1933. Cette loi prescrivait aux deux compagnies de chemin de fer — le Can. Pac. et le Can. Nat. — l'obligation d'éliminer, dans la plus large mesure possible, la concurrence ruineuse qu'elles se faisaient, et de réunir certains services pour leur exploitation en commun. Cette loi ne fut guère mise en application; l'arbitre qui devait voir à son exécution ne fut même jamais nommé. Au moment de l'ouverture des Chambres, nous fîmes la surprise d'apprendre, par la voix du Premier ministre lui-même, dans un discours prononcé à Toronto, que le gouvernement se déclarait impuissant à régler cette question; il ajoutait qu'il ne voyait pas d'autre solution possible que dans la collaboration des deux partis politiques, qui en accepteraient conjointement la responsabilité. L'honorable M. Manion, ministre des Chemins de fer, déclara plus d'une fois qu'il ne voyait pas de solution à notre problème ferroviaire. Notre histoire parlementaire n'offre pas d'exemple où un Premier ministre, chargé de l'administration du pays, se déclare incapable de résoudre un problème d'une importance majeure pour nos finances nationales. Nous avons ici l'aveu très clair que M. Bennett connaissait le remède à appliquer, puisqu'il disait que seule la collaboration des deux partis pouvait l'imposer au pays. Cet aveu révèle en même temps sa pusillanimité. M. Bennett qui ne manque pas de courage, a cependant reculé devant l'obligation qui s'imposait à lui, comme chef du gouvernement. Il a dit, en termes non équivoques, qu'il ne pourrait régler cette

question qu'avec la collaboration du parti libéral, c'est-à-dire de son adversaire, M. Mackenzie King. Se rendant parfaitement compte que sa position était fautive et intenable, M. Bennett annonça au pays la semaine dernière, qu'il avait en fin trouvé une solution à ce problème angoissant. Oubliant, ou feignant d'oublier, qu'il avait déjà confié à une Commission royale l'étude de toute la question ferroviaire, et qu'il avait fait adopter une loi à la suite de cette enquête, le premier ministre nous dit qu'il va confier l'étude de toute la question du transport sur terre et dans les airs à la Commission économique; qu'il soumettra aux Chambres les recommandations de cette commission, après quoi le conservateur le peuple au moyen d'un referendum. Il semblait tout joyeux d'avoir trouvé cette formule, car il ajoutait ainsi jusqu'après les élections la solution de la question. Les électeurs vont-ils se laisser leurrer aussi facilement? Si M. Bennett voulait avoir l'avis des électeurs, c'est devant la présente élection qu'il devait le demander. N'y a-t-il pas un terme à la patience humaine? Durant combien de temps encore notre brave population va-t-elle continuer à peiner durement pour couvrir un déficit annuel de 60 millions de dollars? M. Bennett a changé trois fois d'opinion sur cette seule question. Le peuple serait-il justifiable de lui continuer sa confiance pour la solution d'un problème d'intérêt vital, après son aveu qu'il ne peut y atteindre sans l'aide du chef du parti libéral, M. Mackenzie King? Je voudrais maintenant m'adresser à ceux-là qui ne sont pas prêts à donner leur suffrage aux candidats du gouvernement Bennett, afin de les mettre en garde contre un acte qui irait à l'encontre de leur propre désir. S'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement Bennett, ils doivent voter à ce que leur bulletin de vote ne soit pas perdu. Dans nombre de circonscriptions, les électeurs auront à choisir entre plusieurs candidats. Il y en a même qui prétendent constituer un troisième parti, celui de M. Stevens. Dans notre province, la plupart de ces candidats restaurateurs n'ont pas l'ombre d'une chance d'être élus; un vote en leur faveur sera un vote sacrifié, mais il diminuera d'autant le vote global du principal adversaire du gouvernement, le candidat libéral. Si toutefois il arrivait que quelques candidats de M. Stevens fussent élus, soit dans notre province, soit ailleurs, je vous prie de réfléchir à cette question qu'une telle occurrence ferait surgir: à qui se rallieraient-ils le lendemain des élections? Leur chef est un conservateur notoire, un ancien ministre. M. Bennett disait ces jours-ci qu'en réalité M. Stevens et lui poursuivaient un même but et qu'il n'y avait entre eux qu'une différence d'opinion sur les meilleurs moyens d'y parvenir. L'histoire politique assez récente de notre pays devrait nous enseigner à nous prémunir contre tout erratum ou pourrait nous entraîner la duplicité du vieux parti tory. Electeurs et électrices qui en 1911 n'avez pas encore vingt ans, veuillez écouter ce récit, qui vous fera voir par quelles manœuvres obliques Wilfrid Laurier fut défait, et quelles en furent les lamentables conséquences pour le pays. Il vous édifiera sur l'histoire de ce temps, sur la sincérité de certaines professions de foi et de certaines attitudes, qui n'ont d'autre but que de diviser les forces adverses pour mieux s'assurer la victoire. Cette tactique est vieille comme le monde, c'est celle de "Diviser pour régner". M. Bennett a, je crois, retardé la présente élection de semaine en semaine parce qu'il attendait de Washington la nouvelle de la signature d'une convention réciproque avec les Etats-Unis; il attendait la carte majeure qu'il espérait abattre sur le tapis vert où allait se jouer sa fortune. Il attendit en vain. Afin de démontrer qu'il n'y avait pas de sa faute, il publia la correspondance échangée entre son ministre, M. Herridge, et M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat américain. Le président Roosevelt est autorisé par le Congrès à accorder des réductions de 50 p.c. des taux de droits actuels. M. Bennett déclara cette réduction de 50 p.c. sur un nombre déterminé de produits naturels, comprenant, entre autres, le bois, les poissons, les pommes de terre, le lait et la crème, le bétail; sur pieds, ainsi que sur certains autres produits de la ferme. En retour M. Bennett offrit aux Etats-Unis des réductions sur quelque 700 articles, y compris des produits naturels et manufacturés. Quelle revanche pour Wilfrid Laurier! Il fut donné de voir le chef du parti conservateur se traîner à Washington pour quémander, en vain, les miettes de la Convention Taft-Fielding! La réciprocity s'appliquant aux produits naturels était désirée par tous les hommes publics de notre pays depuis 1867. Nous avions eu cet échange, en vertu d'un traité, de 1854 à 1866, mais les Etats-Unis y avaient mis fin. Depuis lors tous les gouvernements canadiens s'étaient vainement efforcés de le faire revivre, parce qu'il avait été très avantageux pour le pays. Sir John A. MacDonald envoya plusieurs délégations à Washington dans ce but. Lorsqu'il revint au pouvoir en 1878, il appliqua sa politique de protection en élevant les droits de douane, mais en même temps il inséra dans cette loi la liste des produits naturels qui se trouvaient dans la Convention de 1854, et y joignit un avis aux Etats-Unis qui admettrait tous ces produits en franchise le jour où ceux-ci seraient de même. En 1891, John A. MacDonald fit sa dernière élection en déclarant au peuple qu'il espérait ob-

tenir la réciprocity des produits naturels avec les Etats-Unis. Après sa victoire il envoya à Washington Sir Charles Tupper, pour négocier un traité, mais sans succès. Ce ne fut que vingt ans plus tard, en 1911, que Wilfrid Laurier réussit enfin à obtenir ses prédécesseurs avaient échoué. La Convention Taft-Fielding rétablit le libre échange des produits naturels entre les deux pays. Laurier en appela au peuple, afin d'obtenir son approbation. Le parti conservateur dans les provinces anglaises souleva contre ce traité, tous les préjugés dont il est coutumier, en criant à la trahison et en agitant le Union Jack, prétendant que Laurier trahissait les intérêts britanniques en se rapprochant des Etats-Unis. M. Bennett faisait partie de la meute qui aboyait aux chaussees de Sir Wilfrid Laurier. Il fut élu en 1891 à Calgary, à la suite d'une violente campagne contre toute réciprocity commerciale avec nos voisins. Aujourd'hui le parti conservateur, avec M. Bennett comme chef, nous annonce sans rougir, — car il est sans pudeur — qu'il est en instance auprès du gouvernement des Etats-Unis pour obtenir une réduction de droits de 50 pour cent sur le tarif américain, et qu'il est prêt à en payer le prix en réduisant nos droits sur 700 articles, — alors que Wilfrid Laurier obtenait, non pas une réduction de droits de 50 pour cent, mais le libre échange des produits naturels. Pour renverser le gouvernement Laurier, le parti conservateur devait adopter une autre tactique dans la province de Québec, car notre population désirait depuis toujours obtenir le marché américain pour l'écolement de ses produits. Dans notre province, Henri Bourassa organisait la résistance à la politique navale de Wilfrid Laurier. Laurier avait refusé de contribuer au budget de l'Armada britannique et de lier ainsi le sort du Canada à la politique anglaise. Il s'était déclaré prêt à défendre nos côtes au moyen d'une marine canadienne, qui serait sous le contrôle de notre Parlement. Henri Bourassa s'objectait à cette politique, et il s'appuyait sur une déclaration de M. Fielding pour dire que notre marine serait canadienne en temps de paix, mais impériale en temps de guerre. Laurier lui répondait que seul le Parlement canadien en déciderait. Monk, le lieutenant de Borden, se sépara de son chef pour suivre la politique de Bourassa. Borden et ses amis laissèrent aux nationalistes le champ libre dans la province de Québec; et la caisse conservatrice alimenta largement celle des nationalistes. C'est grâce à l'argent du parti conservateur que 25 candidats nationalistes furent élus. Bourassa n'avait cessé de dire durant la lutte: "Donnez-moi vingt députés nationalistes et

j'imposerais ma volonté au Parlement". Le lendemain des élections, tous les nationalistes appuyèrent Borden et sa politique impérialiste, à l'exception du ministre des Travaux Publics, M. Monk, qui démissionna comme ministre lorsque Sir Robert Borden offrit trois Dreadnoughts à l'Armada anglaise, mesure que la majorité libérale du Sénat rejeta, et aussi à l'exception de Paul Emile Lamarque, qui resta constamment fidèle à son mandat. Les pseudo-nationalistes, du jour au lendemain, s'étaient mués en conservateurs. Henri Bourassa les dénonga en termes amers dans son journal Le Devoir. Il admit en toute sincérité que le parti conservateur avait été le bailleur de fonds de tous les candidats nationalistes. L'impérialisme le plus ardent, Sir Hugh Graham, maintenant Lord Atholton, a été même distribué à la veille de l'élection un montant supplémentaire de deux mille dollars à chacun des vingt candidats nationalistes qu'on lui avait indiqués comme ayant le plus de chances de réussir. Quelles furent les conséquences désastreuses de cette campagne et de la victoire des forces tories et nationalistes? 10—Laurier perdit le pouvoir. 20—La réciprocity consentie par les Etats-Unis fut rejetée. 30—Les électeurs de la province de Québec qui avaient voté pour les candidats nationalistes, au cri de "Pas de contribution aux guerres impériales, si ce n'est pour la défense du Canada", obtinrent comme conséquence directe de leur vote, la conscription. Quelle cruelle ironie du sort! Voilà ce que coûta à la province de Québec et au pays tout entier le vote donné à un tiers parti. Aussi Henri Bourassa, éclairé et assagi par sa douloureuse expérience de 1911 et de 1917, ne pense aujourd'hui aucunement à choisir semblable aventure; ses préférences vont logiquement à William Lyon Mackenzie King. Electeurs et électrices de la province de Québec, je ne connais pas tous les candidats qui dans cette élection ont été choisis uniquement par M. Jacques-Narcisse Cartier comme les représentants de M. Stevens. Il est à noter que M. Cartier était l'associé du sénateur Rainville dans l'organisation de la lutte en faveur de M. Bennett en 1930. Je connais, cependant, quelques candidats de M. Stevens, qui sont des conservateurs à tous crins. A quelle caisse démocratique? C'est là leur secret. Mais il est une chose que je sais parfaitement, c'est que le lendemain des élections ils ont à choisir entre M. King et M. Bennett, vous les trouvez infailliblement assis en Chambre à côté de M. Bennett. La province de Québec a été outrageusement dupée en 1911; elle a refusé de se laisser duper de la même

manière en 1925, lorsque lord Atholton et ses amis firent les frais de la campagne de M. Patenaude, qui se présentait comme indépendant de M. Meighen, et qui l'année suivante entra dans le ministère de ce dernier. Je doute fort que la province de Québec soit d'humeur à se laisser surprendre cette année par M. Stevens et ses candidats. Ceux-là qui veulent le renversement du gouvernement Bennett n'ont rien de mieux à faire que d'appuyer les candidats officiels du parti libéral, qui a donné au pays ses plus belles années de prospérité.

Un marin déserte l'avis Ville d'Ys

Il craignait que, de retour en France, il ne soit obligé d'aller à la guerre

Charlottetown, 10. (P.C.) — Paul-Hippolyte Duthiel, un marin français de 18 ans, qui avait déserté l'avis "Ville d'Ys", parce qu'il craignait que, de retour en France, il n'ait à aller à la guerre, a été mis à l'ombre, ce soir, à la prison du comté de Queens. On attend des instructions du consul de France à Summersville, Ile du P.-E., avant de décider que faire du matelot. Le jeune homme a été localisé hier. On l'a trouvé à Rustico, où il s'était embauché comme valet de ferme et travaillait à déterrer des pommes de terre. Il y a déjà plusieurs jours que la "Ville d'Ys" a levé l'ancre et quitté le port de Charlottetown. Duthiel, parlant en français aux agents de la police fédérale, leur a dit qu'il était troublé par les rumeurs de guerre, qu'il était né à Paris, mais que ses père et mère étaient morts, et qu'il avait des parents à Montréal et espérait gagner assez d'argent pour aller dans cette ville. L'avis est actuellement à North-Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Tout probablement, le déserteur sera expédié dans cette ville où on le rendra à son bord.

Il donne à ses triplets des noms de la politique

Texarkana, Arkansas, 10. (P.C.) — Un nègre d'un esprit enclin à la politique est allé emprunter aux politiciens les plus en vue aux Etats-Unis les noms de ses trois jumeaux. Il les a appelés, "Franklin D.", "Huey P." et "Hattie C.". Hatte C. sont les prénoms d'un sénateur de l'Arkansas.

Théâtre STELLA
PL 1165 4622 St-Denis
CETTE SEMAINE CHARLES SCHWARTEN dans "MON AMI TEDDY" pièce en 3 actes de André Rivière et Lucien Bessard

Un nouveau genre de programme d'amateurs verra le jour, mercredi, le 16 octobre par voie des postes CKAC, CHRC et CKEL. Les amateurs choisissent un entrainement de quinze jours, avant de se présenter officiellement devant le micro et ce qui est plus, et mieux, recevront chacun un prix en argent qui sera remis au vainqueur ou non. Les commanditaires de ce nouveau programme d'amateurs sont brassiers de la bière Black Horse. La première émission sera diffusée de la scène au Théâtre Impérial, à neuf heures, le mercredi soir. Trois juges compétents ont vu au choix des artistes. Avant que le choix soit arrêté les amateurs ont la chance de chatter deux ou trois genres différents et, une fois les juges décidés, ils vont à ce que l'artiste en herbe adopte le genre qui lui va le mieux. Ceux qui ne semblent pas avoir le talent suffisant pour un premier essai à la radio reçoivent de sages conseils de la part des juges. En plus des nombreux avantages offerts, on accorde à tout artiste le support dont il a besoin, pour le soir de l'émission. Et mieux, on fournit à l'artiste ce dont il pourrait avoir besoin pour son genre de voix. Les gagnants chaque semaine auront l'occasion de se présenter dans un programme commercial, en plus de recevoir une somme d'argent. Ernest Loiseau aspire à titre de maître de cérémonies, tandis que Phil Landonde sera l'annonceur. Les programmes sont préparés par le département de la radio, de l'agence de publicité Vickers & Benson.

Echos et potins

Aberhart en difficultés avec les chemins de fer
Edmonton, 10. (P.C.) — Le gouvernement d'Aberhart a reçu avis que les compagnies de chemins de fer refusent de supporter plus longtemps une partie des frais de fret pour le transport des semences et du fourrage pour fins d'assistance. C'est ce qu'annonce, aujourd'hui, le premier ministre Aberhart. Au cours des années passées, les frais de fret avaient été supportés également par les gouvernements fédéral et provincial, et les compagnies ferroviaires. "Je me demande pourquoi les compagnies ferroviaires prennent cette attitude à ce moment", a fait remarquer M. Aberhart. "C'est là une chose qui nous faut porter immédiatement à la connaissance du gouvernement fédéral."

Sur la scène de l'Impérial

Le groupe de danseuses que l'on verra dans la revue "Beaux Arts", la semaine prochaine sur la scène de l'Impérial. Le film à l'effiche est "Aux Portes de Paris" avec Armand Bernard, Josette Day, Maurice Maillat, Georges Thill, de LaVoie.

Le président Roosevelt est autorisé par le Congrès à accorder des réductions de 50 p.c. des taux de droits actuels. M. Bennett déclara cette réduction de 50 p.c. sur un nombre déterminé de produits naturels, comprenant, entre autres, le bois, les poissons, les pommes de terre, le lait et la crème, le bétail; sur pieds, ainsi que sur certains autres produits de la ferme. En retour M. Bennett offrit aux Etats-Unis des réductions sur quelque 700 articles, y compris des produits naturels et manufacturés. Quelle revanche pour Wilfrid Laurier! Il fut donné de voir le chef du parti conservateur se traîner à Washington pour quémander, en vain, les miettes de la Convention Taft-Fielding! La réciprocity s'appliquant aux produits naturels était désirée par tous les hommes publics de notre pays depuis 1867. Nous avions eu cet échange, en vertu d'un traité, de 1854 à 1866, mais les Etats-Unis y avaient mis fin. Depuis lors tous les gouvernements canadiens s'étaient vainement efforcés de le faire revivre, parce qu'il avait été très avantageux pour le pays. Sir John A. MacDonald envoya plusieurs délégations à Washington dans ce but. Lorsqu'il revint au pouvoir en 1878, il appliqua sa politique de protection en élevant les droits de douane, mais en même temps il inséra dans cette loi la liste des produits naturels qui se trouvaient dans la Convention de 1854, et y joignit un avis aux Etats-Unis qui admettrait tous ces produits en franchise le jour où ceux-ci seraient de même. En 1891, John A. MacDonald fit sa dernière élection en déclarant au peuple qu'il espérait ob-



Le président Roosevelt est autorisé par le Congrès à accorder des réductions de 50 p.c. des taux de droits actuels. M. Bennett déclara cette réduction de 50 p.c. sur un nombre déterminé de produits naturels, comprenant, entre autres, le bois, les poissons, les pommes de terre, le lait et la crème, le bétail; sur pieds, ainsi que sur certains autres produits de la ferme. En retour M. Bennett offrit aux Etats-Unis des réductions sur quelque 700 articles, y compris des produits naturels et manufacturés. Quelle revanche pour Wilfrid Laurier! Il fut donné de voir le chef du parti conservateur se traîner à Washington pour quémander, en vain, les miettes de la Convention Taft-Fielding! La réciprocity s'appliquant aux produits naturels était désirée par tous les hommes publics de notre pays depuis 1867. Nous avions eu cet échange, en vertu d'un traité, de 1854 à 1866, mais les Etats-Unis y avaient mis fin. Depuis lors tous les gouvernements canadiens s'étaient vainement efforcés de le faire revivre, parce qu'il avait été très avantageux pour le pays. Sir John A. MacDonald envoya plusieurs délégations à Washington dans ce but. Lorsqu'il revint au pouvoir en 1878, il appliqua sa politique de protection en élevant les droits de douane, mais en même temps il inséra dans cette loi la liste des produits naturels qui se trouvaient dans la Convention de 1854, et y joignit un avis aux Etats-Unis qui admettrait tous ces produits en franchise le jour où ceux-ci seraient de même. En 1891, John A. MacDonald fit sa dernière élection en déclarant au peuple qu'il espérait ob-

CINEMA Imperial
MONTREAL APPLAUDIRA CE GRAND SPECTACLE THEATRAL
REVUE BEAUX ARTS
30 ARTISTES 30
DANS UN DECOR ET DES COSTUMES TRES PARISIENS
MAURICE INFIERTE & LES BOULEVARDIERS
Dernier jour MAX DEARLY dans le tel joli film "UN OISEAU RARE"

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL. B.

L'hon. juge Demers renvoie avec dépens l'action de M. Pépin

Il réclamait \$24,000 de la Banque Royale, qui produisit ses signatures en défense

Décidant que M. Henri Pépin avait permis à sa femme d'ouvrir un compte de banque et de conduire pour lui et en son nom ses affaires de banque, l'honorable juge Philippe Demers, de la Cour Supérieure, a renvoyé avec dépens, hier matin, son action en recouvrement d'une somme de \$24,000 dirigée contre la Banque Royale du Canada.

Le demandeur prétendait qu'il avait déposé le montant réclamé, soit en chèque, soit en espèces, du 7 août au 15 décembre 1932, à la succursale de la Banque Royale du Canada sur la rue Panneau à Montréal. Sa déclaration à la Cour affirmait que ce compte avait été ouvert par sa femme mais sans sa connaissance et que les chèques qui ont été retirés l'ont été sur la foi d'une signature formelle.

Le demandeur concluait donc en demandant à ce que la Banque Royale soit tenue responsable de la somme totale déposée.

La Banque Royale s'est défendue à l'action en alléguant dans sa défense qu'elle avait remboursé la somme réclamée au demandeur lui-même ou à la personne qui le représentait.

Après l'examen de la preuve, l'honorable juge Philippe Demers, prenant en considération les bulletins de vérification et la procuration autorisant la femme à conduire pour lui les affaires de banque a décidé que ces pièces étaient suffisantes pour établir que le demandeur était au courant des transactions touchant son compte de banque et qu'il ne pouvait pas obtenir plus tard le remboursement en plaçant que ces transactions avaient été faites hors de sa connaissance.

L'action du demandeur a donc été renvoyée avec dépens, le jugement décidant que le demandeur avait autorisé sa femme à conduire ses affaires de banque et que par conséquent il ne pouvait pas réclamer contre la banque.

Pas n'est besoin d'aller à Adoua!

Un nègre sur le sentier de la guerre dans les rues de Montréal

Le 9 juillet Sydney Robertson, un noir du plus beau noir, se présentait au logis d'un autre noir, Harry Sasso, à 68 ouest, rue Dorchester. Peu après arrivait Norma Reed, une blanche, qui cherchait Robertson. A la vue de la visiteuse Sasso aurait poussé la politesse jusqu'à lancer la blanche sur les barres de cuivre d'un lit placé dans le boudoir, de sorte que la blanche fit de la toile et demeura inconsciente sur le parquet. Comme qu'une blanche ne vaut pas deux noirs! Robertson apeuré, parait-il, prit la fuite, poursuivi par Sassi qui l'aurait invité à se battre.

Après une course dans la nuit Sasso s'écrasa avec une blessure de 10 pouces à la poitrine, une autre plaie de 4 pouces à la gorge, une artère coupée au bras droit et le collet de son habit fendu de 5 pouces. Toutes ces blessures furent causées par un rasoir que Robertson avait sorti de ses goussets, pour se défendre, sans plus, comme le prévenu l'expliquait hier, au juge J. O. Lacroix, président à une audience des Sessions de la Paix.

Me E. A. B. MacPherson, procureur de la Couronne, trouva drôle que le plaignant Sasso passe 15 jours à l'hôpital Saint-Luc quand le prévenu en défendant ne reçut pas la moindre blessure. Robertson, appelé à témoigner en défense, relate que Sasso après avoir poussé son amie méchamment se mit à la poursuite dans la rue avec une arme qui scintillait sous la lune. Le témoin marchait à reculons pour éviter les coups de son agresseur et traversa ainsi 8 rues, jusqu'à la rue Alexandre. Le témoin dit au tribunal que Sasso ne cessait de lui crier: "Mais bats-toi donc, tu n'es qu'un peureux et tu n'oses sortir ton rasoir."

La Couronne prouva par un interne de Saint-Luc que Robertson sortit son rasoir, avec le résultat que son agresseur fut blessé. Le témoin relate ensuite qu'il trouva le prévenu caché parmi des boîtes vides au fond d'une cour, à 2 heures du matin. La Couronne remarqua qu'un homme qui a la conscience en paix ne va pas se cacher ainsi.

Me Rohrlich dans son plaidoyer produisit l'arme, un coupe-papier, cadeau donné par la maison Gillet, instrument peu dangereux, et invoqua un état de légitime défense. Le tribunal devrait se montrer clément. Le juge J. O. Lacroix réfléchit longuement et reconstruisit le prévenu coupable pour le condamner ensuite à une amende de \$25 ou à 8 jours de prison.

Trois cambriolages au même endroit

Henri Picard, 6576, rue Beyer, comparait hier devant le magistrat de police Jules Desmarais où il était accusé d'avoir cambriolé par trois fois la même maison pour s'emparer de plusieurs objets de valeur. Il protesta de son innocence et le président du tribunal fixa son procès au 17 octobre. Comme la police soupçonne Picard d'être l'auteur de plusieurs autres coups de main elle le retiendra pendant trois jours à ses quartiers généraux où de nombreuses victimes des cambrioleurs viendront, le cas échéant, l'identifier.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique le 10 octobre 1935

Présent: L'honorable juge Forest. Les jugements suivants furent rendus: Banque de Montréal vs Théodore Martineau et al; jugement mettant les parties hors de cour.

Arthur Archambault et al vs J. C. Ménard et al; jugement pour \$20,79 avec intérêts.

La Corporation de la Paroisse de St-Elmer de Laval vs Henri Joly; jugement en déclaration d'hyposèque pour \$116.32 avec int. et dépens.

Dame Gertrude Michon et vic vs Armand Dupuis et al; jugement pour \$20,79 avec int. et dépens.

W. A. Charbonneau vs Canadian Industries Ltd; jugement à la forme accordée pour les frais seulement.

A. Bergeron vs T. Poupart et al; jugement à la forme accordée pour les frais seulement.

A. Bergeron vs T. Poupart et al; jugement accordant motion pour suspendre les procédures.

A. Charbonneau vs Canadian Industries Ltd; jugement autorisant à amender en payant frais de motion.

J. A. Demers vs J. Léger; jugement accordant motion pour régler avec dépens.

J. Van Hove vs G. Turner; jugement autorisant examen avant défense.

E. Adam vs Dame Vive L. Dufréne; exception à la forme accordée pour les frais seulement.

C. Dandorand vs Jarry & Frère; jugement autorisant examen avant défense.

E. Adam vs Dame Vive L. Dufréne; jugement accordant motion pour suspendre les procédures.

H. Tencovitch vs Dame R. Lamper; jugement autorisant examen avant défense.

Germaine Rock vs Willie Lamer; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

D. Harris vs S. G. Gravelle; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

T. Z. Pizelau vs Gennie Saperstein; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

K. Harrie vs G. Gravelle et al; jugement relevant de défaut de plaider.

E. Ibrahim vs J. A. Todd Express Ltd; jugement accordant motion pour détails.

J. B. Demers vs Successeur J. O. Garreau et al; et Dame Mary Jelena et vic; exception à la forme accordée pour les frais seulement.

Victor Ducharme vs J. Girard; jugement pour \$27,28 avec int. et dépens.

Semuel Gordon vs Dame Rose Adler et al et Montréal Life Insurance Co; jugement pour \$28,59 avec int. et dépens.

Dame Claudia Laforest vs J. Cardin et al; jugement accordant motion pour suspendre les procédures.

Dame G. Michon vs Thomas Girard; jugement pour \$12,67 avec int. et dépens.

Philippe Gauthier vs Alexandre Bonin; jugement maintenant saisie-gagerie pour \$113.

L. Dubréle vs E. Dubréle et al; jugement ordonnant licitation, avec dépens contre la masse.

A. Drouin & Fils vs Edmond Vallières; jugement pour \$7,49 avec int. et dépens.

W. H. Hodges vs The George P. Henneley Company Ltd; jugement pour \$455 avec int. et dépens.

Joseph Renaud vs Louis Gagnon et al; jugement en déclaration d'hyposèque pour \$3,158.63 avec int. et dépens.

The Commercial Loan Co. Limited vs Paul E. Bégin et al et B. L. Cortis Landis; jugement suivant déclaration de la tierce-saisie.

L'ENQUETE DE BENGA EST AJOURNE AU 16

La jeune Louis Di Benga, toujours impassible et distrait, devait subir son enquête judiciaire, hier, devant le magistrat de police Tétréau, pour répondre du meurtre de sa belle-mère, Mme Félix Di Benga, assassinée à coups de revolver, le soir du 3 octobre, à 4544 avenue Mayfair, Notre-Dame-de-Grâce.

Me Frank Cannaghan, avocat de la défense, demanda un ajournement en donnant les raisons suivantes: "Je suis lié par la campagne électorale et d'un autre côté le père du prévenu ne m'a consulté qu'à 5 heures, hier soir. Je ne suis pas au courant des principaux faits de cette affaire. Je serai prêt le 15 octobre. Plutôt le 16, dit M. Gerald-Paul, avocat de la Couronne. La justice ne souffrira pas de cet ajournement.

Von de Pendock menacé par des "internationaux"

La Couronne devra protéger un plaignant dans une affaire de grève

Cas unique

Le magistrat de police Tétréau, hier, au cours de l'enquête judiciaire de Samuel Kerr, accusé d'avoir blessé grièvement Frederick Albert Douglas Von de Pendock, 3840 ouest, rue Sherbrooke, le 9 août, s'empara du code pénal sur son pupitre et s'écria: "Allons nous allons jeter le code pénal au panier."

Le plaignant Von de Pendock venait de faire la déclaration suivante au tribunal:

"Je ne veux pas poursuivre Samuel Kerr parce que l'Union internationale dans tout le Canada contrôlera les endroits où je travaillerai à l'avenir et me causera des troubles. Il y a plus de 500 types derrière moi et je demande la protection du tribunal."

"Vous aurez plus de protection avec la justice qu'avec l'Union internationale, conclut le magistrat."

Me Bernard Bourdon, avocat de la Couronne, déclara au tribunal qu'il avait des ordres du procureur-général de poursuivre cette enquête et assura le magistrat que toute la protection possible serait donnée au plaignant. Appelé à témoigner, Von de Pendock déclara qu'au matin du 3 septembre, il se rendait à son travail dans une boutique non unioniste quand le prévenu l'accosta sur la rue Peel, juste en face des bureaux de la Distillers Corporation. Après avoir fixé le témoin durant une minute, Kerr lui donna un coup de poing sur le nez. Le choc brisa les verres de la victime qui s'affaissa inconsciente. Le témoin dut passer trois jours à l'hôpital Saint-Luc à cause des blessures infligées par le prévenu.

Me Philippe Monette, avocat de la défense, fait ensuite remarquer qu'à l'époque de la semaine dernière il n'a pu identifier positivement son agresseur et Von de Pendock, fort énévéré, déclare de nouveau qu'il n'est pas certain si le prévenu est bien son agresseur.

Me Bourdon: "N'est-il pas vrai que lors de l'arrestation du prévenu, vous avez accompagné le sergent-detective Ben Greenberg aux salles de l'Union et que vous l'avez identifié positivement parmi 100 de ses camarades."

"Oui."

"N'est-il pas vrai que depuis ce jour des officiers de l'Union internationale vous ont menacé de représailles si vous persistiez à poursuivre votre agresseur en correctionnelle?"

"Oui, Sam Breslow m'a conseillé de retirer ma plainte."

"C'est la peur qui, tantôt, vous a fait dire que ça n'était pas lui votre agresseur."

"A la salle de l'Union il se penchait et quand il releva la tête je le reconnus immédiatement."

Le magistrat Tétréau ordonne au prévenu de se couvrir de son chapeau et demande au témoin de le bien regarder. Von de Pendock obéit, fixe le prévenu un moment et déclare enfin:

"Je suis à peu près sûr que c'est lui."

C'est après cette déclaration que le tribunal fit les remarques mentionnées plus haut. La Couronne appela ensuite le témoin Joseph Rhean, 1438, rue Mountain. Ce dernier identifie positivement le prévenu à l'arrière du domicile de M. Daniel Furlong, 1624, rue Ducharme. Albert dit alors qu'il avait perdu les clefs lui permettant d'entrer dans le garage qui se trouvait à cet endroit et dans lequel se trouvait aussi sa nouvelle voiture. Cameron s'offrit alors de briser une vitre pour entrer. Albert accepta la proposition. On sortit l'automobile et on quitta Montréal. Après avoir déposé une distance de quelque cinq cents milles, Albert pria Cameron de prendre le volant, car il avait lui à conduire son ancienne voiture.

C'est aussi à ce moment-là qu'Albert plaça dans l'automobile conduite par Cameron 100 gallons d'alcool que ce dernier devait transporter aux Etats-Unis. Malheureusement, des agents de la police fédérale ayant eu vent de cette affaire procédèrent quelques heures plus tard à l'arrestation de Cameron. Traduit à Rimouski devant les tribunaux sur l'accusation d'avoir eu de l'alcool en sa possession et d'en avoir transporté, Cameron fut condamné à l'amende habituelle ou à trois mois de réclusion. Il paya. A peine libéré, on l'arrêta en l'accusant du vol de l'automobile de M. Furlong. Il subsistait hier, son procès sur cette accusation devant le juge Amédée Monet. Le président du tribunal reconnut l'culpabilité après avoir entendu l'histoire que nous venons de raconter. Il le condamna alors au minimum de la peine prévue par la loi pour ce genre d'offense soit douze mois de prison. Quant à Albert, le contrebandier mystérieux, on n'a pas pu lui mettre la main au collet.

PREVENU COUPABLE DE CAMBRIOLAGE UN ENFANT TOMBE DU SECOND ETAGE

Kenneth Reid, dit aussi Rifkin, un repris de justice endurci, était accusé hier devant le juge J. O. Lacroix de tentative de cambriolage. Le premier témoin entend des Erables, gardien de nuit dans l'édifice Coronation, 1405, rue Bishop, raconta que, durant la nuit du 26 mai dernier, il était dans la cave de la bâtisse quand il entendit un bruit de pas au dessus de lui. Un inconnu devait sans doute se trouver dans le magasin Stop & Shop qui occupait le rez-de-chaussée de la Coronation. M. Tessier s'empressa d'y aller jeter un coup d'oeil et constata la présence de Kenneth Reid qui était en train de déboulonner le coffre-fort de l'établissement. Il avertit la police et continua à surveiller le cambrioleur. Ce dernier l'ayant toutefois aperçu s'empressa de quitter les lieux. On l'arrêta quelques heures plus tard. Le président du tribunal, après avoir entendu l'exposé des faits, reconnut la culpabilité de Reid qui recevra sa sentence le 22 octobre.

Une accusation sur trois est maintenue

Russell Johnson devra subir son procès en vertu de l'article 347 du code pénal

Russell Johnson, sans adresse connue, accusé de fausses représentations, de vol et de recel d'une automobile par la Clermont Motor Sales, revenait devant le magistrat de police Tétréau, hier, pour entendre le jugement du tribunal dans cette enquête. On sait que le 8 octobre, Me Jean-Marie Nadeau, avocat de la défense, affirmait au tribunal que son client devait être libéré parce que l'affaire était purement civile et qu'il s'agissait d'une contestation au sujet d'une vente conditionnelle.

Le magistrat Tétréau en rendant jugement, rejeta les deux accusations de fausses représentations et de recel, mais cita le prévenu à l'examen volontaire sur un chef de vol, sur une preuve prima facie et d'après l'article 347 du code pénal. "Le fait pour le prévenu de ne pas être retourné pour signer le contrat d'achat de l'auto avec l'agent Hector Charette, me justifie de l'envoyer à son procès", dit le tribunal.

Après ce jugement Me Nadeau demanda que son client soit libéré en fournissant un cautionnement personnel, mais Me Georges Théberge, procureur de Me Albert Chéreau, signataire de la plainte, s'objecta à cette demande. Le tribunal décida de laisser le cautionnement à \$800, fixé lors de la comparution du prévenu.

Offre de \$1,000 pour un parjure

Les à-côtés d'un procès en séparation, en Correctionnelle

Cesar Cahill, 838, rue Contant, a été cité à l'examen volontaire, hier, par le magistrat de police Tétréau. Le prévenu est accusé d'avoir conseillé le parjure à Emma Lalonde, 1906, rue Gauthier, témoin dans un procès en séparation entre Antoine J. Massabky, 16 rue Péronne, Outremont, et sa femme.

L'avocat de la défense, Me Joseph Heil, présenta une motion pour détails, mais après une vive opposition à pareille procédure faite par Me Joseph Budyk, procureur de la poursuite, le tribunal accepta la motion sous réserve et commença l'enquête. Le principal témoin entendu, la femme Lalonde, relate les faits suivants. Le prévenu la rencontra au parc Lafontaine, le 9 septembre et l'invita à l'hôtel Windsor, pour y rencontrer une dame Gadok, belle-mère du plaignant Massabky. Cette dernière rencontra le témoin et lui offrit une forte somme pour témoigner contre le mari, devant un juge de la Cour supérieure. Après cette rencontre à l'hôtel Windsor, le prévenu, qui connaissait la femme Lalonde depuis 15 ans, le reconduisit chez elle et lui déclara qu'elle pouvait gagner \$1,000 si, dans son témoignage lors du procès en séparation, elle jurait avoir rencontré le mari à maintes reprises, après son mariage. "Ça n'est pas mon genre, de dire le témoin au tribunal, et j'étais indignée de voir qu'il avait songé à moi pour une chose aussi sale. Je refusai catégoriquement."

Emma Lalonde avertit ensuite Massabky des menées de Cahill et Massabky lui envoya deux hommes pour la protéger. Le 13 septembre, le prévenu lui rendit visite et renouvela ses offres d'argent au sujet du procès qui s'instruisait le 16 devant le juge McKinnon. Les deux hommes, cachés dans le boudoir, entendirent la conversation entre le témoin et l'inculpé.

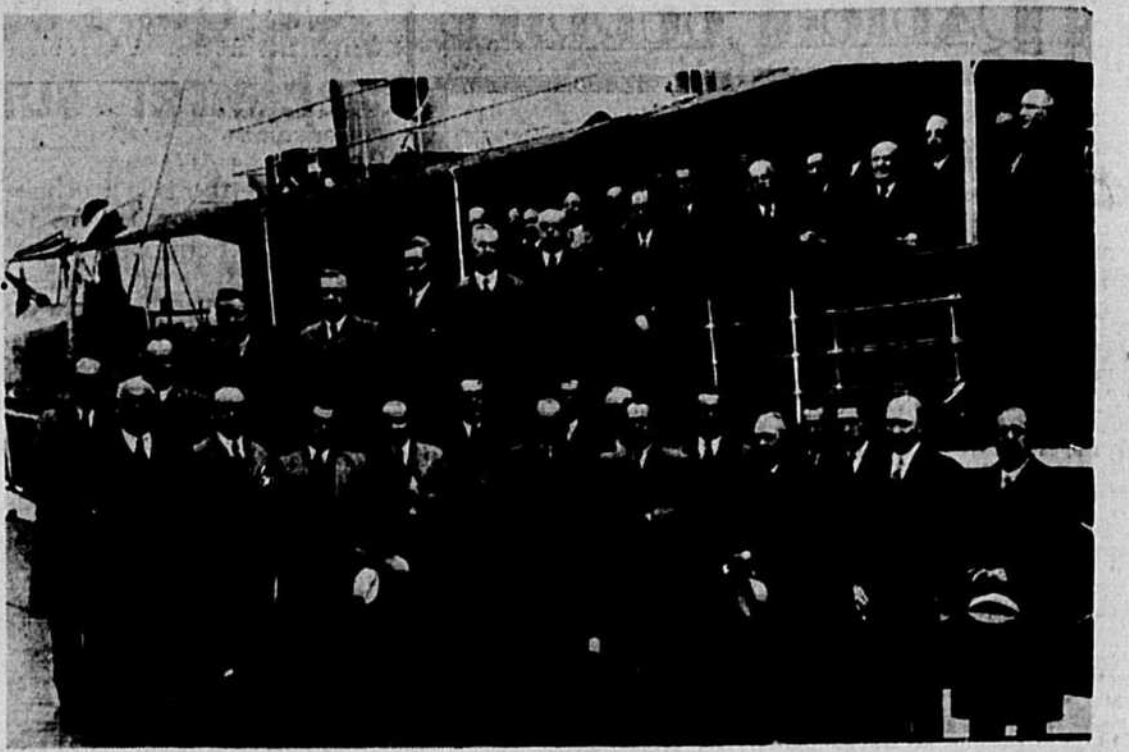
Le magistrat Tétréau décida qu'il y avait suffisamment de preuve pour ordonner un procès et fixa l'examen volontaire du prévenu au 16 octobre.

CHASSEUR PASSIONNE COFFRE POUR 6 MOIS

Assad Tabah, dit aussi René Sabourin, 8581, rue Casgrain, emploie les loisirs qui lui laissent ses mauvais coups (il est en effet un repris de justice endurci) à la chasse. Providentiellement en liberté cet automne, il avait décidé d'aller tuer "dans les hauts" au moins un chevreuil. Comme il n'avait pas le soi, il recourut à un vieil expédient qui lui avait valu bien des avatars pourtant dans le passé. Il se rendit au magasin Omer DesRues, rue Saint-Denis, y choisit une carabine dernier modèle, un étui et des balles, le tout évalué à \$28.30 et voulut en plus obtenir une somme de \$36.70 pour défrayer ses dépenses en présentant pour payer ses achats un chèque de \$65. Le magasin DesRues ne tomba pas dans le piège qu'on lui tendait et après s'être assuré que le chèque était sans valeur il déposa plainte contre le faussaire.

Hier Tabah était condamné par le juge Amédée Monet à six mois de réclusion. Tabah possède un casier judiciaire mieux garni que ne l'aurait probablement été sa gibecière, s'il avait pu l'utiliser.

LA CHAMBRE DE COMMERCE VISITE LE PORT



La Chambre de Commerce de Montréal a visité hier après-midi le port de Montréal où elle fut reçue par M. Paul Leclair, ingénieur en chef de la Commission du port. A la tête des visiteurs était M. T. Taggart-Smythe, président de la Chambre de Commerce. Dans ce groupe, on remarque: MM. Joseph Murtrubio, Olivier Lefebvre, Benoit Robillard, Maurice Tremblay, J.-P. Tremblay, J.-M. Gagné, J.-C. Brosseau, Rosario Gaudry, chef du secrétariat de la Chambre de Commerce, Paul Pratt, maire de Longueuil, Eugène Gaudry, T. Bonin, Gaston Rivest, Thomas Brosseau, A. Meunier, G. Pratt, M. Goulet, A. Raymond, J.-R. Carmel, J.-B. Blouin, A. Millette, T. Taggart-Smythe, président, Henry Laureys, directeur de l'école des H.E.C., M. Langlois, Charles Hudon, M. Turcot, J.-O. Labrecque, M. Trudeau, Lucien Bernard, président de la Chambre de Commerce française, A.-D. Sebastiani, président de la Chambre de Commerce italienne, A.-O. Dawson, de la Canadian Chamber of Commerce, E. Gauthier et Charles Moncel. (Photo CANADA)

CHRONIQUE OUVRIERE

Exploitation désastreuse des chauffeurs de taxis

Ils payent trop cher de contribution à l'Association. Assistance nombreuse à l'ouverture du cours spécial d'hygiène pour les barbiers, à l'Université de Montréal

Campagne des chapeliers

Au cours de son assemblée de mercredi soir, le syndicat des chauffeurs d'autos (studia le cas du chauffeur de taxi. Le comité nommé à cet effet présenta son rapport. "Les enquêtes conduites par le syndicat ont révélé, dit-on, qu'une foule de propriétaires de taxis seraient heureux de payer un salaire horaire raisonnable, plus un pourcentage pour toute recette dépassant un certain minimum. S'ils ne peuvent pas mettre à exécution leur bon désir, c'est qu'ils en sont empêchés par le trust, ou mieux encore par l'Association dont ils font partie."

"L'Association, comme le déclare M. V.-E. Dupont, chargé à chacun de ses membres, la somme de \$38.75 par mois de cotisation. Nous devons déduire de ce montant, \$7.50 que l'Association verse pour l'assurance-accident. Il reste une contribution de \$31.25 que le propriétaire verse à la fin de chaque mois, et qui lui donne le droit de porter l'enseigne de la compagnie, de stationner à un certain coin de rue, d'avoir l'usage du téléphone et d'attendre la clientèle."

Cette somme mensuelle de \$31.25, soit \$375, par année est de beaucoup trop élevée. La compagnie pourrait la diminuer considérablement, si elle n'était dans l'obligation de payer de fortes commissions à des compagnies de chemins de fer, à des salles publiques, aux hôtels, qui lui donnent le droit exclusif de stationner devant leurs portes. La Commission du Port est le seul endroit où tous les taxis de Montréal peuvent attendre les clients sans payer de cotisation."

Une telle commission est devenue une véritable exploitation qui retombe comme on le voit sur les épaules du propriétaire de taxi. S'il-on que, dernièrement, la compagnie versait une somme annuelle de \$18,000 à une compagnie de chemins de fer, \$10,000 à deux hôtels, \$3,600 à un autre établissement du même genre et \$1,500 à une salle de concert."

Si on veut porter un jugement équitable sur cette situation, il faut considérer que ce sont les chauffeurs d'autos qui paient ces redevances, tandis qu'ils gagnent environ \$4 à \$7 pour une semaine de travail de 84 heures."

Malgré les grandes difficultés auxquelles le syndicat des chauffeurs a à faire face, il espère qu'avec la coopération des intéressés et la sympathie du public, il parviendra dans un avenir rapproché à faire connaître la prospérité chez les propriétaires de taxis."

Cours d'hygiène

La salle préposée aux cours d'hygiène à l'Université de Montréal était remplie à sa capacité mercredi soir à l'ouverture du cours spécial d'hygiène pour les barbiers et coiffeurs de Montréal. Quelques-uns même étaient venus de places voisines. On nomma à l'unanimité M. A.-J. Hadley, fut le secrétaire. M. A.-J. Hadley fut le principal animateur de ces cours et tous lui prodiguèrent leurs félicitations pour le succès obtenu dans cette organisation. Il est déjà secrétaire général de la Fédération des barbiers."

Le docteur J.-E. Baudoin, professeur d'hygiène à l'Université de Montréal exposa brièvement le but de ces cours. Il dit que c'était une nécessité pour les barbiers de connaître les maladies, que l'on pouvait propager dans le public en les ignorant et aussi le moyen d'y remédier. Il donna ensuite les statistiques de la moyenne d'âge de mortalité, de la longévité et de la mortalité. "Les statistiques démontrent, dit-il, que la vi-

syndicats des plâtriers, maçons, briqueteurs, latteurs de bois et peintres s'élèveront ce soir, entre 7 heures et 10 heures, au No 1231 est, rue De Montigny, pour l'émission de la carte de compétence. Ce certificat de qualification est obligatoire pour pratiquer ces différents métiers.

Convocations
Aux syndicats catholiques: le syndicat de la cordonnerie, section des tailleurs de cuir et des "treasers". Le syndicat des briqueteurs (Temple du Travail). Le syndicat des tailleurs de pierre et l'association des plâtriers.

Aux unions internationales: l'union des wagonniers d'Amérique, loge St-Marie 234, à 8 heures, à la salle de l'Assistance Publique, angle Lagouchetière et Berri. L'union des travailleurs en chaussure, local 249, à 8 heures, au No 1331 est, rue Ste-Catherine.

Fédération Populaire
Section sud, 2573 est, rue Ontario, D. Polier;
Section centre, 4462 rue Mentana, Arcade Girard;

Exposition de reliure d'art canadienne

L'hon. Athanase David, secrétaire de la province, a accepté de présider l'inauguration d'une exposition de reliure d'art canadienne, la première à Montréal, qui se tiendra dans une salle de la Bibliothèque Municipale pendant la première semaine de novembre. L'inauguration est fixée au samedi 2 novembre à 2 heures de l'après-midi.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

M. l'abbé Médéric Barbeau, curé de Saint-Hippolyte, décédé le octobre 1935, était membre de la Société d'une Messe.
Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

SÉJOUR ENCHANTEUR À BALI

Vous passerez à Bali deux journées simplement merveilleuses. Les arrêts dans les ports vous offrent tous les jours des loirs, parce que le paquebot reprend et laisse perdu en mer. Départ de New York le 9 janvier, 130 jours, 31 ports. Prix à partir de \$2,150 (appartement avec bain, \$3,800 et plus) y compris le programme régulier des excursions à terre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à votre agence locale de voyages, au bureau des paquebots, 291 ouest, rue St-Jacques, PL. 2211.

CROISIÈRE MONDIALE Empress-Britain Pacifique Canadien

Le syndicat des ouvriers dans les portes et chassis se réunira ce soir à 8 heures, au No 1231 est, rue De Montigny. M. Philippe Girard, président du conseil central des syndicats, exposera le but de l'organisation. Il parlera entre autres, sur l'extension juridique de la loi collective du travail et du contrat de ces ouvriers pour régler leurs conditions de travail.

Bureau des examinateurs
Les bureaux des examinateurs des

OFFRE SPÉCIALE d'abonnement pour la période électorale

PAR LA POSTE
3 mois au prix réduit de \$1
POUR LA CAMPAGNE SEULEMENT

Faites abonner vos amis en leur demandant de remplir et de nous adresser le bulletin ci-dessous

LE CANADA
33 Ouest, rue St-Jacques, Montréal

Messieurs, Je désire profiter de votre OFFRE SPÉCIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.

NOM
ADRESSE

Ne permettez pas que des lampes usagées gâtent la réception de votre Radio

REPLACEZ les défectueuses par les véritables
RADIOTRONS MARCONI RVC

Pour permettre aux facteurs d'aller voter
"Afin de permettre aux facteurs de voter, lundi le 14 octobre courant, le lieu. On l'arrêta quelques heures plus tard. Le président du tribunal, après avoir entendu l'exposé des faits, reconnut la culpabilité de Reid qui recevra sa sentence le 22 octobre."

Victor GAUDET, Directeur du District Postal.

Un bambin de trois ans et un peintre meurent tragiquement

L'un est tué par un camion et l'autre tombe du pont Jacques-Cartier

Deux verdicts

Un enfant de trois ans et un ouvrier-peintre sont morts tragiquement, hier, à quelques minutes d'intervalle, l'un sous les roues d'un camion, et l'autre tombant du pont Jacques-Cartier. Le premier est mort à son arrivée à l'hôpital Général de Montréal, division ouest, et le second, instantanément. On a transporté les deux cadavres à la morgue. Les victimes sont André Alexandre, âgé de 3 ans, dont les parents demeurent à 237, rue Beaudoin, et M. Emile Belleau, âgé de 40 ans, domicilié à 1569, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le jeune Alexandre s'amusa sur le trottoir, devant le domicile de ses parents, quand il s'élança sur la chaussée. Un camion survint au même moment, renversa l'enfant et lui passa sur le corps. Relevé inconscient, souffrant de nombreuses fractures, le bambin succomba à son arrivée à l'hôpital. Le chauffeur du camion, M. Roland Bigonnesse, demeurant à 2112, rue Nicolet, se porta au secours de la victime et alerta la police.

M. Belleau travaillait avec un autre ouvrier-peintre, M. Emile Bréard, domicilié à Saint-Lambert, employé lui aussi des entrepreneurs Leduc & Cie. Tous deux travaillaient le dessous du pont et devaient se frayer un chemin à travers plusieurs câbles. Or, en tentant de déplacer un câble, M. Belleau perdit soudain l'équilibre et tomba dans le vide, d'une hauteur d'environ cent pieds. La mort fut instantanée.

Autres accidents

Le coroner, Me Lorenzo Prince, a rendu deux verdicts de mort accidentelle, hier, l'un dans le cas d'un débardeur, Elphège Benoit, âgé de 38 ans, domicilié à 2332, rue Workman, et l'autre dans le cas de Lucien Sainte-Marie, âgé de 21 ans, domicilié à 1292, rue Panet.

Benoit, qui est mort mercredi après-midi, à l'hôpital Général de Montréal, division centre, s'était fracturé le crâne quelques heures auparavant, en donnant de la tête contre une poutre en fer. Il tentait d'enlever un tuyau qui connectait un élévateur à grain avec le cargo "Sonersby", amarré dans le port de Montréal, quand il glissa et tomba entre le quai et le navire, sur une poutre en fer qui flottait sur l'eau.

Lucien Sainte-Marie avait été brûlé vendredi après-midi, en tombant dans une cuve d'eau bouillante, aux établissements Proctor and Gamble, 1400, avenue Delorimier. où il était préposé au nettoyage des couvercles et de la charpente des cuves contenant le savon bouilli. Il était disparu depuis plusieurs heures quand son père, employé de la même manufacture, ordonna qu'on vidât la cuve. Le cadavre du jeune homme gisait au fond, horriblement brûlé.

Le jeune Pellerin subira son procès en cour d'Assises

Le présumé meurtrier d'Arthur Boulanger traduit devant le juge Marchildon

Taches de sang

Trois-Rivières, 10. (Spécial au Canada) — Un jeune homme, Freddy Pellerin, présumé meurtrier d'Arthur Boulanger, restaurateur, assassiné le 17 septembre dernier, à Yamachiche, a été condamné aujourd'hui, par le magistrat Alfred Marchildon, à subir son procès au prochain terme des Assises, en cette ville.

Une quinzaine de témoins ont été entendus aujourd'hui, entre autres le Dr Rosario Fontaine, médecin-légiste, qui fit l'autopsie du cadavre et releva de nombreuses taches de sang sur le pantalon que portait l'accusé, la veille du meurtre. Ces taches d'après le témoin, étaient identiques à celles qui furent découvertes sur le parquet de la cuisine où la victime fut assassinée.

Le Dr Fontaine déclara que Boulanger était mort de six fractures du crâne, lesquelles lui furent infligées par un objet contondant, probablement un morceau de bois de chauffage. En effet, des petits morceaux d'écorce de bouleau se trouvaient dans la mare de sang, sous la tête de la victime.

Plusieurs témoins ont déposé que Pellerin se trouvait sans le sou la veille du meurtre, et qu'il cherchait même à emprunter de l'argent. Or, le lendemain, il se rendit à l'exposition de Saint-Barnabé et y dépensa un montant considérable d'argent avec de ses amis. Il tenta d'expliquer la provenance de cet argent, en disant qu'il avait reçu une certaine somme que lui devait M. Charles Girardin, mais ce dernier a prétendu le contraire.

Un autre témoin, Roland Millette, déclara que Pellerin avait passé la soirée du 16 septembre avec un groupe de jeunes gens. Ceux-ci le quittèrent vers les neuf heures, mais l'accusé ne rentra chez lui que le lendemain matin, vers les quatre heures.

Le prochain terme des Assises à Trois-Rivières aura lieu à la fin de ce mois.

M. Stevens demande le protectionnisme pour les ouvriers

Il avoue implicitement que son parti ne saurait prendre le pouvoir

Brandy et raisin

Beamsville, 10. (P.C.) — M. Stevens découvre aujourd'hui que les salaires payés par les industries du Canada ne sont pas proportionnés à la protection que leur donne le gouvernement. Quant à lui, il se propose, dès qu'il sera au pouvoir, d'instituer une politique douanière favorable à l'ouvrier.

Il vise particulièrement les textiles qui, dit-il, refusent de vendre à certains marchands, parce qu'ils ne sont pas du Cercle. Il reproche aux grandes sociétés d'affamer non seulement l'ouvrier, mais aussi l'agriculteur.

"M. Bennett m'accuse d'avoir trahi, dit M. Stevens. M. Cahon précise que j'ai trahi la Rue-Saint-Jacques. C'est M. Cahon qui dit le mieux la pensée de son chef."

M. Stevens s'en prend à l'industrie des conserves, qui elle aussi, dit-il, affame le cultivateur.

Il parle demain soir à Toronto, à l'aréna des Maple Leafs.

Il est faux, dit M. Stevens, qu'il faille avoir de la richesse ou de puissantes amitiés pour se faire élire. Il suffit d'avoir la confiance des électeurs.

M. Stevens promet aux pomiculculteurs un tarif de douane saisonnier pour l'importation des fruits. L'importation de ce droit viserait à mettre fin au déversement des fruits et légumes des Etats-Unis sur le marché domestique au moment même où viennent les fruits et légumes du Canada.

M. Stevens croit à la possibilité de lancer le raisin canadien sur les marchés du monde, au moyen de la loi des débouchés commerciaux, qu'il est prêt à amender, s'il le faut.

Il croit savoir que le parti libéral, pas plus que le conservateur, ne fera rien de cela.

"On n'a pas voulu, dit-il, que la loi s'appliquât au raisin, parce qu'on ne le croyait cultivé que dans une province. Or, tel n'est pas le cas."

M. Stevens se scandalise de ce que l'impôt d'accise sur le brandy soit de \$4 pour le produit canadien et de \$3 seulement pour le produit étranger.

Welland, 10. (P.C.) — M. Stevens a prêté, cet après-midi, à une réunion électorale, que toutes propositions gardées, son parti ferait élire plus de ses candidats que n'importe quel autre. Il ne prétend cependant pas gouverner le pays.

Il est "fier" de pouvoir dire que, malgré le "chantage" exercé par certains "gros monsieurs", le parti de la restauration nationale a eut soixante-seize candidats sur les rangs.

M. Stevens attribue aux achats en masse "la tragédie qu'est la ruine des petites villes d'Ontario", tout comme la baisse des salaires, l'aviilissement des produits agricoles, la concentration des richesses, et enfin le chômage.

Premier abbé de la Trappe de Mistassini

Le titulaire est Dom François-Xavier Huet, prier de Notre-Dame de Mistassini depuis 1929

Il y a quelques jours notre journal annonçait l'érection du Monastère de Mistassini en Abbaye. L'élection a eu lieu mercredi, 9.

Le Très Révérend Père Dom François-Xavier Huet, Prieur Titulaire de N.-D. de Mistassini depuis 1929 a été élu comme premier Abbé.

Le Très Révérend Père Dom François-Xavier Huet est né à Sainte-Cunégonde de Montréal, le 6 octobre 1898, de feu Moïse Huet et de Corine Giroux. Après ses études commerciales au collège de Sainte-Cunégonde, il entra à la Trappe d'Oka le 6 août 1912. Novice le 16 juin 1918, il prononça ses premiers vœux le 2 juillet 1920, émettait ses Vœux Solennels le 16 juillet 1923 et était ordonné prêtre le 21 mars 1926.

Entre temps, il occupa les fonctions de Directeur de l'Hôtellerie et de professeur de Philosophie.

Le premier mai 1929 il devenait Supérieur de N.-D. de Mistassini (Lac St-Jean, Monastère fondé par La Trappe d'Oka. Il était élu Prieur Titulaire le 10 septembre 1929.

Ses religieux viennent de l'appeler à la charge de premier Abbé de leur Monastère.

A la cérémonie d'élection, le Très Révérend Père Dom Pécôme, Abbé d'Oka, Vivateur de Mistassini, chanta pontificalement la Messe du Saint-Esprit, à laquelle communieront tous les électeurs.

Les témoins requis par le Droit Monastère le Chanoine Simon Bluteau, Curé de St-Félicien, M. l'abbé Adjuv. Tremblay, Curé d'Albanet, M. l'abbé Arthur Bourgoing V. F. Curé de Notre-Dame de Roberval, tandis que le Rév. Père Louis de Gonzague, de Mistassini, remplissait les fonctions de Notaire.

La Bénédiction solennelle du nouvel abbé sera conférée par Son Excellence Monseigneur Charles Lamarche Evêque de Chicoutimi, dans les premiers jours de novembre.

Au nouvel Abbé nous présentons nos félicitations, avec notre souhait de longue et fructueuse carrière.

La Grande-Bretagne est le plus grand importateur de fruits frais du monde; elle en prend en moyenne 1,870,000 tonnes par an tandis que les importations totales combinées de l'Allemagne, de la France, de la Suède, du Danemark et de la Norvège se démontrent pas 1,400,000 tonnes.

Ottawa n'ose pas dire si un citoyen britannique peut se porter candidat communiste à la Chambre des Communes

Voici deux semaines, l'autorité municipale, désireuse, selon sa fonction, de bien faire observer les lois du pays dans la ville de Montréal, a demandé au gouverneur fédéral de lui dire si, vu l'existence de l'article 98 du Code pénal, la loi électorale autorisait un candidat aux Communes à afficher ouvertement son allégeance au parti communiste.

Elle n'en a pas reçu de réponse. En résumé, l'article 98 déclare illégal toute société ou association visant à renverser le gouvernement par la force ou la violence.

Or tel est bien le cas du parti communiste.

Reste à savoir si la loi électorale défend au citoyen britannique de se porter candidat communiste à la Chambre des Communes.

Procès de quatre frères indiens accusés de meurtre

Merritt, C.-B., 10. (P.C.) — Quatre frères indiens, accusés du meurtre de deux policiers, commis le 23 mai 1934 à la réserve indienne de Canford, sont retournés, aujourd'hui, à cet endroit accompagnés d'une escorte de 44 hommes. On veut donner aux jurés l'occasion de voir les lieux où le meurtre a été perpétré. La réserve de Canford est célèbre pour ses chevaux sauvages. Les Indiens, pour amasser un fonds pour aider les quatre frères à payer les frais de leur défense, en ont vendu beaucoup. Les deux policiers qui ont été tués en mai 1934, sont les agents F. H. Gisbourne, de la police fédérale, et Percy Carr, de la police provinciale.

On garde les ponts autour de Chicago

Chicago, 10. (P.A.) — Le gouvernement, dans le but de mettre fin aux actes de vandalisme commis par les grévistes "du lait", fait garder tous les ponts dans les endroits affectés. Hier soir, les grévistes ont mis le feu à deux ponts et dynamité des voies de chemin de fer. La ville de Chicago, cependant, n'a pas encore manqué de lait.

Les cimenteries canadiennes ont produit 453,155 barils de ciment en juillet au lieu de 566,133 le mois correspondant de l'année passée. Le total des premiers sept mois de l'année s'est monté à 1,770,899 barils enregistrant ainsi une diminution de 8% sur 1934.

Un lien avec Laurier

Le Globe de Toronto publiait récemment: "La nomination de M. Kirk Cameron comme candidat libéral dans la division électorale de Mont-Royal rappellera à plusieurs les jours de Laurier. M. Cameron fut, en effet, un des amis les plus intimes du grand chef libéral — amitié qui dura près de vingt-cinq ans et ne cessa qu'avec la disparition de Sir Wilfrid. A maintes reprises, l'homme d'état canadien tant comme premier ministre que comme chef d'opposition, a eu recours aux conseils du sage Ecosais — ce qui était le plus beau témoignage qu'il pouvait rendre à la sagesse et au bon jugement de son ami. Et, après la mort du chef libéral, il n'y eut pas de plus beau et de plus généreux tribut rendu à la mémoire de Laurier que l'achat par M. Cameron, et son ami, N. A. Timmins, de la vieille maison de Laurier à Athabaska qu'ils offrirent en cadeau à sa province natale pour être conservée comme musée national.

M. Cameron fut aussi admis dans l'intimité de l'hon. W. S. Fielding, qui fut pendant quinze ans ministre des finances dans l'administration Laurier, et de l'hon. James A. Robb, qui lui avait succédé comme chancelier de l'échiquier du Canada — tous deux les plus capables "ministres des finances des bonnes années". Lorsque M. Cameron fera son entrée aux Communes il apportera donc avec lui non seulement le sens averti d'un homme d'affaires mais l'idéal que lui

La Ville doit envoyer à Westmount un protêt notarié contre son évaluation

Selon toute vraisemblance, le premier pas de la Ville de Montréal pour obtenir le redressement de ce qu'elle estime être un tort de la part de Westmount, sera un protêt notarié contre l'homologation du rôle d'évaluation qui confirme une baisse de \$610,000 du total du loyer fiscal des propriétés westmountaises, et une baisse conséquente de \$45,000 des revenus de Montréal, du chef de la taxe du service de l'eau.

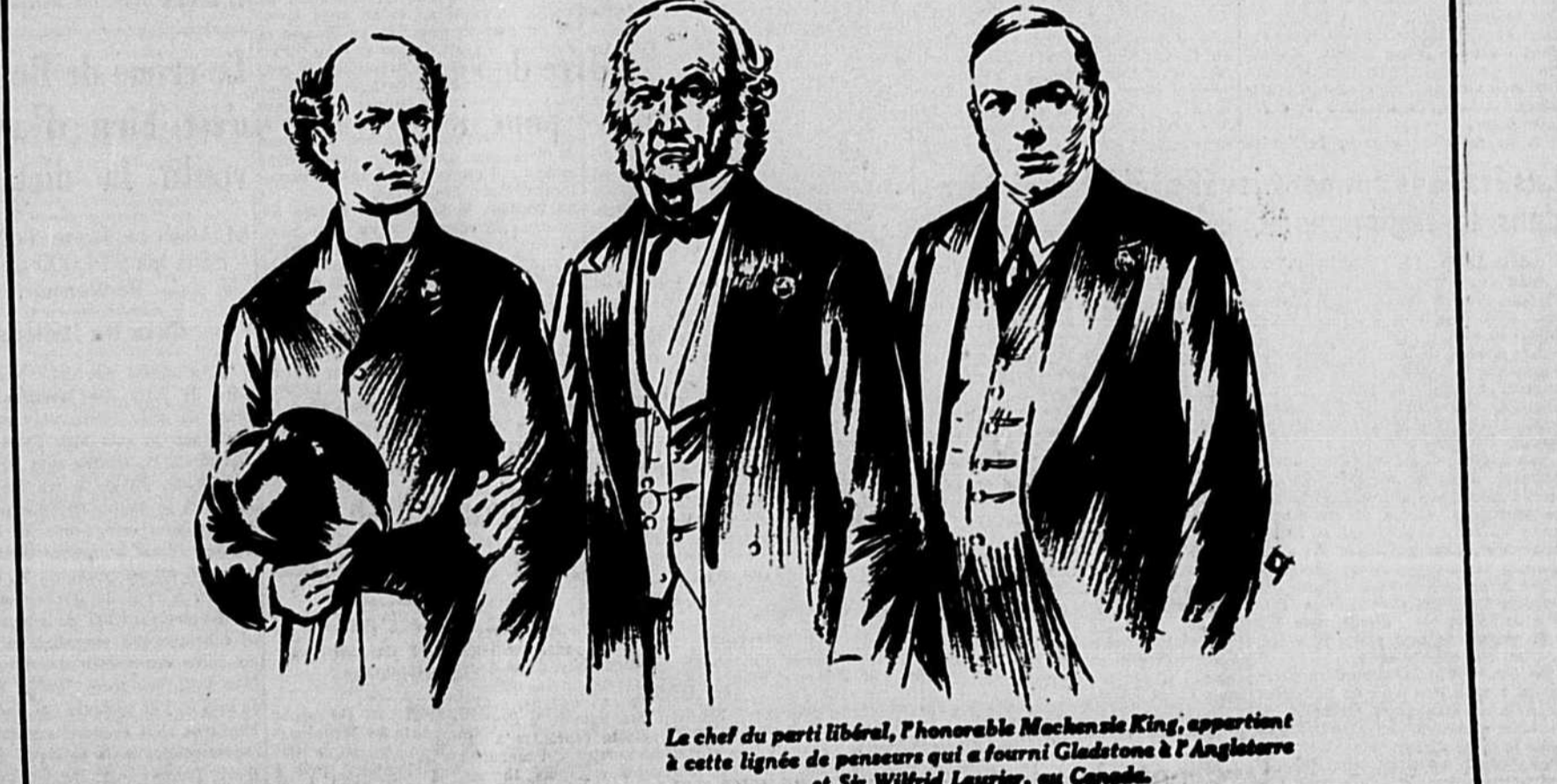
Ce protêt serait pour mettre la Ville à l'abri de tout reproche, au cas où elle déciderait de contester la validité du rôle d'évaluation en question devant les tribunaux supérieurs, ou si elle poursuivait tous et chacun des 3,000 contribuables qui bénéficient de cette baisse de l'évaluation.

Depuis quelques semaines, les fonctionnaires intéressés discutent cette question sous tous ses aspects. Ils doivent faire un rapport et des recommandations au comité exécutif. Quelles que soient leurs recommandations pour le règlement du litige, on prévoit qu'ils conseilleront tout d'abord à l'autorité d'envoyer un protêt notarié à la Ville de Westmount. Ce protêt serait adressé par le ministre de Me Jean Baudoin, le notaire de la municipalité.

SOUSSIONS DEMANDEES

Des enveloppes cachetées, adressées au soumissionnaire et portant à l'endroit le mot Soumissionnaire seront reçues à son bureau jusqu'à 12 heures (midi) mardi le 21 octobre 1935, pour la construction, sur la Rivière du Nord, à St-André Est, d'un pont en béton armé, suivant les plans et spécifications déposés au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité et au Ministère des Travaux Publics, à Québec. Un chèque visé de 10 p. 100 du montant de la soumission doit accompagner chaque soumission. On ne s'engage pas nécessairement à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

R. ROY, Sec.-trés.



A L'ECOLE DES GRANDS CHEFS POLITIQUES DE L'HISTOIRE

Le passé, la politique et la mentalité du chef libéral, l'honorable M. King, constituent autant de garanties pour le peuple canadien. Le chef libéral s'est préparé toute sa vie, par l'étude, au rôle important qu'il fut appelé à jouer dans la politique canadienne. Sa remarquable carrière fait honneur au travailleur infatigable qu'il a toujours été. Monsieur King est un homme d'une grande intégrité morale et intellectuelle qui ne connaît pas l'intolérance. Profondément attaché à l'idée du gouvernement responsable, il admet la nécessité de la discussion et sollicite la coopération dans l'étude des graves problèmes de l'heure. Monsieur King est pour la réforme, mais par voie d'évolution. Son attitude réfléchie contraste avec l'emportement du dictateur tory Bennett, qui a gouverné le pays pendant 5 ans en défiant son cabinet et sans tenir compte de la volonté populaire.

Le régime tory acheminait le pays vers la dictature et la main-mise de l'état sur les sources de production. Il ne respecte pas l'autonomie des provinces et tend à instituer le contrôle des intérêts privés par une bureaucratie néfaste.

Aucun gouvernement n'aurait pu réaliser les promesses et les réformes préconisées par le chef du parti conservateur parce qu'elles étaient incompatibles avec les besoins du pays et le bien-être de la population.

Le programme du parti libéral sauvegarde la liberté du commerce et de l'industrie et maintient l'autonomie des provinces.

VOTEZ POUR KING

Son parti est le seul groupe politique pouvant réaliser l'unité nationale et restaurer la situation économique, au Canada.

LE COMITÉ CENTRAL LIBÉRAL, 18, rue St-Jacques ouest, Montréal.

RADIOTRONS MARCONI RVC
SONT EN VENTE PARTOUT

Attaques éthiopiennes sur les deux flanes

(Suite de la première page)

obtenir tout ce dont elle a besoin de l'Allemagne par l'Autriche et l'Italie qui lui est nécessaire. "Une autre parole, via le Reich. Ce porte-parole dit que les Italiens sont outragés de l'attitude prise à l'Assemblée contre leur pays. Pourquoi, dit-il, le monde ne veut-il pas comprendre que l'Italie se meurt étouffée et qu'elle doit trouver un débouché. Pourquoi ne réagit-il pas qu'il faut supprimer les causes de la guerre et donner à l'Italie de grands espaces ou-

verts où elle pourra respirer?" Rome confirme officiellement la chute d'un avion italien de bombardement au Mont Atale, près d'Aksoum, et rapporte que les troupes fascistes avancent le long du front sud-ouest, entre Gerlogoubi et Goraha. L'empereur Haïlé Sélassié demeurera finalement dans sa capitale, d'où il dirigera de son palais, les opérations sur les trois fronts. Les Ethiopiens considèrent que sa vie est trop précieuse pour la risquer sur les champs de bataille.

Récit de l'attaque et de la capture de la ville d'Adoua par des témoins oculaires

Avec l'armée italienne en campagne, Adoua, 10. (P.C. Havas.) — L'Agence Havas a pu obtenir le premier compte-rendu par témoins oculaires, de la capture d'Adoua, au Conseil de guerre tenu par les généraux italiens, en préparation de la nouvelle poussée vers le sud, dans la province du Tigré.

nant tomba. L'adjudant sous-officier prit le commandement. Après une avance de 35 pieds dans le défilé, l'adjudant s'écroula à son tour, et il fut remplacé par un sergent ascari; la marche reprit avec ardeur, balayant tout en dépit d'un feu meurtrier et les défenseurs éthiopiens furent tués en pièces. Le défilé semblait déblayé.

La bataille fut comparée à l'engagement historique des Thermopyles, le défilé étroit allant de Thessalie à Locris, où Léonidas et ses 600 Spartiates tentèrent d'arrêter l'invasion des Perses en l'an 480 avant J.-C. Une passe, presque semblable, à 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, existe à Enta Baria, sur la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. À environ 13 milles d'Adoua. Lors de l'offensive italienne, la pointe d'avant-garde était composée d'un détachement d'Ascari, des indigènes d'Érythrée incorporés dans l'armée italienne. Son commandant était un jeune officier italien. Ils furent reçus par une violente fusillade venant d'un groupe d'Éthiopiens, embusqués derrière une falaise à pic.

Mais presque immédiatement, des mitrailleuses postées sur une élévation dominant le passage étroit et supportées par un bataillon de 1,000 Ethiopiens, ouvrirent le feu à leur tour sur les assaillants. Plus de 100 Ascari furent tués ou blessés. Le sergent fit faire halte; la troupe se mit à couvert et l'on donna les premiers soins aux hommes hors de combat. Puis une violente bataille s'engagea et le résultat était au moins incertain, lorsque les tanks italiens entrèrent dans la mêlée à toute vitesse et firent pencher la balance en faveur des leurs. Grâce à eux, la passe fut franchie, ce qui permit de déployer pour l'attaque sur Adoua dans de meilleures conditions. Le 5 octobre, les Ascari pénétraient dans la ville sous un soleil de plomb.

Les Italiens coupent les fils télégraphiques dans la région nord, isolant Addis-Abéba

Addis Abéba, 10. (P.C. Havas.) — Toutes les communications télégraphiques entre la capitale et les fronts nord et nord-est, sont interrompues, dit-on ce soir.

ble à Addis Abéba, en prévision d'une attaque italienne sur la capitale. Des troupes en quantité considérable se dirigent vers leurs positions pour opposer à l'ennemi la science des meilleurs généraux de l'empire, ceux en qui le négus a le plus confiance. Certains autres ont été relevés du commandement pour incapacité, ou du moins pour n'avoir pas réussi dans leurs objectifs.

Les avions italiens de bombardement dans la province du Tigré dans le nord et autour de Dessie, dans le nord-est, ont coupé les fils reliant Addis Abéba avec les avant-postes de l'armée éthiopienne. Les quelques avions du service éthiopien n'ont pu atteindre Dessie, car ils furent obligés de fuir devant les nombreux avions de reconnaissance italiens qui pulvérisaient au-dessus du secteur, photographiant les mouvements des troupes éthiopiennes.

(Tous droits réservés) — Le gouvernement éthiopien et le ministre d'Italie annoncent officiellement la capture de la ville d'Aksoum. De nombreuses personnes ont été tuées par les avions de bombardement. Toutefois les moines ont pu quitter la ville sains et saufs, en emportant de nombreuses reliques de la ville sainte.

Les informations reçues par les courriers indigènes venant de la frontière de l'Érythrée, disent que les communications sont coupées à Makale, au sud-est d'Adoua.

L'aviation a aussi jeté des bombes sur la ville de Gorahé, près de Gerlogoubi et sur les postes de Tfarikatama et de Jialmo. De même source, on apprend que deux aviateurs italiens sont tués et deux autres blessés, leur avion s'étant écrasé à Garraïta.

Le comte Vini-Giulio ministre italien, a reçu une note du ministère des Affaires étrangères éthiopien, le priant de quitter le pays. La note exprime le ressentiment des Ethiopiens parce que la légation s'est servie d'un poste privé de T.S.F. pour envoyer des rapports en Italie. Le ministre a nié que des rapports aient été envoyés par un poste privé. La résistance se prépare formida-

ble à Addis Abéba, en prévision d'une attaque italienne sur la capitale. Des troupes en quantité considérable se dirigent vers leurs positions pour opposer à l'ennemi la science des meilleurs généraux de l'empire, ceux en qui le négus a le plus confiance. Certains autres ont été relevés du commandement pour incapacité, ou du moins pour n'avoir pas réussi dans leurs objectifs.

Attaques éthiopiennes en Erythré, près du Soudan et de la Mer Rouge

Asmara, Erythré, 10. (P.C. Havas.) — Deux attaques importantes ont été dirigées contre des villes aux extrémités opposées de cette colonie italienne. L'action bat son plein pour le moment, disant les renseignements parvenus aux quartiers généraux. Une force éthiopienne s'avance dans la vallée de la rivière Setit, en direction de Tessené, dans l'extrême-ouest de l'Erythré, près du Soudan égyptien. Une autre se dirige vers Assad, sur la côte de la Mer Rouge, près de la Somalie française. Les détails manquent.

gré, principalement dans la vallée de Marioum Sasalou à 10 milles au nord-est d'Adoua. Les Ethiopiens en retraite se dirigent vers cet abri, mais ils eurent de l'opposition en chemin. Leur arrière-garde lutta avec le courage du désespoir à Ambasbat où elle fut attaquée par les troupes de l'aile gauche du général Maravigna.

On signale des escarmouches entre les chemises noires et les troupes du Ras Seyoum, dans le secteur du Ti-

général Maravigna. A Gendesta, en régiment italien rencontra une vigoureuse résistance, mais il put finalement gagner le contrôle de toutes les routes de caravanes et des sentiers de la région. Les troupes du général Santini ont atteint dit-on, Edagahamou, au sud-est d'Adoua, et à plus de 9000 pieds d'altitude.

Londres arrête la transmission, d'un discours d'Aloisi de Genève en Amérique

Genève, 10. (P.A.) — Le ministère des Postes du Royaume-Uni a refusé ce soir de relayer l'irradiation d'un discours du baron Aloisi chef de la délégation italienne à la SDN, de Genève en Amérique du Nord, via les îles Britanniques. D'aucuns considèrent le fait comme un commencement d'application des sanctions contre l'Italie.

Dans son discours, Aloisi déclarait qu'il voulait simplement expliquer au peuple de l'Amérique du Nord la conception réaliste de la campagne de Mussolini dans l'Est africain. L'émission allait commencer, lorsqu'un message téléphonique arriva d'Angleterre refusant de transmettre le discours du baron Aloisi ou de tout autre orateur italien. L'émission fut annulée.

L'Italie continuera son programme en dépit des menaces de sanctions par Genève

Rome, 10. (P.A.) — Le fait par l'Assemblée de la SDN d'avoir voté les sanctions contre l'Italie "n'a rien changé", disait ce soir un porte-parole du gouvernement.

tion coloniale pour la défense de ses colonies. Mussolini a déclaré qu'il considèrera toute tentative de blocus comme un acte de guerre et qu'il agira en conséquence, dit-il, des droits acquis de l'Italie contre ceux qui l'imposent. On n'a jamais tenu compte dans toute cette affaire.

L'Italie continuera à suivre son programme en Afrique; "celui qu'elle a poussé de l'avant depuis le début, dans la pleine lumière du jour." Le peuple italien, toutefois, est "stupéfié" par l'action de la SDN, dit-il. "L'Italie a tenu le monde informé de chacun de ses mouvements", dit l'homme d'Etat. Elle avait le droit de supposer que le silence du monde et l'absence d'action de sa part lui donnaient la permission d'aller de l'avant, "dans la prépara-

Ce soir, le premier ministre a expédié sur le théâtre des opérations deux de ses plus hauts chefs militaires, le maréchal Pietro Badoglio, chef du Grand Etat-Major et le major général Alessandro Lessona, sous secrétaire d'Etat pour les colonies. Ils sont partis à bord du transport Conte Biancamano. Il y a aussi à bord, 112 officiers et 3,288 hommes.

Les Ethiopiens, disent les officiers italiens reprennent leurs tactiques de 1896

Avec l'armée italienne en campagne au front éthiopien nord. (Retardé à la censure) 9. — Les troupes italiennes se sont avancées bien au-delà des villes occupées, poussant vers les montagnes, afin d'établir des positions de départ pour une nouvelle avance.

italienne à Addis Abéba a, depuis, annoncé la chute de la cité. Les noms de plusieurs chefs éthiopiens sont dans la liste des morts relevés sur le champ de bataille. Les officiers disent que les Ethiopiens répètent leurs tactiques de 1896 faisant des attaques de flancs maquées par des fausses attaques de front. Toutefois, les avions de reconnaissance déjouent assez facilement cette manœuvre en assurant qu'il n'y a pas de concentration de troupes dans les environs.

Cette triple arrestation permettrait à la police d'éclaircir un autre attentat

Bien qu'ils n'aient pas encore terminé leurs investigations, le lieutenant détective Wilfrid Bourdon et les sergents détectives Henry Bond et Siméon Dumais, attachés à l'escouade préposée aux vols à main armée, ont exprimé l'opinion hier soir que les trois bandits qui furent arrêtés après une chasse à l'homme sensationnelle, mercredi après-midi, à la suite d'un vol à main armée à la succursale de la Banque Royale du Canada, 1104 est, rue Saint-Zotique, étaient aussi les auteurs de l'attentat à main armée commis vendredi dernier, à la succursale de la Banque Provinciale du Canada, à l'angle des

rues Bellechasse et Christophe-Columb. Les trois individus, Joseph Tremblay, dit Leudin, Roland Follum et Paul Fabre, comparaitront ce matin, en Cour de police, sous une accusation de vol à main armée. Ils seront reconduits par trois policiers bureaux de la police judiciaire. Les détectives, en effet, désirent les interroger plus longuement pour s'assurer s'ils sont vraiment les auteurs du premier attentat et pour connaître, si possible, l'identité de leur complice qui a réussi à s'échapper. Une somme de \$5,085 avait été volée lors du premier attentat à la succursale de la Banque Provinciale du Canada.

En 1945, Moscou sera la ville la plus...

liation soviétique en évolution l'a frappé. M. Chauvin nous apprend beaucoup d'autres détails sur la vie russe d'aujourd'hui, en homme qui a copieusement observé — on pourrait croire presque qu'il ne s'est pas réservé de temps pour le sommeil — pendant les 15 jours qu'il a vécu là-bas. Il est débarqué à Leningrad et fit ensuite la tournée Moscou-Kharkov-Kiev. "L'architecture Dédoukhine et ses collaborateurs dont plusieurs sont allés étudier à Rome, dit-il, parachèvent actuellement les plans, devis et maquettes de la nouvelle Moscou, celle que le monde doit admirer dans dix ans comme la plus moderne, la plus sanitaire, la plus spacieuse. Il s'agit d'entourer la Place Rouge d'une ceinture de grosses maisons; de décongestionner l'horizon en arrière de cette ceinture par d'immenses jardins et de créer au-delà de ces jardins les banlieues pour usines et centrales seulement.

vir aussi sûrement que si la délation existait ouvertement. On enregistre sur ces bulletins les bonnes notes et les records dont se sont rendues dignes telle et telle équipe d'ouvriers. "Ce sont d'ailleurs ces bonnes notes, ces records d'industrie qui alimentent les grandes manchettes des journaux là-bas. On n'y verra jamais en gros titres une nouvelle de politique étrangère ou un meurtre, mais le nom de l'ouvrier qui aura produit le plus dans une heure, dans une journée ou dans une semaine, sera l'honneur dans les Izvestia ou dans la Pravda."

"On doit incessamment commencer la réalisation de ce plan décennal d'urbanisme qui sera une autre de ces œuvres colossales de la nouvelle Russie. Les maisons et les immeubles publics seront tous d'un style tout à fait sobre, du moderne avec un rappel classique. Ce sera la méthode constructiviste de Le Corbusier mais avec un peu plus d'ornementation, des colonnes, des chevrons. Rien dans les maquettes que j'ai vues ne rappelle ces formes bulbeuses et turriciformes de l'ancienne Russie, et dont le Kremlin est un si bel exemple. On y remarque pas non plus, de ce roccoco XVIIIe siècle des palais et des hôtels des bords de la Néva et de la Moskova.

M. Chauvin nous sert un verre de vodka authentique qu'il vend encore en grande quantité en Russie et reprend le récit de son voyage. "Plusieurs centaines de personnes de toutes les nationalités voyagent en Russie; on remarque beaucoup de jeunes gens, étudiants pour la plupart, dit-il. On voyage première, deuxième et troisième classe sur des navires russes qui partent de Londres directement pour Leningrad. Le voyage de Russie est encore un voyage d'études, n'y a plus pour s'instruire que pour s'amuser, car il y a des lieux plus agréables que la Russie pour se divertir. Il est certain qu'on ne peut pas faire la "bombe" à Moscou, ce que vous le disiez tout à l'heure, le peuple y est grave. Accumulé aux icônes depuis des millénaires, on lui a remplacé ces icônes par de nouvelles: celles de Lénine et de Staline et il a pour elles la même adoration farouche, la même foi."

"On doit incessamment commencer la réalisation de ce plan décennal d'urbanisme qui sera une autre de ces œuvres colossales de la nouvelle Russie. Les maisons et les immeubles publics seront tous d'un style tout à fait sobre, du moderne avec un rappel classique. Ce sera la méthode constructiviste de Le Corbusier mais avec un peu plus d'ornementation, des colonnes, des chevrons. Rien dans les maquettes que j'ai vues ne rappelle ces formes bulbeuses et turriciformes de l'ancienne Russie, et dont le Kremlin est un si bel exemple. On y remarque pas non plus, de ce roccoco XVIIIe siècle des palais et des hôtels des bords de la Néva et de la Moskova.

M. Chauvin nous sert un verre de vodka authentique qu'il vend encore en grande quantité en Russie et reprend le récit de son voyage. "Plusieurs centaines de personnes de toutes les nationalités voyagent en Russie; on remarque beaucoup de jeunes gens, étudiants pour la plupart, dit-il. On voyage première, deuxième et troisième classe sur des navires russes qui partent de Londres directement pour Leningrad. Le voyage de Russie est encore un voyage d'études, n'y a plus pour s'instruire que pour s'amuser, car il y a des lieux plus agréables que la Russie pour se divertir. Il est certain qu'on ne peut pas faire la "bombe" à Moscou, ce que vous le disiez tout à l'heure, le peuple y est grave. Accumulé aux icônes depuis des millénaires, on lui a remplacé ces icônes par de nouvelles: celles de Lénine et de Staline et il a pour elles la même adoration farouche, la même foi."

M. Woodsworth et le général MacBrien

Il accuse le directeur de la police fédérale de se méler de politique

Winnipeg, 10. (P.A.) — De retour ce soir dans son comté de Winnipeg-Nord-Centre, M. Woodsworth, le chef de la C.C.F., a violemment pris à partie le commissaire général de la police fédérale, le général MacBrien. Il se déclare contre le communisme, mais il n'aime pas que le surintendant M. F. J. Mead, de la police fédérale, écrive des pamphlets politiques contre le parti communiste, surtout avec l'autorisation du général MacBrien.

M. Woodsworth et le général MacBrien

Il accuse le directeur de la police fédérale de se méler de politique

Winnipeg, 10. (P.A.) — De retour ce soir dans son comté de Winnipeg-Nord-Centre, M. Woodsworth, le chef de la C.C.F., a violemment pris à partie le commissaire général de la police fédérale, le général MacBrien. Il se déclare contre le communisme, mais il n'aime pas que le surintendant M. F. J. Mead, de la police fédérale, écrive des pamphlets politiques contre le parti communiste, surtout avec l'autorisation du général MacBrien.

Peuple grave "Les Russes d'aujourd'hui, continue M. Chauvin, sont un peuple grave, un peuple qui semble avoir foi en l'indéfinissable idéal qu'on lui a d'abord imposé. Il est d'un nationalisme farouche, qui se porte souvent jusqu'à l'ignorance des commissions les plus élémentaires des choses de l'étranger. Il travaille et ne conçoit pas que nous ayons dans le reste de l'Europe et en Amérique une bourgeoisie à l'aise qui ne fait rien. Tout le monde paraît sérieusement occupé à se spécialiser dans son travail et à s'instruire. Les seules queues que l'on voit aujourd'hui aux portes de magasins en Russie se forment aux devantures des librairies, où la journée longue, on s'approvisionne de livres et de journaux. Cette gravité atteint même la jeunesse et la tendre enfance qui a pour elle ses librairies fortement achalandées.

B. Woodsworth se défend bien de favoriser le communisme: "Nul n'est plus loin de nous que le parti communiste". "La surproduction a commencé, dit-il, quand les pays ont institué le commerce d'exportation". Mais on ne saurait exporter sans importer. Or il se glisse des abus et dans le commerce d'importation et dans le commerce d'exportation. Il faudra des commissions nationales pour corriger ces abus-là.

CHERCHE A TORONTO, CAPTURE A MONTREAL

Murray Weiss, âgé de trente-cinq ans, qui était recherché par la police de Toronto, sous une accusation de vol à main armée, a été appréhendé, hier à Montréal, par les sergents détectives Goudthorpe, Parsons, Desjardins et O'Neill. Le suspect serait le bandit qui, le 2 septembre dernier, a attaqué MM. Samuel et Harry Pi-restone, propriétaires de cinéma et qui, sous la menace d'un revolver, leur a volé la somme de \$641. Des détectives de la Ville Reine sont attendus aujourd'hui à Montréal et ramèneront le suspect avec eux.

CHERCHE A TORONTO, CAPTURE A MONTREAL

Murray Weiss, âgé de trente-cinq ans, qui était recherché par la police de Toronto, sous une accusation de vol à main armée, a été appréhendé, hier à Montréal, par les sergents détectives Goudthorpe, Parsons, Desjardins et O'Neill. Le suspect serait le bandit qui, le 2 septembre dernier, a attaqué MM. Samuel et Harry Pi-restone, propriétaires de cinéma et qui, sous la menace d'un revolver, leur a volé la somme de \$641. Des détectives de la Ville Reine sont attendus aujourd'hui à Montréal et ramèneront le suspect avec eux.

Le chauffeur de Barbara Hutton-Reventlow congédié

New-York, 10. (P.A.) — Clinton E. Gardiner, durant huit ans garde-corp et chauffeur de Barbara Hutton, aujourd'hui contesse Haughwitz-Reventlow, a avoué, aujourd'hui, qu'il avait été congédié après une querelle avec le comte Reventlow à la maison que le jeune ménage habite à Rome. Il ne pouvait s'entendre avec lui. "J'étais le seul serveur américain de la contesse", a-t-il dit. "J'étais à son service alors qu'elle n'était encore qu'une fillette de 15 ans."

Formidable engin de guerre aérienne aux Etats-Unis

Los-Angeles, 10. (P.A.) — On vient de terminer en grand secret la construction d'un nouvel avion Vulture de bombardement et d'observation que les experts regardent comme l'arme aérienne la plus formidable encore inventée. L'appareil sera soumis à l'armée pour approbation. C'est un 850 C.V., pouvant faire, porte une mitrailleuse mobile et quatre fixes. On peut le charger d'une bombe de 1,100 livres ou de 24 bombes de 100 livres, et de réservoirs pour gaz asphyxiant comprimé qu'il est capable de répandre sur les tranchées tout en filant à une vitesse de 250 milles à l'heure. Les vitres sont à l'épreuve des chocs.

A L'INAUGURATION DE LA CLINIQUE DU B.C.G.



Mier après-midi eut lieu l'inauguration de la clinique du Bacille Calmette et Guérin sous les auspices du gouvernement provincial. Le professeur Emile Sergent, donna une causerie sur les bienfaits de cette vaccination anti-tuberculeuse. Mme Athanasie David présidait. Le professeur Sergent fut présenté par le docteur S. Langevin, directeur médical de l'assistance maternelle et remercié par l'hon. Athanasie David. Le docteur Alphonse Lessard, directeur du service provincial d'hygiène et le docteur A. Guilbault, directeur de la clinique du B.C.G. adressèrent aussi la parole. Notre vignette, prise pendant la causerie fait voir l'hon. Athanasie David, le professeur Emile Sergent et le docteur S. Langevin. On sait que cette clinique est située au numéro 3439, rue St-Hubert. (Photo CANADA)

Le crime de Bennett c'est bien d'avoir voulu la dictature

M. Vien explique d'où vient les \$34,000 de Me Penverne

Chez les Italiens "Il n'entrerait pas dans mes intentions de faire des personnalités au cours de cette lutte, mais puisqu'on m'attaque je suis bien forcé de me défendre... Si, comme mon adversaire le prétend, j'avais à ma disposition \$200,000, je recommencerais par mettre fin au chômage que M. Bennett n'a pas réussi à enrayer depuis cinq ans qu'il est au pouvoir... M. Penverne, lui, a reçu du gouvernement de M. Bennett \$34,000 pour avoir laissé échapper des coupables ou essayé de faire condamner des innocents... Mes principes n'ont jamais changé; je suis et j'ai toujours été libéral. M. Penverne s'est converti aux doctrines conservatrices sous le signe des Boches... Donnez à M. Bennett une dose de sa propre médecine, mettez-le à la retraite puisqu'il a plus de 60 ans... M. Bennett a commis le crime antinational de violer la Constitution et les prérogatives du Parlement pour établir la dictature au moyen du blanc-seing, mesure despotique, arbitraire, subversive et contraire à nos libertés constitutionnelles et à nos institutions démocratiques... Chassez Bennett du pouvoir, ou dans cinq ans il n'y aura plus de Parlement au Canada... Voter pour le parti libéral afin d'assurer le retour de la prospérité et du soleil dans tous les foyers."

Le parti tory au pouvoir, c'est la crise qui continue

Parlant du chômage, le maire Ferland rappelle la faillite de la politique Bennett

Nombreuses assemblées La campagne électorale bat son plein à Verdun, où onze candidats briguent le suffrage des électeurs. Ce nombre exceptionnel d'aspirants à la députation a été signalé par le Boston Advertiser, qui citait hier soir le maire, lui-même sur les rangs, comme l'on sait, comme un fait sans précédent dans l'histoire du Canada. M. Ferland a porté la parole au Foyer ouvrier de Verdun, rempli à sa pleine capacité. Parmi les personnes qui avaient pris place sur l'estrade se trouvaient l'échevin Lafrance et M. A. Sauvé, marchand de li-vres. Le maire a d'abord conseillé aux électeurs de voter pour un Verdu-nois. Puis il a traité de politique municipale et fédérale, et montré en passant les conséquences déplorables qu'a eu sur la première législation par laquelle M. Bennett a tenté de remédier au chômage. Il a enfin réitéré son adhésion de principe à la politique de M. King, qu'il estime de beaucoup le plus apte à régler convenablement les multiples problèmes de notre pays. Au conseil municipal, a-t-il dit en substance, sa tâche a consisté, depuis deux ans, à mettre de l'ordre dans les finances qui en avaient grand besoin, et à s'appliquer de son mieux à soulager la population ouvrière, si gravement affectée par la crise, par une réglementation des secours et un mode de distribution susceptibles d'aider les chômeurs dans toute la mesure du possible. Il s'éleva ensuite énergiquement contre l'envoi des jeunes gens dans les camps de concentration, moyen aussi si facile qu'odieux par lequel le gouvernement Bennett a voulu se débarrasser d'une partie des sans-travail. Il ridiculisa aussi comme il sied les prétentions de M. C.-E. Cahan, ministre de M. Bennett, qui déclarait avant-hier au Mont-Royal que la jeunesse avait tort de tant réclamer, qu'elle avait encore des ouvertures, et que, après tout, elle n'avait qu'à attendre son tour. C'est ainsi, continua M. Ferland, que pendant ce temps, les conservateurs rependaient que les jeunes crèvent de faim, et sont dans l'impossibilité de trouver de l'emploi. Rien d'étonnant à cela d'ailleurs, puisque chaque fois que les conservateurs prennent le pouvoir, la misère se répand sur le pays, tandis que l'administration libérale est par contre le signe du retour des conditions normales et de la prospérité.

AGRESSION A MAIN ARMEE A ST-HENRI

Après avoir monté dans un poteau, puis avoir sauté sur le toit d'un garage, un individu bondissait par une fenêtre, hier soir, dans le logement occupé par le Dr Léopold Roy, 362, Parc Sir George-Étienne-Cartier, à St-Henri. Se trouvant seule, Mme Roy ordonna à l'homme de sortir aussitôt et le menaça même d'appeler la police, mais l'individu sortit un revolver et lui intima l'ordre de ne pas bouger, ni d'appeler au secours. Le malfaiteur se rendit alors dans le bureau du médecin et tenta d'ouvrir le coffre-fort, mais au même moment quelqu'un sonna à la porte. Apeuré, il courut jusqu'à l'arrière de la maison et sauta dans la cour. La police a été prévenue et a instituée une enquête.

COMITE CAMBRIOLE

Des individus se sont introduits hier soir, vers minuit, dans le comité de H. Louis Francoeur, candidat "restauranteur" pour le comté de St-Jacques, 903 est, rue Roy. Ils ont fait main basse sur quelques documents et des timbres-postes. La police a été prévenue, mais n'a opéré aucune arrestation.

FRAPPE PAR UNE AUTO

M. Robert Stuart, âgé de 65 ans, domicilié à 1321, rue Britannia, a été frappé par une auto, hier soir, à l'angle des rues Wellington et Congrégation. On l'a transporté à l'hôpital Général de Montréal, division ouest. Il souffre d'une fracture de la mâchoire.

Advertisement for 'CARTE D'AFFAIRES' and 'Vignettes? TELEPHONE MARQUETTE 4349 PHOTOGRAVURE NATIONALE 59 JTL CATHERINE OUI ET'

Advertisement for 'UNDERWOOD' typewriters, listing models like Remington '12', '14', '15', '16', '17', '18', '19', '20', '21', '22', '23', '24', '25' and their prices.

EXCURSIONS de MONTREAL, fin de semaine 17-19 OCTOBRE

Table listing excursion routes and prices: MANIWAKI - \$3.90, SHAWVILLE - \$3.20, SUDBURY - \$8.80, Sturgeon Falls \$7.30, Timmins \$12.00, Cobalt \$8.90, Rouyn \$11.30, etc.

Advertisement for 'CONCOURS DE LA FEUILLE D'ERABLE' and 'PACIFIQUE CANADIEN' with details on prizes and rules.

La vérité sur l'épouvantail de l'Article 98

(Suite de la 3e page)

bats ou plutôt de l'absence de débats qui a caractérisé le passage à la Chambre du rappel de l'article 98. Il est bon de faire remarquer encore une fois combien absurde et malhonorable est l'insinuation des orateurs conservateurs que ceux qui ont favorisé le rappel avaient des sympathies communistes. L'on ne fera jamais croire à notre population que l'hon. M. Lapointe, l'hon. M. Cannon, l'hon. M. Dandurand, l'hon. M. Rinfret puissent avoir quelques sympathies pour ces doctrines, et c'est avec des mensonges de ce genre que les conservateurs ont toujours perdu leur cause dans la province de Québec. Mais il est un autre nom que nous voulons citer et qui devrait achever de convaincre ceux qui persisteraient à avoir des doutes sur l'orthodoxie des chefs libéraux et c'est celui de M. Bourassa. M. Bourassa était député de Labelle à la Chambre des Communes aux sessions 1926, 1926-

27, 1928, 1929 et 1930 et pas une seule fois il n'a élevé la voix contre le projet du gouvernement d'abroger l'article 98. L'on peut différer d'opinion sur la carrière et les idées de M. Bourassa, mais il est une chose que personne ne lui contestera, c'est d'être un homme averti et un sociologue dont le catholicisme n'a jamais été mis en doute. Si le rappel de l'article 98 avait pu être considéré de près ou de loin comme un geste de sympathie envers les doctrines communistes, est-il croyable que M. Bourassa, qui suit de si près tous les débats de la Chambre, ne serait jamais intervenu pendant six sessions consécutives pour s'opposer à cette mesure? Or, non seulement il ne s'y est pas opposé, mais pendant le dernier parlement, sur motion de M. Woodworth demandant l'abrogation de l'article 98, le vote fut enregistré et M. Bourassa vota en faveur de l'abrogation; contre l'article 98.

IV — Conclusions

Les conclusions de ce qui précède ne sont pas longues à tirer: Cette question pour le moment est purement académique.

Il ressort de l'attitude du Sénat de 1926 à 1930 que la discussion sur l'article 98 est actuellement et demeurera probablement d'ici plusieurs années une question purement académique.

De 1926 à 1930 en effet, le Sénat avec quelques voix de majorité conservatrice, a réussi à bloquer quatre fois son rappel, adopté presque sans débat par la Chambre des Communes.

Il est donc à peu près certain que le Sénat actuel, rempli par un Gouvernement moribond, de partisans défaits, de ministres provinciaux écrasés ou de ministres fédéraux pour qui la crainte fut le commencement de la sagesse, et où, par suite de ces nominations quasi inconstitutionnelles, les conservateurs ont quelque trente voix de majorité, n'approuverait pas une loi qu'un Sénat plus également composé a néanmoins rejeté de 1926 à 1930.

Raisons de l'attitude du parti Conservateur

Le parti conservateur DANS L'OPPOSITION s'inquiète fort peu de l'article 98, ainsi que le démontre notre résumé des débats.

Il y tient QUAND IL EST AU POUVOIR parce que sa mauvaise administration chronique cause le malaise, le mécontentement et les troubles et que la crainte le pousse à s'en servir contre les justes revendications. C'est ce qu'a fait M. Bennett l'autre soir quand il disait publiquement à Vancouver qu'on devrait l'employer contre ses interrupteurs.

Le parti conservateur Y TIENDRAIT AUSSI EN TEMPS D'ELECTION, pour s'en faire dans certains endroits un épouvantail, et tenter de se maintenir au pouvoir en le représentant faussement comme le bouclier de nos libertés.

Raisons de l'attitude du parti Libéral

a) Le parti libéral est contre l'article 98 parce qu'il est inutile et que des législateurs compétents sont convaincus que les dispositions du Code Criminel proposées par les libéraux suffisent à nous protéger contre les menées séditionnelles sans qu'il soit besoin d'un article de nature à causer du mécontentement, du malaise et de l'agitation au sein d'une classe nombreuse de notre société.

b) Le parti libéral est contre l'article 98 parce qu'il est contraire à la justice Britannique et établit dans notre pays de citoyens libres une loi des suspects motivée par la peur et actionnée par l'arbitraire.

c) Le parti libéral est contre l'article 98 parce que pas une fois sous le régime libéral on n'a eu à se servir de cet article qui n'est d'aucune utilité quand un gouvernement conduit les affaires du peuple par le peuple et pour le peuple.

d) Le parti libéral est contre l'article 98 parce qu'il est d'inspiration essentiellement tory, parce qu'il convient à un gouvernement qui, par tous les moyens, veut s'accrocher au pouvoir, malgré l'indignation des populations déçues par sa faillite à remplir son programme et ses promesses, mais ne conviendrait jamais à un gouvernement établi sur la confiance et décidé à ne subsister qu'avec elle.

e) Le parti libéral est contre l'article 98 parce qu'il est un reste des prescriptions adoptées par décret du Conseil sous l'empire de la Loi des Mesures de guerre. Le parti libéral ne veut pas convertir en principe de droit par un texte formel de nos Statuts des mesures favorisant l'arbitraire, d'une nature essentiellement transitoire, dont on a déjà abusé dans le passé, comme le démontre l'incident du noviciat de Guelph, et dont on pourrait facilement abuser dans l'avenir advenant des circonstances semblables.

f) Le parti libéral est contre l'article 98 parce qu'il a toujours été au service des légitimes revendications ouvrières. Or, ainsi que le démontre le discours de M. Lapointe que nous avons cité plus haut, chaque année de 1921 à 1930, les unions ouvrières du Canada ont demandé le rappel de cet article 98 et encore cette année en 1935, à Halifax, le congrès des Métiers et du Travail a adopté unanimement une résolution en demandant l'abrogation. Les raisons de cette attitude du travail organisé sont très simples. L'article 98 emploie les mots: "produire par la force un changement industriel". Les aviseurs légaux des organisations ouvrières leur ont déclaré que cet article ainsi rédigé pourrait être interprété contre le droit de grève et les mesures prises par les ouvriers pour se protéger dans les différends industriels. S'il est un droit qui est reconnu à l'ouvrier par toutes les législations et par la saine sociologie moderne c'est bien le droit de grève dans les limites fixées par la justice sociale. Et c'est à l'exercice de ce droit que s'attaque l'article 98 dans l'opinion d'aviseurs compétents. De plus, le travail organisé réalisant que l'article 98 est une restriction à ses droits les mieux reconnus et fait rétrograder de trente ans notre législation, craint avec raison qu'il ne constitue un encouragement aux menées communistes et ne fournisse à des agitateurs dangereux un argu-

ment facile pour détourner la classe ouvrière des organisations légales et l'entraîner dans le parti de l'anarchie et du désordre. Le parti libéral a compris l'attitude du travail organisé, la légitimité de ses griefs contre l'article 98, et c'est pourquoi, malgré les clameurs du parti tory, toujours opposé d'idées et de sentiments à la classe ouvrière, le parti libéral a demandé et demandera encore le rappel de cet article odieux.

g) Le parti libéral enfin est contre l'article 98 parce qu'il sait que gouverner c'est prévoir. Cet article demeurant dans nos statuts sera une arme formidable entre les mains d'un gouvernement socialiste, si jamais, par exemple à la suite d'une nouvelle administration Bennett, un sur-saut de rage populaire mettrait un tel gouvernement au pouvoir. Le Commissaire de la Gendarmerie du Canada serait alors un socialiste et ce qui deviendrait suspect à ses yeux ce pourraient être nos sociétés patriotiques, nos institutions religieuses, nos associations nationales. Les biens que ce commissaire pourrait confisquer seraient les biens de ces sociétés, de ces institutions, de ces associations. C'est un pense-y bien.

Conclusions

Il nous est donc permis de conclure:

a) Que l'attitude du parti libéral est justifiée par la connaissance du droit criminel, par les faits passés, et par la prévision de l'avenir.

b) Que l'attitude du parti conservateur manque de sincérité, n'est que du camouflage en vue d'une manœuvre de basse politique.

c) Que même les partisans de l'article 98 doivent réaliser qu'il n'est pas au nombre des problèmes dont la solution est urgente dans la présente campagne et ne peut en aucune manière les empêcher de donner pour d'autres et multiples raisons leurs votes au parti libéral.

Bulletin de présentation de M. Vital Mallette

Voici le bulletin de présentation de M. Vital Mallette, candidat libéral dans Jacques-Cartier:

Nous, soussignés, électeurs du district électoral de Jacques-Cartier, nommons par les présentes Joseph Léon Vital Mallette, 22 Avenue du Golf, Pointe-Claire, Secrétaire-trésorier, comme candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un député pour représenter ledit district à la Chambre des Communes du Canada.

En foi de quoi, nous avons signé à Pointe-Claire, dans ledit district électoral, ce sixième jour d'octobre 1935. H. A. Bastien, Lucien Dagenais, S. Corcoran, Albini Daoust, Ovilé Legault, Remi Legault, Joseph Lajoie, Jules Gauthier, Aimé Pilon, Edouard Clément, Ferdinand Brunet, Willie Cousineau, Charles Daoust, Albert Daigle, Mathias Legault, Edmond Bissonnette, Valdemar Mitchell, Agé-nor Legault, J. Ravel Cousineau, Georges Brisebois, Napoléon Schetagne, Emile Legault, Georges Legault, Aimé Legault, Joseph Legault, Roland Desautels, Wilfrid Cyr, Arthur Legault, Ernest Brunet, Edouard Legault, Adélar Montpetit, Armand Cyr, J. A. Perrier, Louis Pilon, Hector Cardinal, Elzéar Godin, Urgel Théoret, Henri Lavigne, Lionel St-Denis, Germain Lecompte, William Keene, Jean Louis Legault, A. Bissonnette, Hector Sauvé, Rosaire Legault, Art. Charette, Albert Desparois, Hervé Campeau, M. Bastien, Jos. Neveu, Rosario Campeau, Alfred Legault, Albert Joly, Paul Lirette, Lucien Brunet, Henri Rou, L. A. Cartier, Aimé Legault, Zéphirin St-Denis, G. St-Denis, Raul Théoret, Valérie Théoret, Joseph Théoret, Urgèle Paiement, Hector Théoret, Vitalien Théoret, Trefflé Boileau, Auré Brunet, Maurice Théoret, Leo. Cardinal, Joseph Théoret, Louis Préfontaine, Marc Préfontaine, René Aspelle, Joseph Laurin, Noé Ladouceur, Candide Boileau, Euchariste Boileau, Noé Théoret, Siméon Théoret, Arthur Wilson, Noël Wilson, Patrick Lavigne, Joseph Lavigne, Origène Théoret, Evariste Paquin, Eusèbe Théoret, Hector Théoret, Adélar, Théoret, D. Dagenais, Ed. Girard, Gustave Plessis Bélair, J. Azarias Langevin, Théodore Langevin, C. Bourgeois, Bernard, M. O'Sullivan, Auguste Bernier, Hector Blais, Paul Emile Provencher, Ernest Chabot, Hector Marier, Edouard Ouellette, Noël Comeau, Alban Ouellette, A. Marchand, J. V. Legault, A. M. Larocque, Elphège Marier, Jos. Legault, A. R. Demers, A. Cousineau, Oscar Leduc, J. L. C. Allard, D. Théoret, J. T. Phillips, E. Daoust, Joe Crevier, L. N. F. Cypriot, Raoul Cypriot, Gustave Racine, John A. Fryn, M. Miller, Harold Lewis, Wilfrid Bélanger, T. S. Darling, Raoul Deslauriers, F. Clément, Emile Leger, Léopold Leger, Alphonse Décar, Pierre Décar, Jos. Boyer, Henri Lauzon, Lucien Boyer, Richard Bélanger, Roméo St-Jacques, J. Arthur Lajoie, H. E. Woolmer.

Le Canada a produit en 1934, 24,269,760 livres de miel évalué à \$2,244,814 contre 22,915,794 livres, évalué à \$2,009,069, en 1933, soit une augmentation de production de 1,353,966 livres, ou 5.9 pour cent, en 1933, et une augmentation de valeur de \$234,845, ou 11.8 pour cent.

Chronique universitaire

Appel des anciens de l'université aux divers candidats

Ils leur demandent d'intéresser Ottawa aux besoins urgents de l'Université

Projet intéressant

L'appel au secours que M. Victor Doré, président de la commission d'administration de l'Université de Montréal, lançait aux anciens élèves de cette institution, dimanche dernier, a été promptement entendu, comme en fait foi la lettre suivante, adressée ces jours-ci, au nom de 6,000 diplômés, aux divers candidats montréalais à la députation pendant la présente campagne. Cette lettre émane de l'Association générale des anciens. Monsieur,

Les journaux ont dû vous rapporter les paroles de M. Victor Doré, président du Conseil d'administration de l'Université de Montréal, prononcées dimanche dernier, le 6 octobre, au Cercle Universitaire: "Toutes nos ressources sont épuisées... Les immeubles de la montagne, qui ont coûté à date la somme de sept millions et demi de dollars, presque entièrement payés, restent inutilisés, parce qu'ils ne sont pas terminés. Il manque de deux millions et demi à trois millions dont deux millions au moins seront consacrés à rétribuer la main-d'œuvre."

Or, le gouvernement fédéral, depuis plus de cinq ans, a déboursé en secours de chômage, communément connu sous le nom de *dole*, la somme formidable de plus de \$300,000,000. La ville de Montréal à elle seule débourse mensuellement plus de \$1,250,000. Des demandes répétées ont été faites auprès des autorités afin de faire servir les fonds destinés à secourir les chômeurs aux travaux nécessaires pour compléter les nouveaux immeubles universitaires. Ce fut sans succès. Pourtant il s'agissait surtout d'utiliser ces fonds pour payer les services d'artisans du bâtiment, de manoeuvres et de terrassiers.

Il nous semble qu'une meilleure coopération entre les diverses autorités responsables donnerait vite la solution d'un problème attendu par toute la population de Montréal.

S'il était permis d'utiliser 10 p.c. seulement du montant que la ville de Montréal verse chaque mois, (soit environ \$125,000) en moins de deux ans, l'Université serait terminée. Tout un quartier de Montréal verrait un regain d'activité: sa population s'accroîtrait rapidement; de nouveaux immeubles surgiraient de terre et la ville de Montréal bénéficierait rapidement d'impôts nouveaux.

L'Association générale des diplômés de l'Université, vers qui se tournent les espoirs de M. Victor Doré et de ses collègues, profite de la première occasion qui lui est offerte pour vous demander votre opinion sur cette suggestion que vous venez d'exprimer. L'influence des députés qui seront élus le 14 octobre prochain pourra peser lourdement sur les décisions du prochain gouvernement à Ottawa.

Vous êtes l'un des candidats du district de Montréal: êtes-vous prêt à seconder nos efforts et à appuyer notre demande? Etes-vous disposé à réclamer du gouvernement fédéral que les travaux nécessaires pour le parachèvement de l'Université de Montréal soient inclus parmi les oeuvres d'utilité publique et soient au moins, quant à la main-d'œuvre, portés au budget des fonds de chômage?

La somme dont il s'agit, deux ou trois millions, proviendrait en définitive des taxes que versent les citoyens de Montréal, et particulièrement de ceux qui sont le plus intéressés à l'oeuvre de l'Université et qui sont la majorité de la population.

Les 6,000 diplômés qui composent notre Association sont anxieux de connaître votre opinion et ils comptent sur votre prompt réponse.

Pour l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal,

Par Jules LABARRE, Secrétaire.

Les conditions du progrès éducatif

Causerie de M. Joseph McCulley au déjeuner du Montreal Kiwanis

Les membres du Montreal Kiwanis Club ont tenu hier, au Windsor, leur déjeuner hebdomadaire sous la présidence de M. Jim Meadows. L'orateur fut M. Joseph McCulley, directeur de Pickering College, à Newmarket, Ont., que présenta M. Harold Cross et que remercia M. Glen Case.

Traitant d'éducation, M. McCulley en a montré l'importance dans la vie d'un homme; il en a montré également le rôle et l'efficacité, si elle est bien dirigée.

L'éducation ne doit pas se limiter uniquement à l'individu; elle doit voir, par devers lui, la collectivité, l'homme étant fait pour vivre en société. Trop individualiste, elle aboutit en effet au chaos et à l'anarchie; et les conséquences de cette erreur, dont notre système est entaché, sont visibles aujourd'hui et on peut, d'après l'orateur, leur attribuer une part au moins de nos difficultés.

L'éducation bien comprise doit préparer par ailleurs de bons citoyens, au point de vue politique, des hommes sérieux, au point de vue religieux, et des gens enfin capables de dévouement, au point de vue social.

Tout ceci exige naturellement, en plus des efforts de l'enfant, une compétence particulière de la part des professeurs, l'horreur de la routine et le désir de s'adapter sans cesse à des conditions sans cesse changeantes.

Ce qu'il ne peut se trouver chez des hommes de réelle valeur, hommes qui ont droit non seulement à la reconnaissance théorique de la communauté, mais aussi à sa reconnaissance pratique par l'attribution du juste salaire.

La conférence termina en rappelant les devoirs et les responsabilités de l'Etat en matière d'éducation.

DOUBLE EFFICACITÉ



Avec le nouveau développement exclusif à MARCONI la double conversion

MARCONI

Attractions prises aux grandes capitales du monde

ROME · MOSCOU · MADRID · COPENHAGUE · LONDRES · PARIS · BERLIN

Le génie du sénateur Guglielmo Marconi, l'inventeur illustre de la radiophonie, qui toujours en a guidé la progression, développe un nouveau principe avec la double conversion, que les nouveaux radios Marconi offrent exclusivement. Ce principe, d'abord employé dans la transmission à ondes dirigées transocéaniques, est maintenant appliqué par Marconi, et par Marconi exclusivement dans ses récepteurs de radio. Il consiste en deux circuits superhétérodynes montés en série, assurant une sensibilité extrême aux ondes courtes, et par là une facilité toute prolifique pour capter des postes, ce qui en fait indéniablement, le radio le plus parfait existant actuellement.

Illustré ci-dessus, est le modèle No 72 C.A., une console de luxe à 12 lampes, comprenant la DOUBLE CONVERSION, une conduite Verrier à double rapport, un cadran avec éclairage contrôlé, des LAMPES EN METAL Marconi RVC et la sélectivité constamment compensée. Bandes réceptrices pour toutes émissions: ondes longues, courtes, police, avions, amateurs et la nouvelle bande pour rapports atmosphériques. Un instrument remarquable, et \$289.50 une valeur remarquable

CANADIAN MARCONI COMPANY
Vancouver Toronto Montréal Halifax St-Jean, T.-N.

Les récepteurs MARCONI sont en vente chez . . .	
<p>J.-E. Audet MARquette 7273 4507, rue St-Denis</p> <p>Auger & Laporte Cie. CALumet 9044 322, rue Beauvion Est</p> <p>L.-C. Barbeau Ltée LANcaster 1167 281, rue Craig Ouest</p> <p>C.-A. Beaudet WELLington 6926 4743, rue Notre-Dame Ouest</p> <p>Berlind Music Shop FAIkirk 2980 1342, rue Ste-Catherine Est</p> <p>C.-L. Corriveau WELLington 2168 2471, rue Notre-Dame Ouest</p> <p>R. Dufault Enrg. HARbour 4819 1564, rue St-Denis</p> <p>Dupuis Frère Ltée CRescent 3131 865, rue Ste-Catherine Est</p> <p>T. Eaton Co. Ltd. PLateau 9211 677, rue Ste-Catherine Ouest</p> <p>Hartney Co. Ltd. 5627 Ave du Parc 775, rue Ste-Catherine Ouest 1481, Ave Mt-Royal Est 4349, rue Wellington</p>	<p>La Liberté FLtroy 6301 3735, rue Notre-Dame Ouest</p> <p>J.-Donat Langelier Ltée HARbour 8111 510, rue Ste-Catherine Est</p> <p>Lauzon & Phaneuf Ltée CHerrier 6272 1126, rue Mont-Royal Est</p> <p>Layton Bros. 1168, rue Ste-Catherine Ouest - 868, rue Ste-Catherine Est</p> <p>Cie P.-T. Légaré Ltée PLateau 8911 1200, rue Amherst</p> <p>C.-W. Lindsay Co. Ltd. 1112, rue Ste-Catherine Ouest - 580, rue Ste-Catherine Est</p> <p>Henry Morgan Co. Ltd. PLateau 6261 Carré Phillips</p> <p>Jas.-A. Ogilvy Ltd. PLateau 7711 Rue Ste-Catherine Ouest</p> <p>Pinet & Jarry Dollard 1197 7413, rue St-Hubert</p> <p>Shanks & Frère WELLington 6171 4275, rue Notre-Dame Ouest</p>

Les Royaux recevront l'aide des Tigers --- Encore la discorde chez les cyclistes

DETROIT ENVERRA TROIS JOUEURS A MONTREAL L'ETE PROCHAIN — LES ROYAUX RETOURNERONT A ORLANDO

Frank Navin cédera un lanceur, un receveur et un voltigeur aux champions de l'Internationale, et peut-être même une couple d'autres joueurs

Washington aidera

Clark Griffith a promis que si Appleton ne fait pas l'affaire avec les Sénateurs, il sera retourné à Montréal. — Les Royaux achèteraient un premier but

A la suite d'une entente conclue entre les directeurs des Royaux et des Tigers de Détroit, au cours de la Série Mondiale, Montréal sera assuré d'avoir trois ou quatre joueurs de Frank Navin l'an prochain.

Déjà bien disposé envers les Royaux par la vente à un prix plus que raisonnable de notre lanceur géant, Chad Kimsley, le président Navin des Tigers a lui-même proposé aux directeurs des Royaux une entente qui a aussitôt été acceptée. A la suite de cet arrangement, les Royaux recevront au printemps prochain trois joueurs des Tigers, dont un deviendra leur propriété. Le groupe comprendra un lanceur, un receveur et un voltigeur. Il se pourrait que Détroit cède un ou deux autres joueurs aux Royaux, car les Tigers auront au printemps pas moins de 23 joueurs qu'ils devront prêter aux clubs mineurs avant l'ouverture de la saison. Ce ne sera donc pas le manque de matériel qui fera défaut.

Les Royaux affaiblis

On comprend qu'avec le départ de Kimsley, vendu aux Tigers, et Pete Appleton, que Washington a obtenu au moyen du repêchage, les Royaux sont impatients de renforcer leur effectif.



Chad Kimsley avec les Sénateurs, il reviendra à Montréal.

M. Racine a aussi déclaré que tous les arrangements avaient été conclus pour le retour des Royaux à Orlando le printemps prochain pour leur entraînement préparatoire à la saison. Les Sénateurs de Washington seront aussi à Orlando, et trois parties d'exhibitions seront jouées entre les Royaux et le club de Clark Griffith. M. Racine partira bientôt pour Dayton, Ohio, où aura lieu l'assemblée des ligues mineures de baseball en décembre. Frank Shaughnessy est presque assuré de diriger de nouveau les Royaux l'an prochain.

Del Bissonnette devra prendre une décision bientôt en rapport avec son avenir. En effet, les Royaux ont reçu une offre pour acheter l'un des meilleurs butes de l'Internationale.

On croit savoir que c'est Bill Sweeney, des Orioles de Baltimore. Del est grandement tenté par une offre de devenir gérant des Sénateurs d'Albany, et la direction des Royaux attend sa réponse aux Sénateurs avant de prendre une décision.

Le sac de sable

Le club Grads a encore ajouté quatre autres victoires à son record en battant le club Miamoneville par 13,800, le Lafayette par 30,000 et deux fois le fameux St-Arsène par 30,900 et 15,050 au cours de la semaine. Dans cette dernière partie, E. Campaner du Grads, a tout particulièrement paru en vedette avec trois coups parfaits. Grads lance un défi à tout club de sac de sable de Montréal. Pour informations, voir R. Fréchette, 1176, Papineau.

AVANCES FAITES AU GERANT DES GIANTS

Chicago, 10. (P.A.) — Le gérant Bill Terry des Giants de New-York a déclaré aujourd'hui qu'il avait une offre des Cardinals de Saint-Louis d'échanger le premier but des Cardinals Collins et le voltigeur Joe Medwick pour le lanceur Carl Hubbell et le voltigeur Mel Ott des Giants.

Cette offre, a ajouté Terry, lui a été faite par Branch Rickey des Cardinals, au cours de la seconde partie de la Série Mondiale à Détroit. "J'ai dit à Rickey qu'il devait me prendre en considération aussi dans cet échange. J'aimerais bien avoir Collins, mais pas assez pour me départir de Hubbell et Ott".

Les Wheelers sont prêts à rencontrer les Rough Riders

Glen Brown, canadien d'origine paraîtra sur l'alignement du club montréalais

Clary Foran, instructeur des Wheelers a livré ses gars à l'entraînement hier soir en vue de leur rencontre avec les Rough Riders d'Ottawa ici demain soir. Son équipe presque intégralement constituée de joueurs canadiens comprend en outre deux joueurs américains, l'un deux canadien d'origine. Glen Brown, né à Knowlton, Qué., a appris le football à Boston et a joué l'an dernier sous la direction de Hank Anderson, en Caroline du Nord, mais ainsi que Pat Runyan, il n'a pas pris part à la dispute entre le reste des joueurs américains sur l'équipe et les directeurs du club.

Ce soir les Wheelers se livreront à un dernier entraînement avant leur lutte avec les Wheelers. Foran et les joueurs dont les noms suivent seront de la pratique: Bennett, Brocklehurst, Brooks, Brown, Ditkofsky, Perry, Fogel, Grant, Halbert, Hutton, Hyslop, Jotkus, Leveille, Mathieu, H. Murray, Pigeon, Quigg, Reynolds, J. Riddell, T. Riddell, Ryan, Segatore, Taylor, Titcombe, Tracey.

La coupe Mann sera disputée dans l'Est

C'est ce que l'Association de crose décide pour l'année prochaine

Vancouver, 10. (P.C.) — A leur assemblée tenue aujourd'hui les délégués de l'Association de crose amateur du Canada ont décidé que les séries de la coupe Mann seraient tenues l'an prochain dans l'est du Canada et que les vainqueurs joueraient une série d'exhibitions dans la province de Québec.

Ces comités ont été nommés pour l'est et l'ouest du Canada, lesquels auront pour charge de voir aux arrangements pour des séries possibles pour le championnat junior canadien, qui dépendra de l'habileté des différentes associations provinciales à financer les séries de détail. Si les vainqueurs de l'est et de l'ouest avaient été nommés, la C. A. L. A., aurait arrangé les séries finales.

WILSON GERANT DES PHILLIES EN 1936

Philadelphie, 10. (P.A.) — Jimmy Wilson, receveur et manager du club Philadelphie de la ligue de baseball Nationale, a signé un contrat aujourd'hui pour gérer les Phillies l'an prochain. Gerry Nugent, président du club, n'a pas divulgué les termes du contrat.

Wilson est venu chez les Phils il y a deux ans. Il était auparavant avec les Cardinals de St-Louis.

L'HISTOIRE AUDY-PEDEN SE REPETE: C'EST AU TOUR DE FRANK BARTELL D'ETRE CAPRICIEUX; IL REFUSE DE FORMER EQUIPE AVEC SPENCER

Frank télégraphie hier au promoteur Willie Spencer disant qu'il refuse d'entrer en lice aux Six-Jours à moins qu'on ne lui permette de former équipe avec Freddie Ottevaire, avec qui il a gagné l'épreuve de Minneapolis

Audy est désobligeant pour Peden

Chaque jour apporte des soucis nouveaux au match-maker des prochains Six-Jours. En effet Willie Spencer n'a pas travaillé facile et ce n'est pas sans peine qu'il est à effectuer la constitution des équipes qui participeront au 13ième championnat mondial en bicyclettes qui commencera dimanche soir à 9 heures au Forum pour se poursuivre durant 147 heures. La querelle Audy-Peden vient à peine d'être arrangée qu'une nouvelle scission s'élève. Frank Bartell a télégraphié hier de New-York et a déclaré à Spencer qu'il ne participerait pas à la prochaine épreuve à moins qu'il ait pour partenaire Freddie Ottevaire avec lequel il a gagné les Six-Jours à Minneapolis en septembre. Bartell-Ottevaire se sont classés troisième aux Six-Jours de Toronto la semaine dernière. Bartell, coureur tchécoslovaque avait été associé à Freddie Spencer. Cependant le tchécoslovaque veut absolument courir avec son ancien coéquipier. Il a fait savoir au promoteur Spencer hier soir

et son intention est de ne pas participer à la course à moins qu'on lui donne Ottevaire comme partenaire. Bartell a pris cette décision en dépit du fait que Spencer est considéré comme l'un des meilleurs coureurs du continent. Audy et Peden nourrissent toujours une certaine rancœur l'un contre l'autre. Depuis son arrivée en la métropole, le jeune cycliste à la figure d'enfant et aux cheveux blonds, a téléphoné aux journalistes et a dit des choses déplaisantes au sujet de Peden; il appuya sur le fait qu'il avait toujours fini en avant du géant de Vancouver dans chacune des courses où ils ont couru ensemble et il termina en déclarant: "Al Crossley et moi terminerons bien en avant de Peden et terminer une fois de plus à Montréal. Attendez les événements et vous verrez". Tout indique que les Six-Jours remporteront cette année un succès sans précédent. Les réservations de billets se font nombreuses. Des amateurs de toutes les parties de la province et de l'Ontario ont communiqué au pro-

meteur en vue de faire réserver des billets. Le bureau de vente sera ouvert au public vendredi et samedi du matin à six heures de l'après-midi. La course de 144 heures qu'elle était les années passées sera cette année de 147, ce qui indique sept soirées de sensations, d'émotions, de sprints excitants qui constitueront un spectacle sans pareil.

Bain arrivera ici le 17 pour son combat contre Florian LeBrasseur

Abie Bain, poids mi-lourd de Newark, New-Jersey, a obtenu une opportunité de se mesurer contre Florian LeBrasseur, pour le championnat mi-lourd de l'univers, titre qui est reconnu par la commission athlétique locale, mais il devra venir terminer son entraînement à Montréal. Bain arrive ici six jours avant le combat qui aura lieu au Forum mercredi le 23 courant.

Tol Bar luttera contre Laura G. au parc Richelieu

La matinée de dimanche prochain est constituée d'un programme intéressant

Laura G., qui dimanche dernier a brillamment défendu son titre de championne du monde sur distance de cinq milles au Parc Richelieu, a accepté hier le défi lancé par Tol Bar, appartenant à M. Léonce April. La course se fera sur une distance d'un mille et sera de trois cinq. En plus de la bourse qui sera offerte au vainqueur il y aura un enjeu de \$100.

En plus de ce match il y aura deux autres courses de 2 milles pour deux autres classes et un Free-for-All qui mettront en lice les meilleurs trotteurs du pays et de l'Ontario. Cette matinée se déroulera dimanche prochain au parc Richelieu.

Voici le programme: Match Tol Bar et Laura "G". Free-for-all Victor Direct, Evelyn "S", Ormondo "B", Phil Arcury, Calumet Anabel, Emma Lou, Whiskaway.

2 milles Direct Boy, Willie Gratton, Gratton Bar Jr., Félix, Valda Direct, Miss Cleo Bar, Miss Gratton O'Leary. Parc Richelieu, Bout-de-l'Île.

La popularité du Canadien est grande

De nombreux amateurs veulent aller s'entraîner avec les Habitants, cet automne à Québec

S'il faut en juger par la pléiade de joueurs amateurs qui désirent aller s'entraîner avec le club de hockey Canadien, de la N.H.L., cet automne, à Québec, la popularité du Bleu Blanc Rouge est toujours vivace et ceux qui veulent faire partie du club qui a brillé d'un vif éclat dans le firmament du hockey professionnel sont plus nombreux que jamais.

Hier, la Québec Amateur Hockey Association a donné à onze amateurs la permission d'aller au camp d'entraînement du Canadien et elle considérera dans quelque temps onze autres demandes.

Sylvio Mantha, le nouveau pilote du Tricolore, aura donc une lourde tâche à accomplir pour faire une choix judicieux et combler les places vacantes sur son équipe. Mantha, qui possède toutes les qualités voulues pour faire ce travail ardu et difficile, choisira ceux qui ont de réelles aptitudes à faire partie de l'équipe canadienne-française.

Parmi les onze joueurs qui ont reçu la permission de la Q.A.H.A., à aller s'entraîner avec le Canadien, on remarque huit Canadiens-Français et les onze autres qui ont fait leurs demandes sont tous de nationalité canadienne-française.

Voici la liste des joueurs qui pourront aller à Québec s'ils sont invités du Bleu Blanc Rouge: Jean-Louis Bouchard, G. Houde, Roger La, travers, Gérard Tapin, A. Heller, Pete Jotkus, Jack Moussette, Moose Nadeau, Len Godin, P. Gauthier et Dave Orlando.

Ceux qui désirent obtenir la permission de la Q.A.H.A. de s'entraîner avec le Canadien sont les suivants: Eugène Reinhard, G. Trudel, A. LeGris, Douglas Boston, Antoine Gauthier, Gérard Brodeur, Léon Gagnon, Jack Douglas, Henri Matte, Rodrigue Lorrain et W.-E. Beaudreau.

LACOLLE DEFAIT LE ROUSES-POINT 9-5

Le club de baseball Rouses Point de la ligue de la Vallée de Champlain, a été défait par le club Lacolle par le score de 9-5 sur le terrain de Lacolle Inn dans la dernière partie de la saison. Le club Lacolle, orgueilleux possesseur d'une série de victoires pour la saison, sans une seule défaite pour gâter son record, a balayé durant la saison comme un feu de prairie tous les clubs qu'il a rencontrés, les fauchant dimanche après dimanche avec régularité et diligence. Le club Lacolle a eu peu de difficulté à battre le club Rouses Point, enregistra quatre points à la troisième manche, quatre à la quatrième et un à la huitième.

Résultat par manche: Rouses Point 000 005 000-5 Lacolle 004 400 010-9

Andy Mullan manque à l'entraînement hier

Toronto, 10. (P.C.) — Les Argonauts, leaders de la ligue de football Big Four, se sont livrés à un rigoureux entraînement aujourd'hui sur le terrain de l'université de Toronto. Tous les joueurs ont pris part à la pratique, excepté Andy Mullan, quart d'arrière.

Mullan est demeuré inactif à cause d'un rhume contracté il y a quelques jours mais il sera cependant sur l'alignement avec les siens pour la rencontre de samedi avec les Tigers.

Ghezzi en vedette au tournoi de Louisville

Louisville, 10. (P.A.) — Victor Ghezzi, de Deal, N.J., qui s'était fait battre par deux coups au cours de la première ronde du tournoi de Louisville, d'une valeur de \$5,000, a pris les devants dans la ronde du matin aujourd'hui ici avec un score de 68.

Le rude cogneur Bill Kaiser, pro de Louisville, s'est assuré la seconde position, ex-aequo avec Richard Burton, joueur anglais de la coupe Ryder, avec un score de 70.

UNE FRANCHISE ACCORDEE AU CLUB PITTSBURG

La demande est acceptée à l'assemblée des directeurs de la ligue Internationale

Windsor, Ont., 10. (P.C.) — Le président John Chick, de la ligue de hockey Internationale, a annoncé aujourd'hui que l'application du Pittsburgh pour une franchise durant la prochaine saison avait été garantie au meeting d'hier à Pittsburgh.

Il y a plusieurs semaines déjà que Pittsburgh a demandé à être admis comme membre de la ligue mais ce n'est qu'hier qu'il parut assez clair qu'il avait l'argent nécessaire pour survenir aux dépenses. Le club a signé un contrat de deux ans avec le Duquesne Garden où il jouera toutes ses parties locales.

Avec l'admission du Pittsburgh la ligue sera constituée cette année de huit clubs, deux de plus que l'an dernier. L'autre nouveau club est Rochester. On s'attend à ce que la ligue opère sur une base de deux groupes semblablement à la ligue Nationale.

Paul Runyan en tête à Louisville

Il réussit un score de 67, 4 sous la normale, au tournoi omnium

Louisville, Ky., 10. (P.A.) — Grâce à un "cagibi" de 160 verges sur le 16ième trou, Paul Runyan, de White Plains, N.Y., champion professionnel de l'association des Etats-Unis, a enregistré un score de 67, quatre en bas de la normale, pour prendre la première position dans le championnat omnium de Louisville d'une valeur de \$5,000.

Runyan a raté un "putt" de deux pieds qui lui aurait donné un score égal à la normale sur le 18ième trou et a perdu de ce fait la chance d'égaliser le nouveau record de parcours qui est de 66. Il a scored 34-33 avec un birdie dans le neuf premiers trous, et trois autres et un eagle au retour.

Victor Ghezzi, de Deal, N.J., a pris la deuxième position un coup en arrière. Un coup en arrière de Ghezzi se trouvaient Terl Johnson, de Winter Haven, et Al Zimmerman, de Portland.

WOODSTOCK FAVORI AU CESAREWITCH

Londres, 10. (P.C.) — Woodstock, appartenant à Leo Guinness a été établi favori pour le Cesarewitch qui doit être couru à Newmarket le 16 octobre, tandis que Pégauz, propriété de J. P. Hornung, était déclaré premier choix pour le Cambridgeshire, qui sera couru le 31 octobre.

Voici les cotes pour le Cesarewitch: Woodstock, 15 à 2; Doreen Jane, 21 à 2; Shining Cloud, 100 à 9; Tommick, 100 à 7; Luckey Patch, 100 à 6; Polly Stephens et Quashed, 18 à 1; Hoptite, 20 à 1; Samarkand, Nead Relations et Chrysler Second, 22 à 1; Nightcap Third et Bunkaway, 22 à 1; Hands Off, 33 à 1, Cornered, 40 à 1.

Cotes pour le Cambridgeshire: Eganus, 19 à 2; Law Court, 10 à 1; Fianalist, 15 à 1; Almond Hill et Gunboat, 25 à 1; British Quota, 28 à 1; Guinea Gap et Braduddin, 33 à 1.

Nels Crutchfield est transporté à Montréal

Nelson Crutchfield a été transporté à Montréal, hier, pour un examen au Montreal Neurological Institute. Il s'agit de précautions à prendre dans son cas afin d'éviter si possible les développements d'une mastoïdite. On sait que Crutchfield souffre déjà d'une fracture du crâne. On constate déjà une amélioration dans l'état général du malade. L'examen à l'hôpital montréalais sera fait par les Drs David Ballou, W.-V. Cone et F.-H. Mackay. Le Dr D.-L. MacDonald du Joyce Memorial Hospital de Shawinigan Falls a accompagné Crutchfield à Montréal.

Le recrutement dans la ligue industrielle

Le président de la ligue Industrielle, J. Sauvé, a le plaisir d'annoncer aux nombreux partisans de cette organisation que celle-ci opérera de nouveau cette année tous les mercredis soirs à l'Aréna Mont-Royal.

Quatre bons clubs amateurs se sont déjà procurés des franchises et plusieurs autres ont fait application pour les deux franchises qu'il reste pour remplir les cadres de la ligue.

Les clubs qui aimeraient faire partie de cette association sont priés de se mettre en communication avec le président J. Sauvé, 617 boulevard Saint-Joseph, apt. 2, C.A. 9502, le plus tôt possible. Les clubs qui font partie de la ligue l'hiver dernier sont spécialement invités à communiquer avec le président avant l'assemblée qui aura lieu à l'Aréna Mont-Royal dans quelques jours.

Les clubs d'en dehors de la ville sont aussi invités à faire partie de la ligue Industrielle. Celle-ci fera encore partie de la Q.A.H.A.

Discovery aurait maille à partir avec Cavalcade

La possibilité d'un duel entre ces deux pur-sang se précise. — Bourse de \$50,000

Pawtucket, 10. — La possibilité d'une course entre Discovery et Cavalcade, qui constituerait le plus grand duel du turf, a surgi hier alors que l'entraîneur Bob Smith déclarait aux directeurs de Narragansett Park, que Cavalcade pouvait devenir en assez bonne condition pour faire la lutte à Discovery.

Les experts du turf doutent pour la plupart que le cheval de Mme Isabel Dodge Sloan puisse être assez vite en condition pour l'essai d'un mille et trois-seizièmes, pour lequel le président de Narragansett Park, Walter O'Hara, a offert un prix de \$50,000, qui fera de cette course la plus riche dans l'histoire du turf en Nouvelle-Angleterre.

Le rejeton de Hastily par Lancelwood, vainqueur du Derby de Kentucky et premier gagnant d'argent en 1934, n'a pris part qu'à deux courses en 1935. Il a souffert d'une blessure qui n'est infligée au sabot dans son second sprint et n'a plus couru.

Cependant, l'entraîneur Smith a déclaré hier que Cavalcade serait en bonne condition dans quelques jours et qu'il le livrerait à un entraînement rigoureux.

LE MATCH SAVOLDI-BARTUSH SERA FERTILE EN TACTIQUES BRUTALES

En semi-finale, le bouillant Allemand Charlie Strak promet lui aussi de faire la vie dure à Henry Piers. — Ces mastodontes s'affrontent lundi soir à l'Aréna Mont-Royal

En attendant que les amateurs aient l'avantage de voir à l'oeuvre le lutteur bulgare Steoff, la trouvaille que vient de faire Dan Koloff, au cours de sa dernière tournée en Europe Centrale, ils assisteront, lundi prochain à l'Aréna Mont-Royal, à l'un des plus durs matches qu'il soit possible d'organiser entre deux colosses qui n'ont ni l'un ni l'autre le fini de certains comme Malcolm, London, Steele ou Garibaldi, mais dont les moyens de défense et d'attaque sont aussi étranges que sensationnels.

Le fameux Savoldi, vainqueur de Londres, dont les pieds volent en rudes terribles et frappent maintenant plus fort que jamais se voit adjuvant comme adversaire, un type de lutteur d'une force extraordinaire et contre qui les coups les plus durs semblent avoir peu d'effet. Bartush a déjà rencontré Savoldi quatre fois et c'est contre lui que Savoldi, avec son drop kick réussit chaque fois le moins bien de tous ceux qui goûteront de ce formidable coup au creux de l'estomac.

Lucien Riopel savait ce détail intéressant et voulait depuis longtemps présenter ce match aux amateurs montréalais.

Henry Piers ayant donné deux magistrales exhibitions ici depuis une quinzaine, Riopel a voulu lui donner une belle chance de promotion jusqu'en semi-finale en l'opposant au dur Charlie Strak.

Piers est de taille pour Strak. Piers a pour lui la force, un courage et une audace extraordinaires; son style agressif fait le plaisir de tous ceux qui le voient travailler dans l'Aréna. Strak, l'homme de fer, est parfois un cogneur brutal, mais le piquant de toute cette rencontre sera de voir comment ripostera Piers, un gaillard qui devient terrible quand on le pousse à bout de patience. Il est très probable que Strak ne pourra pas culbuter facilement celui-ci en bas de l'Aréna.

Red O'Dell pourra faire des siennes lundi contre Boris Demetoff, un lut-

VICARESS GAGNE LE H'AP LADIES A BELMONT PARK

La pouliche de Woodward devance Alberta par trois longueurs à la vedette

Kate troisième

Belmont Park, N.-Y., 10. (P.A.) — La matinée d'aujourd'hui a été fertile en surprise ici. L'un des résultats les plus inattendus a été enregistré dans la 65e reprise du handicap Ladies, course d'un mille pour pouliches et juments de tous les âges. Vicaress, appartenant à William Woodward, a soudainement repris sa forme d'antan, pour démarrer en tête au départ et gagner par trois longueurs. Son rendement a été de 7 pour 1.

Alberta, appartenant à W. S. Kilmer a beaucoup gagné de terrain pour prendre le deuxième argent une longueur en avant de Kate, avec le leader du départ, Hindu Queen, quatrième. Mid Victorian, victorieuse à 6 pour 5 dans son dernier départ, a été le cinquième favori consécutif à se faire battre. Après un mauvais début elle ne put jamais récupérer. Vicaress, qui a déjà gagné pour fournir chaque fois un rendement appréciable, habilement conduite par Arcaro, a couvert la distance de huit furlongs en 1:37 2-5 et sa victoire a valu une bourse de \$2,325 à son propriétaire.

tour capable d'encaisser et capable aussi de rendre les coups. Mais l'exhibition de fine classe sera peut-être fournie par Frank Judson qui rencontrera Al Morelli l'as du flying tackle et un athlète qui figure le plus souvent en semi-finale ou en finale.

L'automne veut une maison confortable

Avec l'arrivée de l'automne, période de la froide saison, propriétaires comme locataires, administrateurs de maisons d'enseignement songent naturellement à mettre portes et fenêtres en ordre et à rendre les habitations aussi chaudes et agréables que possible. Parmi les ouvriers ou les artistes auxquels il faut faire appel à cette fin, aucun ne peut leur rendre de meilleurs services que le vitrier expert auquel ils confieront la pose ou la réparation des vitres aux portes et aux fenêtres, l'installation de vitrages de luxe dans certaines pièces de la maison ou de glaces décoratives dans le living ou le salon.

Tous ces travaux, qui exigent de l'habileté, du goût et de la précision, peuvent être confiés en toute confiance à M. J. O. Vachon, vitrier expert, dont le magasin est situé à 1274, rue St. Onésime.

Les clients sérieux trouveront à ce magasin, où les attend un accueil courtois et pressé, un remarquable assortiment de verre à vitres, vitres ornées, miroirs et glaces de toutes sortes, vitres plombées et autres articles du même genre.

Ils peuvent également communiquer par téléphone avec M. J. O. Vachon en signalant: Cherrier, 4040. Rien ne sera épargné pour leur donner entière satisfaction, dans cette maison expérimentée dans ce genre de travaux.

Montreal Toronto

UN AMI DU VIEUX TEMPS

OLD MULL

UN WHISKY MURI

BOUTEILLE DE 26 ONCES \$2.35
BOUTEILLE DE 40 ONCES \$3.55

CE QU'IL Y A DE MEUX EN FAIT DE WHISKY

Embouteillé et contrôlé sous la surveillance directe des propriétaires John Mackenzie & Co., Limited, Tobarney, Isle of Mull, Ecosse, par Distillers Corporation, Limited, Montréal.

RADIOTRONS MARCONI RVC

SONT EN VENTE PARTOUT

LA BOURSE WYE MILLE DE LAUREL VA A BLOODROOT

La pouliche de Bradley court gaillardement et triomphalement de Deduce dans la ligne droite

Renick en selle Laurel, 10. (P.A.) - Bloodroot, la pouliche qui dans l'écurie d'E. R. Bradley n'est inférieure qu'à Black Helen, a remporté aujourd'hui sa première victoire depuis le meeting de Saratoga, en battant trois rivaux de valeur à la bourse Wye Mill, épreuve d'un mille et 70 verges qui constituait la vedette au programme de la journée de la piste Laurel.

La fille de trois ans de Blue Lark, par un court gaillardement, triompha par un longueur et demi de Deduce, propriété de Mme H. L. Ughetta et rapportant \$420 pour \$2 Jimmy Renick a piloté avec maestria la pouliche de Bradley et lui a fait prendre les devants au dernier virage, après que Deduce eût perdu son avantage.

Deduce a terminé bon deuxième, cinq longueurs devant Boston Broom Trot Flight suivant, quatrième et dernier.

LES RESULTATS

LAUREL

Première course, 6 furlongs: 1. Inscription 100, Fallon, 9.90, 6.50, 4.30; 2. Sainted 111, Balaski, 6.30, 4.50, 2.80; 3. Hines 110, Balaski, 2.50, 1.80, 1.20; 4. Gay By, Parade On, Veritas, Whakora, Tiddie Wink, By Surprise, Crossing Over, Crescent Moon, Cantret on auzi course.

QUEEN'S PARK

Première course, 6 furlongs: 1. J. J. 100, Hunter, 8.10, 4.00, 2.60; 2. My Collin 110, Renick, 3.50, 2.40, 1.70; 3. Highpool 107, Balaski, 2.50, 1.80, 1.20; 4. Macie, Challenge, Sandstone, Navy on auzi course.

SUFFOLK DOWNS

Première course, 1 mille 70 verges: 1. Step 100, Time, Stevenson 5.50, 4.20, 3.00; 2. Tarbuck 112, Lindbergh 7.80, 4.70; 3. Betty Gibson 109, Hooper 6.50, 4.20; 4. M. M. 108, T. 1.20, 1.00, 1.00; 5. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 6. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 7. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 8. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 9. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 10. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 11. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 12. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 13. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 14. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 15. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 16. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 17. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 18. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 19. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 20. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 21. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 22. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 23. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 24. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 25. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 26. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 27. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 28. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 29. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 30. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 31. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 32. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 33. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 34. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 35. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 36. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 37. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 38. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 39. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 40. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 41. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 42. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 43. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 44. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 45. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 46. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 47. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 48. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 49. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 50. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 51. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 52. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 53. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 54. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 55. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 56. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 57. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 58. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 59. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 60. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 61. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 62. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 63. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 64. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 65. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 66. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 67. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 68. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 69. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 70. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 71. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 72. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 73. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 74. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 75. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 76. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 77. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 78. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 79. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 80. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 81. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 82. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 83. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 84. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 85. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 86. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 87. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 88. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 89. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 90. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 91. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 92. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 93. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 94. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 95. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 96. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 97. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 98. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 99. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 100. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 101. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 102. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 103. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 104. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 105. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 106. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 107. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 108. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 109. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 110. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 111. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 112. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 113. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 114. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 115. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 116. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 117. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 118. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 119. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 120. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 121. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 122. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 123. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 124. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 125. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 126. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 127. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 128. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 129. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 130. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 131. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 132. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 133. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 134. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 135. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 136. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 137. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 138. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 139. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 140. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 141. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 142. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 143. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 144. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 145. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 146. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 147. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 148. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 149. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 150. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 151. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 152. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 153. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 154. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 155. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 156. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 157. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 158. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 159. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 160. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 161. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 162. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 163. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 164. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 165. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 166. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 167. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 168. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 169. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 170. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 171. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 172. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 173. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 174. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 175. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 176. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 177. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 178. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 179. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 180. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 181. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 182. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 183. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 184. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 185. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 186. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 187. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 188. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 189. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 190. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 191. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 192. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 193. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 194. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 195. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 196. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 197. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 198. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 199. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 200. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 201. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 202. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 203. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 204. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 205. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 206. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 207. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 208. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 209. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 210. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 211. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 212. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 213. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 214. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 215. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 216. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 217. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 218. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 219. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 220. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 221. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 222. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 223. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 224. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 225. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 226. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 227. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 228. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 229. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 230. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 231. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 232. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 233. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 234. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 235. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 236. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 237. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 238. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 239. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 240. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 241. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 242. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 243. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 244. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 245. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 246. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 247. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 248. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 249. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 250. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 251. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 252. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 253. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 254. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 255. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 256. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 257. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 258. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 259. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 260. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 261. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 262. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 263. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 264. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 265. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 266. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 267. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 268. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 269. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 270. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 271. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 272. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 273. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 274. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 275. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 276. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 277. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 278. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 279. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 280. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 281. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 282. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 283. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 284. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 285. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 286. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 287. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 288. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 289. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 290. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 291. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 292. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 293. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 294. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 295. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 296. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 297. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 298. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 299. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 300. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 301. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 302. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 303. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 304. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 305. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 306. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 307. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 308. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 309. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 310. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 311. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 312. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 313. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 314. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 315. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 316. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 317. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 318. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 319. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 320. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 321. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 322. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 323. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 324. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 325. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 326. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 327. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 328. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 329. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 330. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 331. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 332. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 333. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 334. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 335. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 336. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 337. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 338. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 339. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 340. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 341. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 342. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 343. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 344. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 345. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 346. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 347. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 348. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 349. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 350. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 351. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 352. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 353. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 354. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 355. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 356. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 357. D. 108, M. 1.20, 1.00, 1.00; 358. D. 108, M

FINANCE

Brusque reprise des titres miniers sur le marché de Toronto

LES MENEURS DE TOUS LES COMPARTIMENTS TERMINENT SUR UNE NOTE FERME

Toronto, 11. — La section minière de la Bourse de Toronto a été témoin d'une vive reprise hier grâce à de nombreux achats de meneurs de tous les compartiments. Les bas métaux ont été stimulés par la hausse des prix des métaux et au compartiment des aurifères Hollinger était en lumière, se haussant de plus de \$1. Eldorado menait les argentifères par un gros lot de négociations et une avance à \$50.

La production de huit chelins du prix du cuivre à la tonne a apporté une vague d'achats de titres Noranda et Hudson Bay qui se sont fermés à 1.20 point; Falconbridge, Pent-Oreille, Base Metals Corp. et Sheritt se relevaient mais moins vigoureusement. Falconbridge et Noranda retenaient particulièrement l'attention.

Sous l'influence de volumineux achats Hollinger a avancé de 1.25 mais à la dernière heure les réalisations ont apporté un léger recul et à la fermeture Hollinger affichait un gain de 1.00. Sur l'affleurement deplacement Dome s'est haussé de \$1. Teck, Hughes et Bralorne affichaient aussi une meilleure tenue.

Parmi les aurifères de second ordre Pickle Crow, Little Ling Lac et Siscoe étaient les vedettes du groupe, terminant en hausse. God's Lake, San Antonio, Macassa, Central Patrie et McWaters étaient stables à légèrement plus fermes.

Morris Kirkland s'affaissaient de 10 cents à 50 cents au comparant des valeurs bon marché. Arton aussi déclina.

Les valeurs industrielles terminant sur une note plus ferme, en commençant avec le marché américain; les achats portèrent particulièrement sur les titres des distilleries, sur les métallurgiques et sur les pétrolières.

BOURSE DE TORONTO

Cours d'hier fournis par MACINE & CO. Édifice Aldred, Place d'Armes

Ventes	Valeurs	Ouv	Haut	Bas	Ferm
120	Abitibi	30	30	30	30
170	Abitibi P.	45	45	45	45
4	Beauharnois	100	100	100	100
6	Beatty Br	80	80	80	80
65	Bell Tel	120	120	120	120
4	Brantford	100	100	100	100
10	Can Pac	110	110	110	110
10	Can Pac P.	110	110	110	110
10	Can Pac S.	110	110	110	110
10	Can Pac W.	110	110	110	110
10	Can Pac X.	110	110	110	110
10	Can Pac Y.	110	110	110	110
10	Can Pac Z.	110	110	110	110
10	Can Pac AA.	110	110	110	110
10	Can Pac AB.	110	110	110	110
10	Can Pac AC.	110	110	110	110
10	Can Pac AD.	110	110	110	110
10	Can Pac AE.	110	110	110	110
10	Can Pac AF.	110	110	110	110
10	Can Pac AG.	110	110	110	110
10	Can Pac AH.	110	110	110	110
10	Can Pac AI.	110	110	110	110
10	Can Pac AJ.	110	110	110	110
10	Can Pac AK.	110	110	110	110
10	Can Pac AL.	110	110	110	110
10	Can Pac AM.	110	110	110	110
10	Can Pac AN.	110	110	110	110
10	Can Pac AO.	110	110	110	110
10	Can Pac AP.	110	110	110	110
10	Can Pac AQ.	110	110	110	110
10	Can Pac AR.	110	110	110	110
10	Can Pac AS.	110	110	110	110
10	Can Pac AT.	110	110	110	110
10	Can Pac AU.	110	110	110	110
10	Can Pac AV.	110	110	110	110
10	Can Pac AW.	110	110	110	110
10	Can Pac AX.	110	110	110	110
10	Can Pac AY.	110	110	110	110
10	Can Pac AZ.	110	110	110	110
10	Can Pac BA.	110	110	110	110
10	Can Pac BB.	110	110	110	110
10	Can Pac BC.	110	110	110	110
10	Can Pac BD.	110	110	110	110
10	Can Pac BE.	110	110	110	110
10	Can Pac BF.	110	110	110	110
10	Can Pac BG.	110	110	110	110
10	Can Pac BH.	110	110	110	110
10	Can Pac BI.	110	110	110	110
10	Can Pac BJ.	110	110	110	110
10	Can Pac BK.	110	110	110	110
10	Can Pac BL.	110	110	110	110
10	Can Pac BM.	110	110	110	110
10	Can Pac BN.	110	110	110	110
10	Can Pac BO.	110	110	110	110
10	Can Pac BP.	110	110	110	110
10	Can Pac BQ.	110	110	110	110
10	Can Pac BR.	110	110	110	110
10	Can Pac BS.	110	110	110	110
10	Can Pac BT.	110	110	110	110
10	Can Pac BU.	110	110	110	110
10	Can Pac BV.	110	110	110	110
10	Can Pac BW.	110	110	110	110
10	Can Pac BX.	110	110	110	110
10	Can Pac BY.	110	110	110	110
10	Can Pac BZ.	110	110	110	110
10	Can Pac CA.	110	110	110	110
10	Can Pac CB.	110	110	110	110
10	Can Pac CC.	110	110	110	110
10	Can Pac CD.	110	110	110	110
10	Can Pac CE.	110	110	110	110
10	Can Pac CF.	110	110	110	110
10	Can Pac CG.	110	110	110	110
10	Can Pac CH.	110	110	110	110
10	Can Pac CI.	110	110	110	110
10	Can Pac CJ.	110	110	110	110
10	Can Pac CK.	110	110	110	110
10	Can Pac CL.	110	110	110	110
10	Can Pac CM.	110	110	110	110
10	Can Pac CN.	110	110	110	110
10	Can Pac CO.	110	110	110	110
10	Can Pac CP.	110	110	110	110
10	Can Pac CQ.	110	110	110	110
10	Can Pac CR.	110	110	110	110
10	Can Pac CS.	110	110	110	110
10	Can Pac CT.	110	110	110	110
10	Can Pac CU.	110	110	110	110
10	Can Pac CV.	110	110	110	110
10	Can Pac CW.	110	110	110	110
10	Can Pac CX.	110	110	110	110
10	Can Pac CY.	110	110	110	110
10	Can Pac CZ.	110	110	110	110
10	Can Pac DA.	110	110	110	110
10	Can Pac DB.	110	110	110	110
10	Can Pac DC.	110	110	110	110
10	Can Pac DD.	110	110	110	110
10	Can Pac DE.	110	110	110	110
10	Can Pac DF.	110	110	110	110
10	Can Pac DG.	110	110	110	110
10	Can Pac DH.	110	110	110	110
10	Can Pac DI.	110	110	110	110
10	Can Pac DJ.	110	110	110	110
10	Can Pac DK.	110	110	110	110
10	Can Pac DL.	110	110	110	110
10	Can Pac DM.	110	110	110	110
10	Can Pac DN.	110	110	110	110
10	Can Pac DO.	110	110	110	110
10	Can Pac DP.	110	110	110	110
10	Can Pac DQ.	110	110	110	110
10	Can Pac DR.	110	110	110	110
10	Can Pac DS.	110	110	110	110
10	Can Pac DT.	110	110	110	110
10	Can Pac DU.	110	110	110	110
10	Can Pac DV.	110	110	110	110
10	Can Pac DW.	110	110	110	110
10	Can Pac DX.	110	110	110	110
10	Can Pac DY.	110	110	110	110
10	Can Pac DZ.	110	110	110	110
10	Can Pac EA.	110	110	110	110
10	Can Pac EB.	110	110	110	110
10	Can Pac EC.	110	110	110	110
10	Can Pac ED.	110	110	110	110
10	Can Pac EE.	110	110	110	110
10	Can Pac EF.	110	110	110	110
10	Can Pac EG.	110	110	110	110
10	Can Pac EH.	110	110	110	110
10	Can Pac EI.	110	110	110	110
10	Can Pac EJ.	110	110	110	110
10	Can Pac EK.	110	110	110	110
10	Can Pac EL.	110	110	110	110
10	Can Pac EM.	110	110	110	110
10	Can Pac EN.	110	110	110	110
10	Can Pac EO.	110	110	110	110
10	Can Pac EP.	110	110	110	110
10	Can Pac EQ.	110	110	110	110
10	Can Pac ER.	110	110	110	110
10	Can Pac ES.	110	110	110	110
10	Can Pac ET.	110	110	110	110
10	Can Pac EU.	110	110	110	110
10	Can Pac EV.	110	110	110	110
10	Can Pac EW.	110	110	110	110
10	Can Pac EX.	110	110	110	110
10	Can Pac EY.	110	110	110	110
10	Can Pac EZ.	110	110	110	110
10	Can Pac FA.	110	110	110	110
10	Can Pac FB.	110	110	110	110
10	Can Pac FC.	110	110	110	110
10	Can Pac FD.	110	110	110	110
10	Can Pac FE.	110	110	110	110
10	Can Pac FF.	110	110	110	110
10	Can Pac FG.	110	110	110	110
10	Can Pac FH.	110	110	110	110
10	Can Pac FI.	110	110	110	110
10	Can Pac FJ.	110	110	110	110
10	Can Pac FK.	110	110	110	110
10	Can Pac FL.	110	110	110	110
10	Can Pac FM.	110	110	110	110
10	Can Pac FN.	110	110	110	110
10	Can Pac FO.	110	110	110	110
10	Can Pac FP.	110	110	110	110
10	Can Pac FQ.	110	110	110	110
10	Can Pac FR.	110	110	110	110
10	Can Pac FS.	110	110	110	110
10	Can Pac FT.	110	110	110	110
10	Can Pac FU.	110	110	110	110
10	Can Pac FV.	110	110	110	110
10	Can Pac FW.	110	110	110	110
10	Can Pac FX.	110	110	110	110
10	Can Pac FY.	110	110	110	110
10	Can Pac FZ.	110	110	110	110
10	Can Pac GA.	110	110	110	110
10	Can Pac GB.	110	110	110	110
10	Can Pac GC.	110	110	110	110
10	Can Pac GD.	110	110	110	110
10	Can Pac GE.	110	110	110	110
10	Can Pac GF.	110	110	110	110
10	Can Pac GG.	110	110	110	110
10	Can Pac GH.	110	110	110	110
10	Can Pac GI.	110	110	110	110
10	Can Pac GJ.	110	110	110	110
10	Can Pac GK.	110	110	110	110
10	Can Pac GL.	110	110	110	110
10	Can Pac GM.	110	110	110	110
10	Can Pac GN.	110	110	110	110
10	Can Pac GO.	110	110	110	110
10	Can Pac GP.	110	110	110	110
10	Can Pac GQ.	110	110	110	110
10	Can Pac GR.	110	110	110	110
10	Can Pac GS.	110	110	110	110
10	Can Pac GT.	110	110	110	110
10	Can Pac GU.	110	110	110	110
10	Can Pac GV.	110	110	110	110
10	Can Pac GW.	110	110	110	110
10	Can Pac GX.	110	110	110	110
10	Can Pac GY.	110	110	110	110
10	Can Pac GZ.	110	110	110	110
10	Can Pac HA.	110	110	110	110
10	Can Pac HB.	110	110	110	110
10	Can Pac HC.	110	110	110	110
10	Can Pac HD.	110	110	110	110
10	Can Pac HE.	110	110	110	110
10	Can Pac HF.	110	110	110	110
10	Can Pac HG.	110	110	110	110
10	Can Pac HH.	110	110	110	110
10	Can Pac HI.	110	110	110	110
10	Can Pac HJ.	110	110	110	110
10	Can Pac HK.	110	110	110	110
10	Can Pac HL.	110	110	110	110
10	Can Pac HM.	110	110	110	110
10	Can Pac HN.	110	110	110	110
10	Can Pac HO.	110	110	110	110
10	Can Pac HP.	110	110	110	110
10	Can Pac HQ.	110	110	110	110
10	Can Pac HR.	110	110	110	110
10	Can Pac HS.	110	110	110	110
10	Can Pac HT.	110	110	110	110
10	Can Pac HU.	110	110	110	110
10	Can Pac HV.	110	110	110	110
10	Can Pac HW.	110	110	110	110
10	Can Pac HX.	110	110	110	110
10	Can Pac HY.	110	110	110	110
10	Can Pac HZ.	110	110	110	110
10	Can Pac IA.	110	110	110	110
10	Can Pac IB.	110	110	110	110
10	Can Pac IC.	110	110	110	110
10	Can Pac ID.	110	110	110	110
10					

Congé samedi à N.-Y. N.-Y., 11. — Les principaux marchés mobiliers et de denrées ont fermé samedi à l'occasion du Columbus Day.

Meilleure tenue des valeurs corporatives

CERTAINES OBLIGATIONS FERROVIAIRES SE TASSENT BRUSQUEMENT

N.-Y., 11. — A l'exception de quelques faibles gains et à la paroi les ferrovias ont vu les obligations corporatives atteindre un tenu plus ferme. Les rares valeurs à se tasser vivement ont compartimenté des ferroviaires ne reflétant aucune nouvelle susceptible de causer cette faiblesse. Le 4-1-2 p.c. New-Haven s'est relevé de 3-1-4 points à 25-1-4 et le p.c. -157 de 2-1-2 points à 16-1-2. Les administrateurs de la compagnie se sont réunis hier pour décider que le dividende sera en avance de 5 p.c. sur le dividende de l'année dernière. Les autres valeurs étrangères marquaient de l'amélioration.

RENDEMENT DES VALEURS

Table with columns: Valeur, Taux, Prix, Rendement. Lists various securities and their yields.

Banques

Table with columns: Banque, Taux, Rendement. Lists bank rates.

Mines

Table with columns: Mine, Taux, Rendement. Lists mining stocks and yields.

Actions de priorité

Table with columns: Action, Taux, Rendement. Lists preferred stocks and yields.

Emprunt lancé sur le marché de Londres

New-York, 11. — L'International Paper & Paper Company of New-Foundation, Ltd., une filiale de l'International Paper Company, lance aujourd'hui sur le marché de Londres une émission de \$1,877,000 d'obligations hypothécaires "A" à 3 pour cent échéant en 1973. Le prospectus est émis par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre. Toute l'émission d'obligations hypothécaires "A" à 4-1-2 pour cent, échéant en 1948, est appelée au remboursement le 15 janvier 1936. Les nouvelles obligations, comme les anciennes, sont garanties par la Trésorerie anglaise.

De plus la Trésorerie anglaise échange \$149,700 d'obligations hypothécaires prolongées à 3 pour cent, échéant en 1973, contre \$154,300 d'obligations "A" seconde hypothèque à 3 pour cent échéant en 1973. Un ajustement en espèces défraye la prime sur le remboursement de l'émission.

Cette opération de remboursement permettra à la compagnie de réduire d'environ \$125,000 les charges fixes annuelles.

Les nouvelles obligations sont garanties par une hypothèque sur la majeure partie des propriétés déjà données en gage de l'émission première hypothèque 5 p.c. échéant en 1968, dont le montant en cours est de \$4,866,000.

Les denrées

N.-Y., 11. — Les denrées s'affaiblissent sur les marchés de cette ville hier. L'étain a avancé de 40 à 100 points, les peaux de 3 à 6, la soie de 1 à 2, le caoutchouc de 7 à 8, le sucre flottaient entre 1 point de pertes et 1 point de gain; les lainages déclinèrent de 1 à 4 points, le coton de 3 à 7; le café variait entre 2 points de gain et 3 points de perte.

Ententez les meilleures vedettes de la radio dans leur meilleur programme

REPLACEZ les lampes usagées de votre radio par les véritables RADIOTRONS MARCONI RVC

BOURSE DE NEW-YORK

Cours journaliers par ABBOTT, PHOENIX & FAINE, 201, Notre-Dame ouest, Montréal.

Table of New York stock market data including various stock prices and changes.

Table of New York stock market data, continuation of various stock prices and changes.

Table of New York stock market data, continuation of various stock prices and changes.

Table of New York stock market data, continuation of various stock prices and changes.

VENTES STOCKS

Table of stock sales data including volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

Table of stock sales data, continuation of volume and price.

CURB DE MONTREAL

Cours journaliers par L. G. BEAUBIEN & CIE, 84, Notre-Dame ouest

Table of Montreal Curb market data including various stock prices and changes.

Rapport hebdomadaire sur les animaux vivants

Les arrivages durant la semaine finissant le 10 oct. sur les deux marchés de Montréal furent comme suit: 1488 bêtes à cornes, 8506 agneaux et moutons, 6091 porcs et 2194 veaux. En plus, 342 bêtes à cornes, 647 agneaux, 1351 porcs et 99 veaux furent consignés aux Maisons de Saillances, et 67 bêtes à cornes, 9 agneaux, 19 porcs et 74 veaux furent manés dans les cours à destination d'autres endroits au Canada.

Les ventes s'effectuèrent très vivement durant la semaine et il y avait des bêtes à cornes retenues de jour en jour. En fin de semaine à peu près 100 têtes demeuraient encore invendues. Les prix de toutes les catégories se sont a peine soulevés.

Un lot de huit des meilleurs bouvillons réalisait un haut de \$6.25 avec les assez-bons à bons bouvillons de \$5.00 à \$6.00, les sujets moyens de \$4.00 à \$5.00 et les communs autour de \$3.00, avec quelques sujets très maigres aussi bas que \$2.25. Les taureaux variaient de \$2.50 à \$4.50. Les bonnes vaches de boucherie donnaient pour la plupart \$3.50 avec la plupart des sujets moyens autour de \$3.00 et les vaches communes de boucherie de \$2.25 à \$2.75. Les vaches pour la mise en conserve rapportaient de \$1.50 à \$2.00. Les taureaux communs variaient de \$2.00 à \$3.00 avec la plupart autour de \$2.50 et avec quelques bons taureaux de boucherie jusqu'à \$3.50.

Les prix des veaux étaient les mêmes à 25 sous plus hauts. Les bons veaux de lait se vendaient jusqu'à \$8.50 avec les sujets moyens entre \$6.75 et \$7.75, et avec les sujets communs et légers autour de \$6.00. Les veaux nourris à la chaudière variaient de \$4.75 à \$6.75. Les veaux d'herbe donnaient pour la plupart \$3.75, avec un rang de \$3.00 à \$4.50.

Les arrivages des agneaux cette semaine étaient les plus lourds pour l'année jusqu'à date. Les ventes étaient actives à \$6.50 pour les bonnes agnelles et les agneaux châtés. Les agneaux pesant entre 100 et 110 livres, rapportaient \$5.50. Les agneaux non châtrés et les sujets inférieurs donnaient \$4.50. Les moutons réalisèrent de \$1.50 à \$3.00 avec neuf sujets très communs aussi bas que \$1.00.

En fin de semaine les prix des porcs étaient les mêmes que ceux de la semaine dernière. Lundi et mardi les bacons rapportaient de \$9.25 à \$9.40 nourris et abreuvés, et après mardi le prix était \$9.25. Les choix obtenaient \$1.00 de prime par tête. Les porcs de boucherie rapportaient de \$8.75 à \$9.00, les lourds de \$8.75 à \$8.90, les extra-lourds de \$8.25 à \$8.40, et les porcs légers de \$8.25 à \$8.75. Les truies donnaient de \$7.50 à \$8.25.

Banque d'Angleterre

Londres, 11. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants: dim. livres sterling; réserve totale, dim. 53,000; circulation, aug. \$2,000; aug. 29,000; autres valeurs, aug. 10,638,000; dépôts du public, aug. 10,638,000; autres dépôts, dim. 6,335,000; réserve pour billets, dim. 52,000; valeurs d'Etat, aug. 2,975,000. La proportion de la réserve au passif est de 34.97 pour cent contre 36.09 pour cent la semaine dernière.

Diminution dans les exportations d'acier de U. S. Steel

New-York, 11. — Les exportations d'acier United States Steel Corporation en septembre se chiffrent par 614,933 tonnes, une diminution de 9,564 tonnes en regard des envois d'août, de 624,497 tonnes. Les envois de septembre l'an dernier sont de 370,306 tonnes et de septembre 1933, de 575,161 tonnes. Cela élève le total des expéditions pour les neuf premiers mois de terminant le 30 septembre à 5,341,223 tonnes, à rapprocher de 4,797,162 tonnes pour la période correspondante en 1934.

Activités de la Southern Canada Power

Les recettes brutes et celles nettes de cette compagnie se comparent avec celles de l'an dernier, comme l'indiquent les chiffres pour les périodes de douze mois terminées le 31 août 1934 et le 31 août 1935, d'après une lettre envoyée aux actionnaires.

Table comparing revenue and expenses for Southern Canada Power in 1934 and 1935.

L'immeuble

Quartier Abbatiale — Chemin public, vacant; lot no 442-500 à 509. Equity Land Co. vend à F. Wastany, 1469, L. Bissonnette, mt. 175.

Quartier St-Laurent — Chemin public, vacant; 43 lots 417-423 à 428, 254, 251, 252. L. L. Gonnelle, notaire-1935. Rue Joliette, mt. 175.

Prix de l'argent

Londres, 11. — L'argent en lingot cotait 29 3-8 deniers l'once.

Taux inchangé

N.-Y., 11. — La N.-Y. Federal Reserve Bank annonce que le taux de récompte est inchangé à 1-1/2 pour cent.

AVIS

Les propriétaires du brevet canadien No 194,472, accordé le 2 décembre 1919 par le PATENT OFFICE D'ONTARIO, en vertu de la Loi sur l'amélioration au N.E.C. de la N.Y. INC. ont avisé que les brevets ont été assignés à tous les intérêts qu'ils possèdent dans le brevet.

TARIF D'ABONNEMENT
PAYABLE D'AVANCE

PAR LA POSTE
 Canada (Sous Montréal et Québec) \$ 5.00
 (Moins l'acompte de \$1.00 pour paiement à l'avance)
 États-Unis et Empire Britannique \$ 6.00
 Union Postale \$12.00

LIVRAISON A DOMICILE
 Montréal et Québec \$ 7.00
 (Moins l'acompte de \$1.00 pour paiement à l'avance)

Le Canada

POUR TELEPHONER AU "CANADA"
 Soirs, Dimanches et Fêtes:
 Rédaction et information..... HA. 5131
 Sport HA. 5134
 Gérant de la rédaction HA. 3461
 Annonces et atelier HA. 3507
 Circulation et expédition..... HA. 5134

HARBOUR 5131

L'hon. M. King parle ce soir à l'aréna Mont-Royal

Deux nouvelles preuves qu'il y a eu entente Bennett - Stevens; M. Bennett le déclare lui-même bien clairement dans un discours

Tous les jours organisateurs et candidats conservateurs et restaurateurs se consultent. — M. Léon Gauthier, organisateur conservateur, surpris avec M. Hervé Roch, candidat restaurateur. — La déclaration de M. Bennett à Toronto. — L'article 98 et M. Sam Gobeil. — Pourquoi M. Bennett veut le maintien de l'article 98. — "Je vote contre Bennett et Stevens parce que je ne veux pas arriver de l'autre côté de la porte vide". — Récapitulation de quelques chapitres de l'histoire de l'île de M. Sauvé, avec détails et photo inédite.

PAR JEAN LANGLOIS

Tous les jours les organisateurs et les candidats des deux tronçons momentanément séparés du parti conservateur, les conservateurs bennettistes et les conservateurs restaurateurs, se consultent, ont des entretiens et des conversations.

Ils appellent cela des coïncidences.

DECES

MERCIER. — A Montréal le 10 octobre 1935 à l'âge de 25 ans est décédé Ralph Honoré Mercier, fils de Arthur Mercier épicière, et de Myrtille. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 octobre 1935.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 2115 rue Maplewood, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges où le service sera célébré à 9 h. 30. Les inhumations auront lieu à la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOISAN. — A Montréal, jeudi le 10 octobre 1935 à l'âge de 74 ans est décédé M. Yve Moisan, né de M. Moisan, tailleur, épouse de Henri Moisan, tailleur, 2512, rue Orféon. Les funérailles auront lieu à Valcourt, comté de Sherbrooke, samedi matin à 9 heures.

La défunte sera inhumée dans cette paroisse. La dépouille mortelle est exposée à la porte active des Frères Funéraires, 202, est, rue Ste-Catherine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BARBEAU. — A Montréal, le 9 octobre, à l'âge de 52 ans, 5 mois, est décédé M. Yve Moisan, né de M. Moisan, tailleur, épouse de Henri Moisan, tailleur, 2512, rue Orféon. Les funérailles auront lieu à Valcourt, comté de Sherbrooke, samedi matin à 9 heures.

BERNIER. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 43 ans, 10 mois, est décédé à l'Hôtel-Dieu, M. Edmond Bernier, époux de Blanche Trudeau. Les funérailles ce matin à l'église St-Arsène.

BERNIER. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 64 ans, 2 mois, est décédée Mme Yve Bernier, née Desnoyers Gaudreau. Les funérailles auront lieu samedi, le 12 courant à l'église Notre-Dame des Neiges.

BORGEOIS. — A Ste-Dorothée, le 9 octobre 1935, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Yve Bernier, né de M. Bernier, directeur du Bulletin Paroissial. Les funérailles ce matin.

COUSINEAU. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 74 ans, 2 mois, est décédée Mme veuve Toussaint Cousineau, née Marivina Desnoyers, épouse de M. J.-B. Cousineau. Les funérailles auront lieu samedi le 12, le convoi funèbre partira à 8.30 pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assommoir.

DAIGLE. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 68 ans, 1 mois, et 3 jours, est décédé docteur Charles Daigle. Les funérailles ce matin à l'église Notre-Dame de Lourdes.

DEBROUILLER. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 48 ans, 7 mois, est décédée Mme Lumina Boucher, épouse de feu Edouard Debrouiller. Les funérailles ce matin à l'église Très St-Rédempteur.

DEBROUILLER. — Pointe-aux-Trembles, le 9 octobre à l'âge de 53 ans, 6 mois, est décédée Mme veuve Euclide Debrouiller, née Elise Reeves. Funérailles ce matin.

DROUIN. — A Lachine, le 6 octobre 1935, à l'âge de 78 ans, 10 mois, est décédée Marie Cusson, épouse en premières noces de J. Beaumont, en secondes noces de Frank Lejour et en troisièmes noces d'Alphonse Drouin.

DUBUC. — A Chambly Canton, le 10 octobre, à l'âge de 95 ans, est décédée Mme veuve François Dubuc, née Justine Deneault. Funérailles samedi le 12 octobre.

FORGAT. — A Montréal, le 9 octobre, à l'âge de 35 ans, est décédé Alphonse Forgat, époux de feu Rose-Anne Ducap.

GLAUBIER. — A Ste-Martin, le 9 courant à l'âge de 77 ans, est décédé Guillaume Glaubier. Les funérailles auront lieu samedi le 12 courant à Ste-Martin à 9 heures 30.

GODIN. — A Montréal, le 8 octobre 1935, à l'âge de 48 ans, est décédée Antoinette Blais, épouse de François-Xavier Godin. Les funérailles ce matin à l'église St-Denis.

GUY. — A Montréal, le 8 octobre 1935, à l'âge de 46 ans, 6 mois, est décédée Mme Emilie Guy, née Fabiola Maréchal. Service ce matin à l'église St-Zotique.

HUOT. — A St-Jérôme, le 8 courant, à l'âge de 65 ans, est décédée Camille Huot, époux de Chrétien Vaillancourt. Les funérailles auront lieu à St-Jérôme ce matin.

LACHAPPELLE. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 26 ans, est décédée Mathilda Lachapelle, épouse de Henri Lachapelle. Les funérailles ce matin à l'église St-Jean-Baptiste.

LANTHIER. — Montréal-Nord, le 9 octobre 1935, à l'âge de 51 ans, 6 mois, 15 jours, est décédé Frank Lanthier, époux de Reine Collette. Les funérailles auront lieu le 12 courant à l'église St-Gertrude.

LEBLANC. — A Montréal, le 9 octobre 1935, à l'âge de 31 ans, est décédé M. Raoul Leblanc, époux d'Irène Mirault, 1468, rue Chamblay.

Nous avons déjà parlé des entretiens secrets du sénateur Rainville, organisateur en chef du parti conservateur pour la province de Québec, avec MM. J.-C. Rancourt, conservateur averti, qui dirige les suffrages dans St-Denis pour le compte des restaurateurs, et R.-L. Calder, aspirant candidat conservateur dans Mont-Royal et tout récemment converti à la cause des restaurateurs.

Nous avons raconté aussi comment le sénateur Rainville avait avoué, au cours d'une conversation avec l'hon. Lucien Gendron, ministre de la Marine, qu'il ne voulait pas faire plus pour M. Hervé Roch, candidat restaurateur dans Outremont, qu'il ne faisait pour les autres.

Hier après-midi, M. Hervé Roch, celui qui est candidat restaurateur dans Outremont et que M. Lucien Gendron veut protéger et favoriser, était en conférence avec M. Léon Gauthier, secrétaire de l'organisation conservatrice. M. Roch faisait des gestes suppliant et M. Gauthier des gestes encourageants.

Le mécontentement de M. J.-J. Penverne, candidat conservateur dans Outremont, n'est plus un secret pour personne. On sait que M. Penverne à plusieurs reprises déjà, s'est plaint au sénateur Rainville et de ce que l'organisation conservatrice ne l'appuyait pas.

M. Bennett et M. Stevens

M. Bennett n'a pas déclaré à Toronto qu'il n'était pas de connivence avec M. Stevens. La seule déclaration importante qu'il a faite à la population hostile qu'il a eue est à l'effet qu'il n'a pas l'intention de démissionner au lendemain des élections.

M. Bennett a dit qu'il restera à son poste et qu'il demandera aux députés de se grouper autour de lui.

Peut-on dire plus clairement qu'il y a connivence entre les deux hommes? La déclaration de M. Bennett veut dire que M. Stevens, escomptant que M. Stevens remporterait quelques sièges dans le prochain parlement, est assuré de l'appui des députés restaurateurs et qu'il compte garder le pouvoir avec leur aide.

A moins que les paroles n'aient plus de sens et que l'on doive considérer les déclarations de M. Bennett comme autant de billes, cela veut dire que M. Bennett est de connivence avec M. Stevens et que la farce des restaurateurs prendra fin le 14 octobre.

Les restaurateurs diront bien que M. Bennett s'est trompé, qu'il a pris les queues d'oignons pour des asperges... à moins qu'ils ne disent que c'est une coïncidence?

Enfin, que ne cachent-ils leur jeu s'ils ne veulent pas que le peuple y voit clair?

M. Sam-D. Gobeil

On a parlé de l'article 98 et on en a dit bien des choses.

TOUSIGNANT & FRERES L'YEE

BEURRE
 Beurre de crème 25c
 Deuxième qualité 24c
 Beurre de laiterie 20c

10 MAGASINS

4820 rue Saint-Hubert
 6512 rue Saint-Hubert
 5167 rue Clark
 2929 rue Masson
 2034 rue Mont-Royal Est
 1127 rue Mont-Royal Est
 1374 rue Ontario Est
 2300 rue Ontario Est
 3473 rue Ontario Est
 1584 rue STE-CATHERINE EST

Un bon vieux conservateur, qui ne votera ni pour Bennett ni pour Stevens parce que, dit-il, "je ne veux pas arriver de l'autre côté de la porte vide", nous en a parlé longuement hier.

"Voyez-vous, nous disait-il, quand on a commencé à se battre la guerre avec cet article 98, il me prit l'idée de savoir le pour et le contre. J'ai pioché et pioché.

"J'ai appris que le seul service que cette loi aurait pu rendre depuis que Bennett a commencé à nous affamer c'est de faire fermer Gobeil quand il a attaqué l'Université de Montréal. Bennett n'a pas voulu. Alors la loi n'est pas nécessaire. Je comprends n'est pas nécessaire. Je comprends tout le monde, pas pour les empêcher de parler mais pour les empêcher de manger".

Parlons de géographie, de M. Sauvé et de son île et d'autre chose...

Nos lecteurs ont déjà entendu parler de l'île de M. Sauvé, de l'île de l'honorable Arthur Sauvé. C'est l'île où M. Sauvé comptait conduire le navire de l'Etat.

L'île est située à l'embouchure de la rivière du Chêne, dans le comté des Deux-Montagnes. Ce n'est pas une île d'une grande étendue, pas si vaste que l'île Ste-Hélène, mais proportionnée avec les ambitions de M. Sauvé qui y amène de temps à autre, nous dit-on, son jeune fils Jean-Paul pour lui faire comprendre les beautés et les bonités de la grandeur et du pouvoir et lui donner des conseils que Jean-Paul avoue avoir toujours

suivis à la lettre. L'île a une superficie d'un quart d'acre.

M. Sauvé, père, est devenu propriétaire de l'île, qu'il a payée la somme de \$100, il y a une dizaine d'années.

De 1930 à 1935, M. Sauvé était ministre des Postes dans le cabinet de M. Bennett.

Au cours de ces cinq années le gouvernement fédéral a dépensé la somme de \$32,000 pour creuser un chenal dans l'embouchure de la rivière, conduisant et entourant l'île de M. Sauvé.

Il arriva que M. Jean-François Pouliot, député de Temiscouata au

Avis important aux électeurs

Les personnes qui n'ont pas reçu les cartes postales de l'officier-rapporteur leur indiquant où aller déposer leur bulletin de vote, le 14 octobre prochain, dû probablement au fait qu'elles ont déménagé depuis le mois d'octobre 1934, sans indiquer leur changement d'adresse, sont priées de s'adresser au bureau d'information des différents candidats libéraux dans la division électorale où elles demeuraient avant octobre 1934.

M. Fernand Rinfret parle à Cornwall

Une foule considérable va entendre l'ancien secrétaire d'Etat. — M. Gendron peu écouté

Cornwall, Ont., 10. (Spécial au Canada). — L'honorable Fernand Rinfret, ancien secrétaire d'Etat dans le cabinet King, a été ovationné ici ce soir par une foule immense qui a rempli le théâtre Palace, la salle municipale et a débordé dans les rues où l'on comptait plus de 2,000 personnes. On estime que plus de 4,000 personnes ont acclamé M. Rinfret, et ont écouté son discours en faveur de M. Lionel Chevrier, candidat libéral dans le comté de Stormont.

En même temps que M. Rinfret parlait à la foule la plus nombreuse qu'on ait jamais vue à une assemblée politique à Cornwall, le candidat conservateur et député sortant, M. Frank-T. Shaver tenait une assemblée où le sénateur Arthur Sauvé porta la parole devant un auditoire d'une centaine de personnes.

M. Rinfret parla cet après-midi à Alexandria, dans le comté de Glengarry, en faveur de M. J.-D. McRae, candidat libéral dans Glengarry.

La aussi l'ancien secrétaire d'Etat fut ovationné par une foule de près de 650 personnes qui assistèrent à l'assemblée.

L'assemblée où le sénateur Sauvé porta la parole ce soir, à Cornwall, eut lieu dans la salle de la Nativité.

M. Rinfret parlait au Théâtre Palace. Quand le théâtre fut rempli, on installa des haut-parleurs dans la salle municipale qui fut aussi bientôt archicomble. Des haut-parleurs transportèrent le discours de M. Rinfret à la foule dans la rue.

L'hon. Lucien Gendron, dit-on, a tenu une assemblée à Lancaster ce soir et l'on rapporte qu'il n'y avait qu'une cinquantaine de personnes.

Le scrutin est peu abondant

(Presse Canadienne)

Très peu d'électeurs se sont présentés hier aux bureaux de votation provisoires. A Sainte-Catharines, en Ontario, un seul est allé voter, tard hier soir. Le scrutin n'est pas plus abondant dans le Québec, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et l'Ouest.

Ces bureaux de votation seront fermés samedi soir à dix heures. Ils ont été ouverts à l'intention des commis-voyageurs et des employés des transports.

A Stratford, le bureau provisoire de scrutin n'a recueilli que neuf votes, dans Essex-Est, pas un; dans Essex-Ouest, quatre; dans Victoria, pas un; dans le sud de la Colombie anglaise, très peu, pas un seul dans Québec-Sud, deux dans Québec-Est (à comparer avec 30 en 1930). Dans Ottawa-Est et Ottawa-Ouest, il y a eu, paraît-il, plusieurs votes d'enregistrés.

DECES D'UN INDUSTRIEL

New-York, 10. (P.C.). — Alexander Stewart Henry, président de la Canadian Steel-Tire and Wheel Company, est mort chez lui aujourd'hui après une longue maladie de cœur.

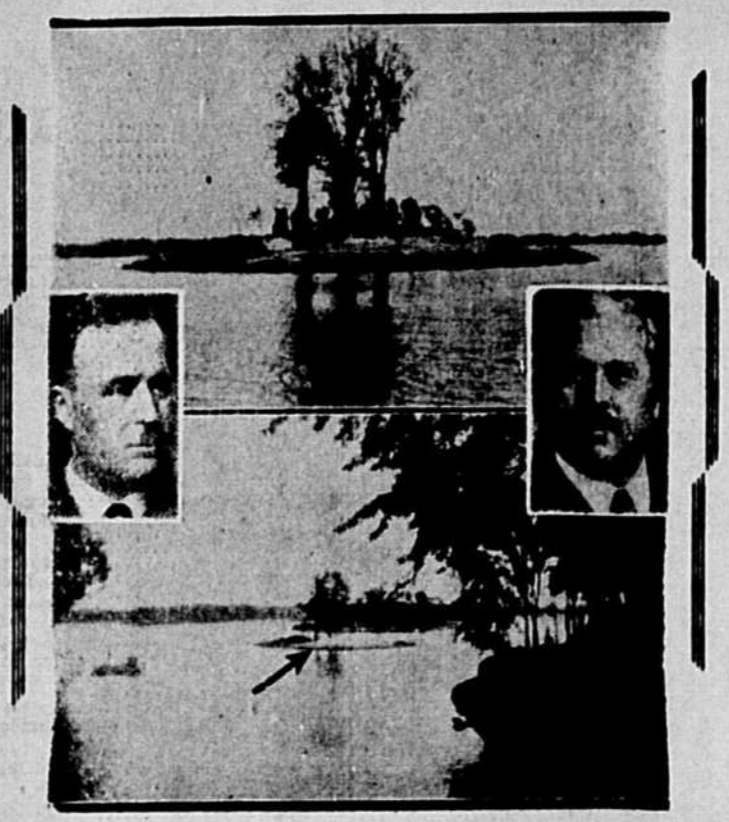
Comité des Orateurs: Tél. BELAIR 3031

Organisateurs: Tél. BELAIR 3182

Comité Central Libéral

Téléphone: BELAIR 1064 - 1863

23 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL



● Pour ceux de nos lecteurs qui, moins heureux que M. Sauvé, n'ont pas eu l'occasion d'aller visiter le sphinx et St-Martin, nous reproduisons cette photo de l'île qui est la propriété foncière de l'honorable sénateur Arthur Sauvé, ancien ministre des Postes qui céda sa place à M. Sam-D. Gobeil, après que le gouvernement eut dépensé \$32,000 pour creuser un chenal conduisant et entourant son île. Et voilà pourquoi, M. Sauvé fut ministre des Postes! A gauche, M. Jean-François Pouliot qui révéla l'existence de l'île et dévoila les travaux de dragage; à droite, M. Sauvé, père de Jean-Paul; en haut, l'île vue de près; en bas, l'île vue de loin.

dernier parlement fédéral, apprenant le pourquoi de ces \$32,000 de dragage dans la rivière du Chêne, révéla l'île Sauvé au peuple canadien au cours d'un débat qui fit sensation aux Communes.

"Ben, mon île, se défendit alors M. Sauvé, vous savez, elle vaut pas grand chose. Je la vendrais pour \$25..."

M. Pouliot prit M. Sauvé au mot et voulut acheter l'île pour \$25.

Mais M. Sauvé s'est sauvé sur son île et a refusé de vendre.

Depuis M. Sauvé s'est retiré à la Chambre Haute et a visité Saint-Martin.

"L'Avenir du Nord"

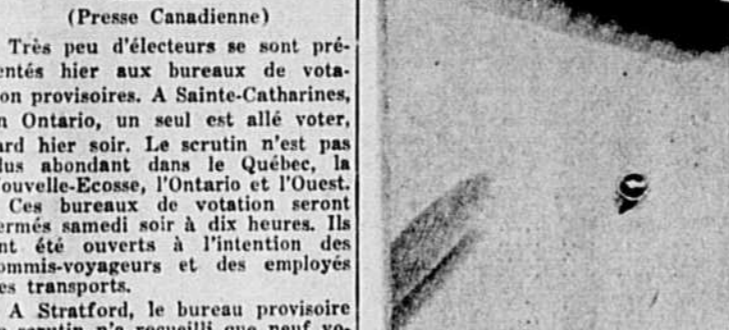
L'Avenir du Nord, journal de St-Jérôme qui existe depuis 39 ans, est redevenu la propriété exclusive de l'honorable Jules-Edouard Prévost, sénateur.

Les abonnés de ce journal et les personnes, agences ou compagnies qui ont conclu des arrangements ou des contrats en vue de publier des annonces dans L'Avenir du Nord sont priés de communiquer directement avec le propriétaire ou avec l'imprimerie J.-H.-A. Labelle, 303 avenue Parent, Saint-Jérôme, qui édite le journal L'Avenir du Nord.

La Légion Canadienne en dehors de la politique

Ottawa, 10. (P.A.). — La Légion Canadienne ne s'immisce pas dans la politique et aucun candidat ni aucun parti ne reçoit son appui, suivant une déclaration faite aujourd'hui aux quartiers généraux de la Société. La Légion Canadienne a cru faire cette déclaration parce que plusieurs de ses membres ont adressé la parole dans plusieurs réunions publiques. Ils l'ont fait de leur propre cru, mais non comme membres attirés de la Légion.

Enfin!... un stylographe QUI NE PERD PAS SON ENCRE



Un nouveau produit EVERSHARP présenté par DUPUIS

L'encre est scellée à volonté dans le réservoir, par conséquent aucun danger de tacher votre habit ou votre table de travail. Vous pouvez même déposer ce stylo sur le plastron immaculé de votre chemise sans crainte d'y laisser des traces d'encre. — Venez voir cette nouveauté à notre rayon des stylographes. Il nous fera plaisir de vous montrer les différents modèles et les jolies nuances au choix.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
 A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.
 ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Les hon. Fernand Rinfret et P.-J.-A. Cardin y porteront aussi la parole ainsi que Mme Pierre-F. Casgrain et M. Gaston Lacroix. — Assemblée sous la présidence des hon. Raoul Dandurand et Cyrus MacMillan, de Mme E.-T. Sampson et de M. Georges-R. Brunet

Itinéraire de MM. Cardin et Rinfret

Le très honorable W.-L.-Mackenzie King, chef du parti libéral au Canada, portera la parole à Montréal ce soir à l'aréna Mont-Royal. L'assemblée sera présidée conjointement par l'honorable Raoul Dandurand, sénateur, l'honorable Cyrus MacMillan, ancien ministre dans le cabinet libéral, Mme E.-T. Sampson et M. Georges R. Brunet, ancien conseiller municipal et chef ouvrier.

Les orateurs seront dans l'ordre où ils porteront la parole, Mme Pierre-F. Casgrain, présidente de la Fédération provinciale des Femmes libérales; Me Gaston Lacroix, président général de la jeunesse libérale de Montréal; l'honorable Fernand Rinfret, ancien secrétaire d'Etat dans le cabinet de M. King; l'honorable P.-J.-A. Cardin, ancien ministre de la Marine dans le cabinet de M. King et le très honorable W.-L.-Mackenzie King.

L'HON. FERNAND RINFRET

L'honorable Fernand Rinfret parlera cet après-midi à une assemblée convoquée spécialement pour les électrices de la division Saint-Jacques en la salle de la Palestre du National, rue Chorrier. Ce soir il portera la parole à l'assemblée de M. King à l'aréna Mont-Royal.

Samedi soir il parlera au ralliement libéral en la salle St-Roch, au parc Extension, à Outremont, en faveur du candidat libéral dans Outremont, Me Thomas Vien, C.R.

Dimanche après-midi, à trois heures, M. Rinfret portera la parole au ralliement libéral dans le comté de Shefford, à Granby, en faveur du candidat libéral, M. J.-H. Laclère. Dimanche soir, M. Rinfret tiendra deux assemblées dans son comté de Saint-Jacques, l'une en la salle de l'école Marie-Immaculée, rue Marie-Anne, près Garnier et l'autre, la clôture de sa campagne, dans la salle de l'école Salaberry, rue Robin, près Beauport. Le discours de M. Rinfret sera irradié par le poste CKAC de 10 h. à 11 heures.

L'HON. P.-J.-A. CARDIN

L'hon. P.-J.-A. Cardin parlera cet après-midi, à deux heures, à Verchères, dans son comté de Richelieu-Verchères. Ce soir il portera la parole au ralliement de l'aréna Mont-Royal où l'hon. M. King fera un discours.

Dimanche, M. Cardin tiendra une assemblée dans l'avant-midi, à St-Denis, dans le comté de Richelieu-Verchères; dans l'après-midi, il portera la parole au ralliement de la partie ouest de la région de Montréal, à Lachine, en la salle de l'académie Piché, où il sera accompagné des deux candidats libéraux, M. Vital Mallette, dans Jacques-Cartier et M. Kirk Cameron, dans Mont-Royal. Dimanche soir, M. Cardin portera la parole au ralliement qui marquera la clôture de la campagne dans Montréal, en la salle Cartier, rue Thérien, dans le comté de Saint-Henri. Son discours sera irradié par le poste CKAC, de 11 heures à minuit.

L'Allemagne aura les tarifs les plus élevés

Washington, 10. (P.A.). — Mardi prochain, les marchandises allemandes, pour entrer aux Etats-Unis, devront surmonter la plus haute barrière tarifaire élevée par ce pays. De nouveau, l'ambassade allemande a refusé d'accorder aux Etats-Unis sans condition le traitement de la nation la plus favorisée. Elle affirme qu'un tel privilège sera contraire aux intérêts économiques de l'Allemagne. L'accord de commerce germano-américain expire lundi prochain.

Directeur de funérailles

ARTHUR LANDRY

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
 Service d'ambulance
 528, RUE RACHEL EST
 Tél.: FRONTENAC 8161
 Montréal

Epargnez votre argent en achetant au plus grand clos de Bois et Charbon de l'est

Charbon \$4.50 et plus
 5,000 cordes Erable \$8.00 à \$10.00

WILSON FRERES

J. Charlebois, prop.
 AMHERST 7153

75,000 étrangers ont visité la PHARMACIE MONTREAL dont 4,000 nous ont laissé leurs attestations, considérant la Pharmacie Montreal, comme la plus grande pharmacie de détail du monde.

PHARMACIE MONTREAL — HA. 7251
 VEND MEILLEUR MARCHÉ.—SERVICE DE LIVRAISON DE 24 HEURES.—NOUS NE FERMONS JAMAIS.—916, EST, STE-CATHERINE
 A quelques portes du Petit Versailles la Maison du Cadeau.